RESTRICTED

WT/BFA/W/450

15 juin 2018

(18-3720)

Comité du budget, des finances et de l'administration

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
RAPPORT 2017 SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Les états financiers de l'OMC pour 2017 ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

2. En cette septième année pour laquelle le budget affiche une croissance nominale nulle, les dépenses se sont élevées à 196,7 millions de CHF, pour un budget de 197,2 millions de CHF, ce qui a donné lieu à un excédent budgétaire de 0,5 million de CHF.

3. Après ajustement de l'excédent budgétaire en application des normes IPSAS, le résultat financier obtenu fait état d'un déficit de 30,9 millions de CHF. Les principaux ajustements effectués concernaient le coût actuariel des prestations au titre du Régime des pensions et de l'assurance santé après cessation de service.

4. Le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD) et plusieurs autres fonds d'affectation spéciale ont financé des programmes d'assistance technique et des activités de formation à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE 2
1 INTRODUCTION 6
1.1 Budget 6
1.2 Arriérés de contributions 7
1.3 Décomposition du budget 8
1.4 Renforcement des capacités 9
1.5 Résultats budgétaire et financier 10
2 EXÉCUTION DU BUDGET 11
2.1 Recettes 2017 de l'OMC 11
2.2 Exécution du budget consolidé de l'OMC 12
2.3 Exécution du budget du Secrétariat de l'OMC pour 2017 13
2.4 Partie A – Ressources en personnel 14
2.5 Dépenses de personnel 14
2.6 Dépenses au titre du personnel temporaire 15
2.7 Partie B – Autres ressources 15
2.8 Services généraux 16
2.9 Voyages et frais de réception 17
2.10 Partenaires de mise en œuvre 18
2.11 Dépenses d'équipement 18
2.12 Frais financiers 19
2.13 Partie C – Fonds de fonctionnement et ITC 19
2.14 Virements proposés entre chapitres du budget 20
2.15 Exécution du budget 2017 de l'Organe d'appel et de son secrétariat 20
2.16 Virements proposés entre chapitres du budget 22
2.17 Dépenses par principaux projets et activités 22
2.18 Règlement des différends 23
2.19 Technologies de l'information 24
2.20 Assistance technique 25
2.21 Sécurité 26
2.22 Entretien des bâtiments 26
2.23 Reprographie 27
2.24 Programme de formation des ressources humaines 27
2.25 Forum public 28
3 DÉPENSES PAR ACTIVITÉ 28
3.1 Historique 28
3.2 Dépenses réalisées en 2017 par activité comparées au budget par mission 29
3.3 Facilitation des négociations 29
3.4 Administration des règles convenues de l'OMC 29
3.5 Suivi des politiques commerciales 29

3.6 Règlement des différends 29
3.7 Renforcement des capacités 29
3.8 Aide aux accessions 30
3.9 Réalisation de recherches 30
3.10 Communication 30
4 RÉSULTATS DES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE 30
4.1 Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement 30
Assistance technique et formation liées à l'OMC d'ordre général 32
Activités d'assistance technique et de formation spécialisées et avancées 33
Programme de chaires de l'OMC 33
Programmes de formation et stages 33
Apprentissage en ligne 33
4.2 Évaluation des activités des fonds d'affectation spéciale de l'OMC 35
4.3 Programme de stages franco-irlandais 35
4.4 Programme de formation des Pays-Bas 36
4.5 Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) 37
4.6 Conférence ministérielle – Participation des PMA 38
4.7 Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce 38
4.8 Programme de la Chine pour les PMA et les accessions 39
4.9 Fonds de la Chine pour le développement, la coopération et la recherche 39
4.10 Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé 40
4.11 Données sur le commerce des services par secteur et mode de fourniture 40
4.12 Entité indépendante - Inspection avant expédition – Dépôts 40
4.13 Fonds de soutien aux programmes 41
5 ÉTATS FINANCIERS 41
5.1 Lettre d'attestation de la direction 41
5.2 Opinion du vérificateur extérieur des comptes 43
5.3 États financiers de l'OMC 46
5.4 Notes relatives aux états financiers 49
5.4.1 Note 1 Principes comptables 49
5.4.2 Note 2 Politique en matière de risques financiers 53
5.4.3 Note 3 Retraitement de l'état de la situation financière de 2016 54
5.4.4 Note 4 Liquidités et quasi-liquidités 54
5.4.5 Note 5 Sommes à recevoir des Membres, des observateurs et des donateurs 54
5.4.6 Note 6 Stocks 55
5.4.7 Note 7 Autres sommes à recevoir 56
5.4.8 Note 8 Avances et versements anticipés 56
5.4.9 Note 9 Immobilisations corporelles 57
5.4.10 Note 10 Actifs incorporels 58
5.4.11 Note 11 Comptes créditeurs 58

5.4.12 Note 12 Contributions versées par anticipation 58
5.4.13 Note 13 Contributions volontaires remboursables aux donateurs..... 59
5.4.14 Note 14 Engagements au titre des avantages accordés au personnel..... 60
5.4.15 Note 15 Prêt..... 64
5.4.16 Note 16 Fonds de roulement 64
5.4.17 Note 17 Réserves..... 65
5.4.18 Note 18 Recettes 66
5.4.19 Note 19 Dépenses..... 67
5.4.20 Note 20 Présentation par segment 68
5.4.21 Note 21 Rapprochement avec le budget..... 69
5.4.22 Note 22 Personnel essentiel de la direction..... 70
5.4.23 Note 23 Actifs et passifs conditionnels 70
5.4.24 Note 24 Événements postérieurs à la date d'établissement des comptes..... 70
5.5 Tableaux 71
5.5.1 Tableau A État des contributions des Membres en 2017..... 71
5.5.2 Tableau B État des arriérés de contributions au 31 décembre 2017 – Membres 74
5.5.3 Tableau C État des arriérés de contributions au 31 décembre 2017 – Observateurs 76
5.5.4 Tableau D Contributions volontaires reçues en 2017 77
5.5.5 Tableau E Solde dû aux donateurs au 31 décembre 2017 78
5.5.6 Tableau F Organisation mondiale du commerce – Fonds de soutien aux programmes..... 79

1 INTRODUCTION

1.1. Conformément au Règlement financier de l'OMC, le Directeur général présente le rapport sur les résultats financiers de l'OMC pour l'année se terminant le 31 décembre 2017. Ce rapport est établi en francs suisses (CHF).

1.2. Le présent rapport financier comprend les grandes sections suivantes: Exécution du budget, Dépenses par activité, Résultats des fonds d'affectation spéciale et États financiers pour 2017. L'opinion du vérificateur extérieur est fondée sur les états financiers consolidés, qui comprennent le budget ordinaire et les fonds d'affectation spéciale.

1.3. L'OMC est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles du commerce mondial. Sa sphère de compétence englobe ce qui suit:

a. Mise en œuvre et suivi des règles commerciales existantes: les divers organes de l'OMC veillent à ce que les Accords de l'OMC soient dûment mis en œuvre. Les politiques et pratiques commerciales de tous les Membres de l'Organisation font l'objet d'un examen périodique approfondi.

b. Négociations commerciales: les modifications des règles commerciales sont subordonnées à l'accord de tous les Membres de l'OMC, qui doivent parvenir à un consensus par voie de négociations.

c. Règlement des différends: les Membres de l'OMC soumettent des différends à l'OMC s'ils considèrent qu'il est porté atteinte à leurs droits au titre des accords commerciaux. Le règlement des différends relève de la responsabilité de l'Organe de règlement des différends.

d. Renforcement des capacités commerciales: l'OMC s'efforce d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales. Un grand nombre d'activités de formation sont organisées chaque année à l'intention des fonctionnaires de ces pays. Elles font partie d'une initiative plus large, l'Aide pour le commerce, qui comprend également le Cadre intégré renforcé (CIR) et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).

e. Communication: l'OMC entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les autres organisations internationales, les médias et le grand public sur divers aspects de l'Organisation pour renforcer la coopération et faire mieux connaître ses activités.

1.1 Budget

1.4. Le budget 2017 (WT/GC/M/160) a été approuvé par le Conseil général sur la recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration (WT/BFA/151). Son montant total s'élevait à 197,2 millions de CHF. Le graphique 1 présente l'évolution du budget annuel depuis 2000. En 2011 et 2012, le budget ordinaire s'élevait à 196 millions de CHF par an. L'augmentation observée en 2013 correspond au montant additionnel de 1,2 million de CHF requis pour rembourser le prêt sans intérêt contracté pour financer le nouveau bâtiment de l'OMC. En substance, le budget ordinaire dédié aux activités est resté stable au cours des sept dernières années.

Graphique 1 Évolution du budget (millions de CHF)

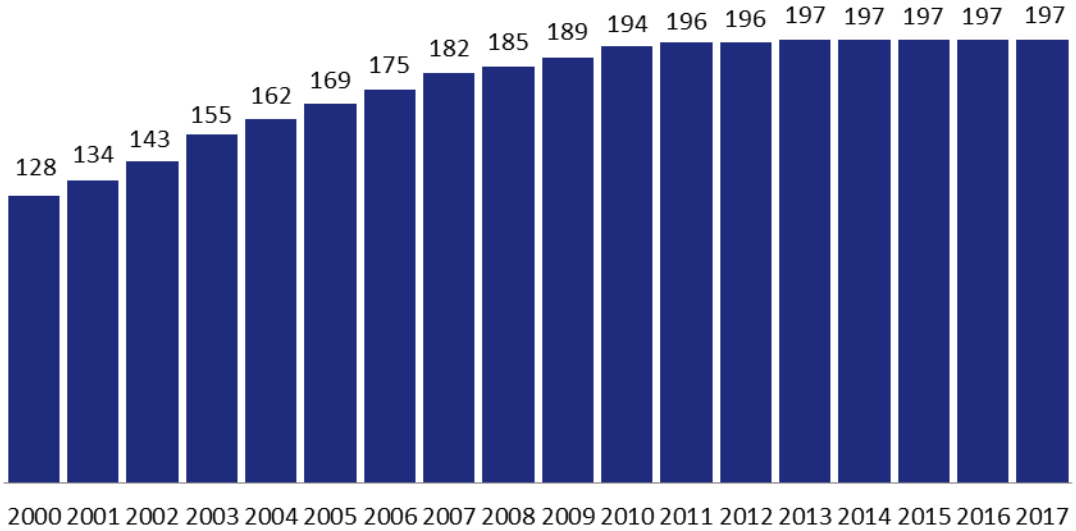

1.5. Le budget est financé au moyen de contributions mises à la charge des Membres et de recettes diverses:

a. La contribution de chaque Membre est établie sur la base de son commerce international (importations plus exportations) par rapport au commerce international de tous les Membres de l'OMC.

b. Les recettes diverses proviennent principalement de la vente de publications, de redevances, d'économies ou de remboursements au titre d'engagements de l'année précédente, de la location de salles de réunion, des contributions des observateurs et des frais d'administration perçus pour la gestion des fonds d'affectation spéciale.

1.2 Arriérés de contributions

1.6. Le montant des arriérés de contributions des Membres a régulièrement baissé entre 2005 et 2016 et a atteint son plus bas niveau historique à la fin de 2016. Les arriérés enregistrés à la fin de 2017 s'expliquaient principalement par le fait qu'à cette date, un contributeur majeur n'avait versé qu'une partie de sa contribution pour 2017. Au total, 116 Membres étaient à jour de leurs contributions à la fin de 2017, contre 97 à la fin de 2016.

Graphique 2 Arriérés de contributions (millions de CHF)

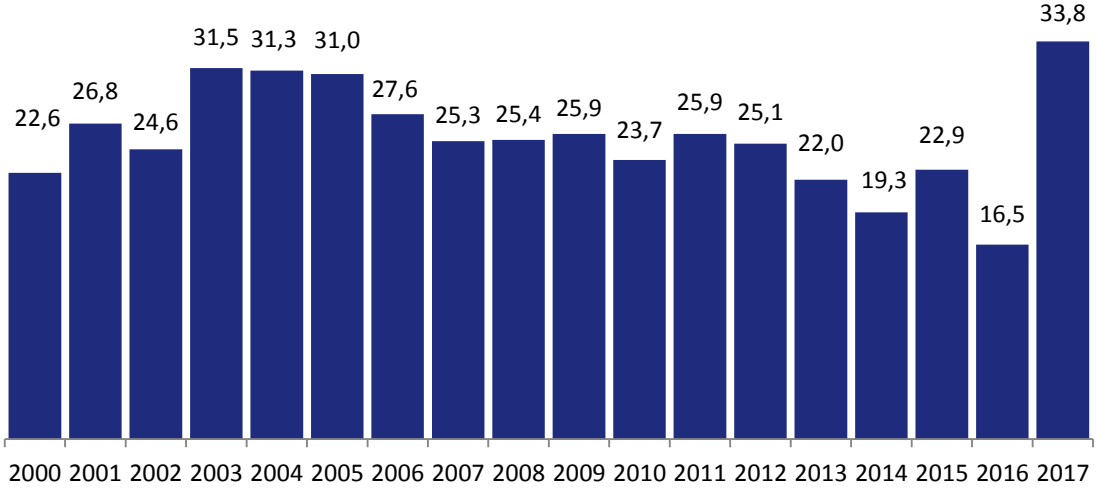

1.3 Décomposition du budget

1.7. Le budget de l'OMC est divisé en trois parties: la partie A couvre les dépenses afférentes aux ressources en personnel, la partie B les autres dépenses et la partie C les fonds de fonctionnement et la contribution de l'OMC au budget du Centre du commerce international (ITC).

Graphique 3 Budget 2017 de l'OMC, par partie

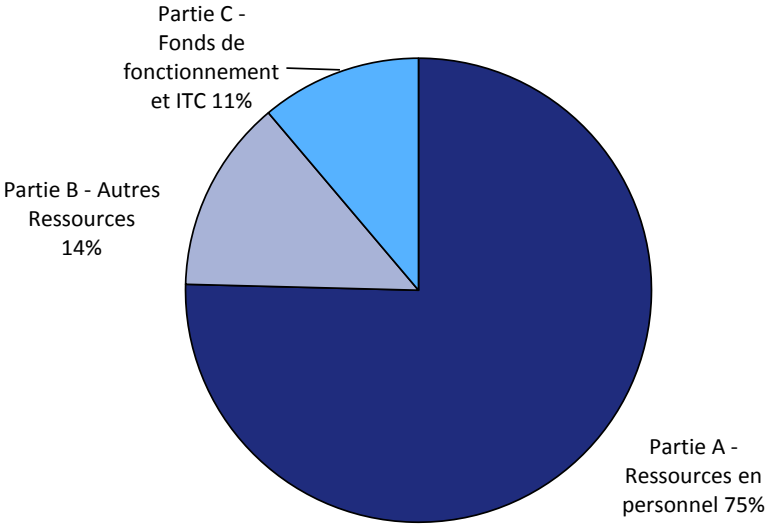

1.8. Le budget alloué aux dépenses de personnel (partie A) représente environ 75% du budget total. Il comprend l'ensemble des dépenses liées aux traitements du personnel régulier, temporaire et engagé pour une durée déterminée, ainsi qu'aux honoraires des consultants. Des provisions pour avantages dus tels que les congés dans les foyers, les indemnités pour frais d'études, les allocations familiales, l'indemnité de cessation de service et les versements au titre des congés annuels non pris sont comptabilisées à titre d'ajustement en application des normes IPSAS.

1.9. La partie B du budget représente 14% du budget total et comprend principalement les dépenses afférentes aux services généraux et aux voyages et frais de réception, ainsi que les dépenses d'équipement et les frais financiers.

1.10. La partie C, qui représente 11% du budget, comprend les trois fonds de fonctionnement et la contribution de l'OMC au budget du Centre du commerce international.

1.4 Renforcement des capacités

1.11. Le Centre du commerce international (ITC) est l'organisme conjoint de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'OMC chargé de mobiliser l'assistance technique liée au commerce (ATLC). Créé en 1964 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il fonctionne depuis 1968 sous l'égide conjointe du GATT/de l'OMC et de l'ONU, cette dernière agissant par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'ITC est le point central pour les activités de coopération et d'assistance techniques axées sur la promotion du commerce dans le cadre du système d'assistance de l'ONU aux pays en développement, comme le Conseil économique et social l'a affirmé dans sa Résolution 1819 (LV) du 9 août 1973.

1.12. En plus de son budget ordinaire, l'OMC reçoit des contributions volontaires pour certains programmes gérés par le biais de fonds d'affectation spéciale. En 2017, les dépenses financées par les fonds d'affectation spéciale ont représenté 20,8 millions de CHF. Ces programmes servent essentiellement à soutenir des activités de coopération technique et de formation qui doivent permettre aux pays en développement et aux pays les moins avancés de mieux tirer parti du système commercial multilatéral.

Graphique 4 Principaux donateurs contribuant aux fonds d'affectation spéciale depuis 2000

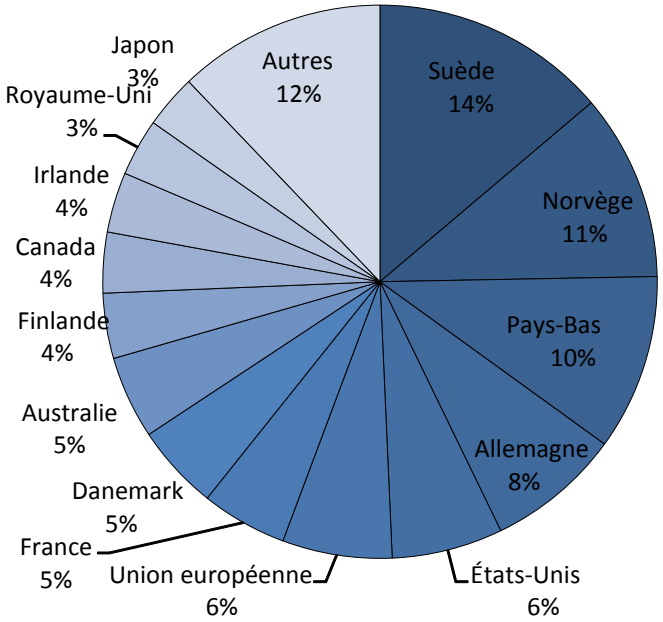

1.13. Le FGASPDD est le principal fonds d'affectation spéciale dédié à l'assistance technique. Les activités financées grâce à ce fonds sont exécutées conformément au Plan biennal d'assistance technique et de formation (le Plan). Ce plan prévoit des séminaires généraux et spécialisés sur le commerce aux niveaux mondial et régional, mais aussi des activités nationales demandées par les Membres. D'autres activités telles que l'apprentissage en ligne, le soutien universitaire pour la formation et le renforcement des capacités et des programmes de stages sont également financées.

Graphique 5 Nombre de contributeurs aux fonds d'affectation spéciale

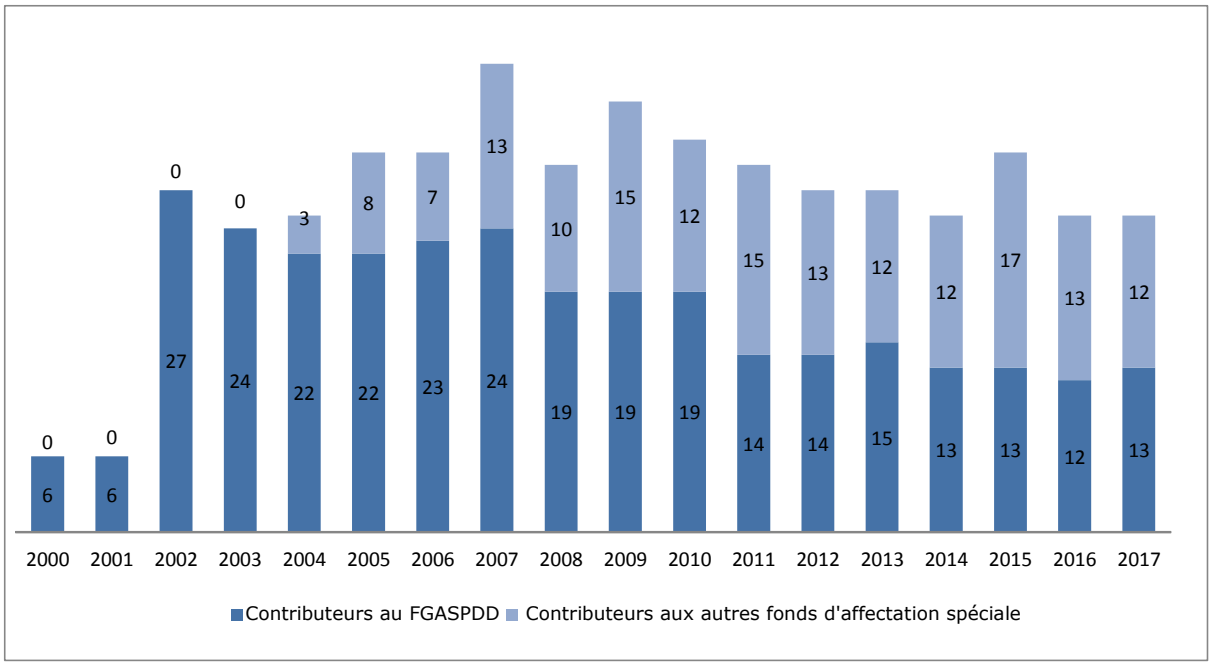

1.5 Résultats budgétaire et financier

1.14. Au 31 décembre 2017, le montant des économies budgétaires réalisées par l'OMC s'élevait à 1,138 million de CHF. Toutefois, le résultat financier final obtenu faisait état d'un déficit de 30,9 millions de CHF.

1.15. L'écart entre le résultat budgétaire et le déficit financier vient de l'impact négatif du coût actuariel des prestations au titre du Régime des pensions et de l'assurance santé après cessation de service.

1.16. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le rendement des actifs du Régime des pensions de l'OMC a été revu à la baisse et est ainsi passé de 2,25% à 2%. En conséquence, les recettes du Régime des pensions ont reculé d'environ 7 millions de CHF par rapport à l'année précédente.

1.17. Le tableau 1 montre l'évolution et le montant total cumulé de l'excédent budgétaire et du déficit financier depuis l'introduction des normes IPSAS en 2012. Au 31 décembre 2017, la somme des excédents budgétaires enregistrés par l'OMC s'élevait à 52 millions de CHF. Après ajustement en application des normes IPSAS, le résultat fait état d'un excédent budgétaire cumulé d'environ 52 millions de CHF et d'un déficit financier cumulé avoisinant les 101 millions de CHF.

Tableau 1 Évolution de l'excédent budgétaire et du déficit financier depuis l'introduction des normes IPSAS (milliers de CHF)

Rapprochement entre le résultat budgétaire et le résultat financier (milliers de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Économies budgétaires annuelles de l'OMC	**11 328**	**10 090**	**14 476**	**4 557**	**1 056**	**503**	**42 010**
Recettes diverses de l'OMC	2 224	-181	304	1 547	-51	635	4 478
Autres recettes/dépenses	1 311	4 140	-26	75	38	-	5 538
Excédent budgétaire global	**14 863**	**14 049**	**14 754**	**6 179**	**1 043**	**1 138**	**52 026**
Ajustements en application des normes IPSAS	-	*19 491*	*2 794*	*5 585*	*5 520*	*3 215*	*36 605*
Acquisition d'immobilisations corporelles	5 430	*2 048*	*1 922*	*1 046*	*304*	*1 113*	*11 864*
Amortissement des immobilisations corporelles	-1 097	-4 068	-4 919	-4 973	-5 047	-4 997	-25 101
Évaluation actuarielle des prestations au titre des pensions	-25 386	-24 687	-13 231	332	-16 885	-20 357	-100 214
Évaluation actuarielle des prestations au titre de l'assurance santé après cessation de service	-13 707	-11 907	-11 497	-14 755	-13 177	-11 058	-76 101
Résultat financier (IPSAS)	**-19 897**	**-5 074**	**-10 177**	**-6 586**	**-28 242**	**-30 946**	**-100 922**

2 EXÉCUTION DU BUDGET[1]

2.1 Recettes 2017 de l'OMC

Tableau 2 Recettes de l'OMC (milliers de CHF)

	Budget	Recettes	Solde
Contributions des Membres de l'OMC	195 500	195 500	0
Recettes diverses	1 704	2 339	635
Total	**197 204**	**197 839**	**635**

2.1. En 2017, les recettes totales de l'OMC, à l'exclusion des fonds d'affectation spéciale, se sont élevées à 197,8 millions de CHF, ce qui, compte tenu du montant de 197,7 millions de CHF inscrit au budget, a donné lieu à un solde positif de 635 000 CHF. Cet excédent provenait principalement de recettes diverses, comme détaillé ci-après.

Tableau 3 Recettes diverses en 2017 (milliers de CHF)

Poste	Budget	Recettes	Solde
Contributions des pays observateurs	600	588	-12
Vente de publications et redevances	270	284	14
Fonds d'affectation spéciale – Part des coûts directs	180	196	16
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	100	783	683
Location de salles de réunion et de bureaux	120	128	8
Gain/perte sur les opérations de change	0	-177	-177
Intérêts perçus	0	1	1
Autres	434	536	102
Total	**1 704**	**2 339**	**635**

[1] Tous les soldes sont libellés en milliers de francs suisses, ce qui peut entraîner de petits écarts d'arrondi.

2.2. Le solde positif enregistré dans la rubrique "Remboursement de dépenses de l'exercice précédent" découle principalement d'un remboursement effectué par l'ITC du fait d'un excédent budgétaire dégagé pour la période biennale 2014-2015 (0,4 million de CHF), ainsi que de remboursements effectués par l'assurance pour deux cas d'invalidité.

2.3. La perte sur les opérations de change est due à l'évolution du dollar EU en 2017. Le solde positif enregistré dans la rubrique "Autres" provient notamment des frais de location facturés au Cadre intégré renforcé (0,2 million de CHF), du remboursement effectué par l'assurance pour le personnel en congé de maladie de longue durée (0,1 million de CHF) et des économies réalisées sur les engagements non réglés (0,2 million de CHF).

2.2 Exécution du budget consolidé de l'OMC

Tableau 4 Exécution du budget consolidé de l'OMC pour 2017 (Secrétariat de l'OMC et secrétariat de l'Organe d'appel) (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	1. Dépenses de personnel	i) Rémunération du personnel	90 480	87 215	3 264
		ii) Avantages au titre des pensions et après la cessation de service	22 110	20 619	1 491
		iii) Assurance santé et invalidité du personnel	5 944	5 891	53
		iv) Prestations familiales et avantages accordés au personnel recruté sur le plan international	11 071	12 204	-1 133
		v) Autres dépenses de personnel	1 810	2 022	-212
	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée	9 013	13 605	-4 592
		ii) Consultants	6 770	5 239	1 531
		iii) Honoraires des membres des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel	1 506	1 499	7
A Total ressources en personnel			**148 705**	**148 295**	**409**
B Autres ressources	3. Services généraux	i) Frais de télécommunication et frais postaux	831	572	260
		ii) Services contractuels et entretien	10 681	10 154	527
		iii) Énergie et fournitures	2 251	1 554	697
		iv) Documentation et publication	1 479	1 349	130
		v) Autres/divers	88	11	77
	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	7 135	6 537	599
		ii) Frais de réception	216	159	56
	5. Partenaires de mise en œuvre	i) Partenaires de mise en œuvre	213	604	-391
	6. Dépenses d'équipement	i) Achat d'actifs fixes	1 430	1 970	-540
		ii) Location de matériel	920	400	520
	7. Frais financiers	i) Frais bancaires et intérêts	80	222	-142
		ii) Remboursement de l'emprunt contracté pour le bâtiment	1 200	1 200	-
B Total autres ressources			**26 524**	**24 731**	**1 793**
C Fonds de fonctionnement et ITC	8. Contributions à l'ITC et réserves spéciales	i) Contribution à l'ITC	18 775	18 775	0
		ii) Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel	2 000	2 000	0
		iii) Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle	600	600	0
		iv) Fonds de rénovation des bâtiments	600	2 300	-1 700
C Total fonds de fonctionnement et ITC			**21 975**	**23 675**	**-1 700**
Total général			**197 204**	**196 701**	**503**

Tableau 5 Dépenses globales en 2017 (milliers de CHF)

	Budget	Dépenses effectives	Solde
Secrétariat de l'OMC	189 624	189 355	269
Organe d'appel et son secrétariat	7 580	7 347	233
Total général	**197 204**	**196 701**	**503**

2.3 Exécution du budget du Secrétariat de l'OMC pour 2017

Tableau 6 Exécution du budget du Secrétariat de l'OMC pour 2017 (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	1. Dépenses de personnel	i) Rémunération du personnel	87 154	84 393	2 761
		ii) Avantages au titre des pensions et après la cessation de service	21 380	20 020	1 360
		iii) Assurance santé et invalidité du personnel	5 765	5 714	52
		iv) Prestations familiales et avantages accordés au personnel recruté sur le plan international	10 776	11 735	-960
		v) Autres dépenses de personnel	1 767	1 937	-170
	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée	8 958	13 213	-4 255
		ii) Consultants	6 745	5 239	1 506
		iii) Honoraires des membres des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel	715	744	-29
A Total ressources en personnel			**143 260**	**142 996**	**265**
B Autres ressources	3. Services généraux	i) Frais de télécommunication et frais postaux	822	572	250
		ii) Services contractuels et entretien	10 663	10 136	527
		iii) Énergie et fournitures	2 231	1 551	680
		iv) Documentation et publication	1 469	1 349	120
		v) Autres/divers	87	11	75
	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	7 085	6 511	574
		ii) Frais de réception	215	159	56
	5. Partenaires de mise en œuvre	i) Partenaires de mise en œuvre	213	604	-391
	6. Dépenses d'équipement	i) Achat d'actifs fixes	1 405	1 970	-565
		ii) Location de matériel	920	400	520
	7. Frais financiers	i) Frais bancaires et intérêts	80	222	-142
		ii) Remboursement de l'emprunt contracté pour le bâtiment	1 200	1 200	-
B Total autres ressources			**26 388**	**24 684**	**1 705**
C Fonds de fonctionnement et ITC	8. Contributions à l'ITC et réserves spéciales	i) Contribution à l'ITC	18 775	18 775	-
		iii) Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle	600	600	-
		iv) Fonds de rénovation des bâtiments	600	2 300	-1 700
C Total fonds de fonctionnement et ITC			**19 975**	**21 675**	**-1 700**
Total général			**189 624**	**189 355**	**269**

2.4 Partie A – Ressources en personnel

2.4. La partie A comprend les dépenses afférentes au personnel régulier, qui incluent les traitements, les pensions, l'assurance santé, l'assurance décès et invalidité, les avantages accordés au personnel, le remboursement des dépenses de déménagement et d'installation, ainsi que les indemnités de cessation de service. Les dépenses afférentes au personnel engagé pour une courte durée, aux consultants et aux membres des groupes spéciaux sont aussi incluses dans cette partie.

2.5 Dépenses de personnel

Graphique 6 Comparaison budget/dépenses pour le personnel régulier (milliers de CH

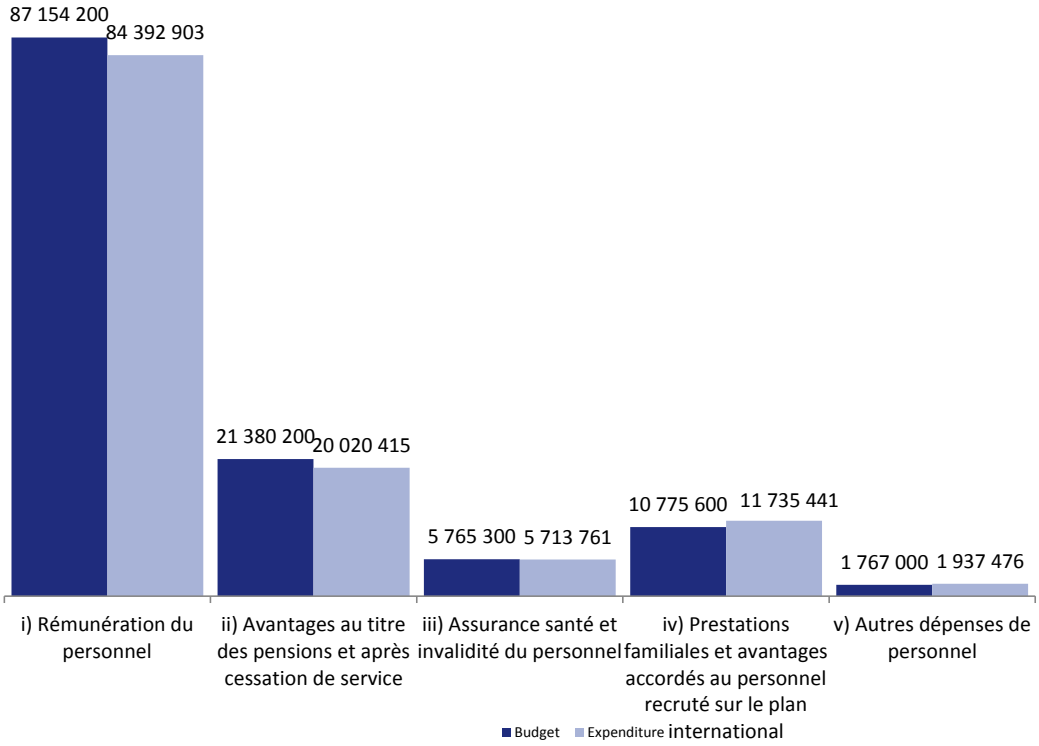

2.5. L'économie réalisée au titre de la rémunération du personnel est essentiellement due aux postes restés vacants au premier semestre de 2017.

2.6. Les postes relatifs aux avantages au titre des pensions et après la cessation de service et à l'assurance santé sont étroitement liés aux traitements. C'est pourquoi, compte tenu de ces derniers, des économies ont été réalisées sur ces deux postes.

2.7. En ce qui concerne les autres dépenses de personnel, le déficit est dû à un dépassement de crédits au titre des dépenses de voyage et de déménagement liées à des cessations de service et à des installations, ainsi qu'aux impôts des États-Unis. Ce déficit est en partie compensé par des économies réalisées au titre de la prime d'installation et de l'indemnité de cessation de service.

2.6 Dépenses au titre du personnel temporaire

Graphique 7 Comparaison budget/dépenses pour le personnel temporaire (milliers de CHF)

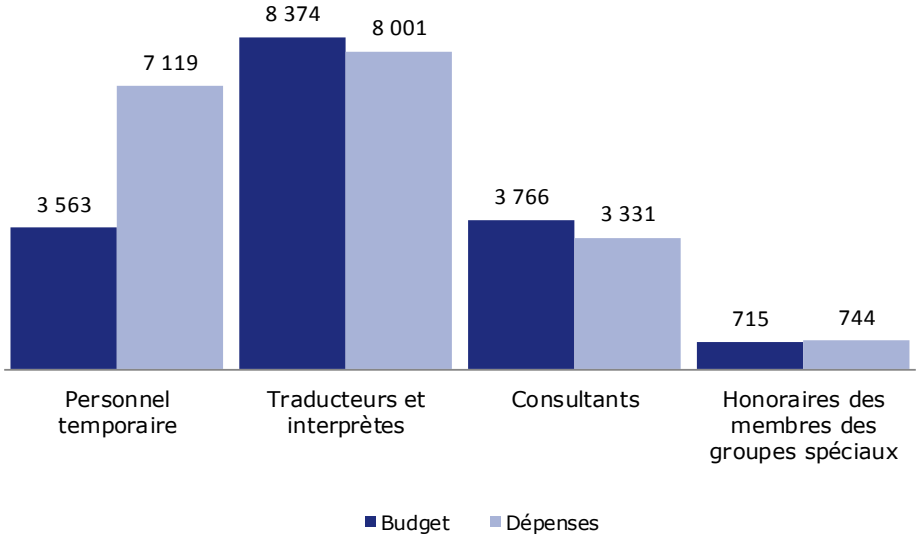

2.8. Le dépassement de crédits enregistré dans la rubrique "Personnel temporaire" s'explique essentiellement par le recrutement de personnel pour des périodes de courte durée afin de répondre aux besoins dans les domaines du règlement des différends et dans d'autres domaines, ainsi que par le remplacement du personnel en congé sans traitement et en congé de maladie de longue durée et par la dotation temporaire de postes vacants.

2.9. En ce qui concerne la traduction et l'interprétation, l'économie réalisée se divise entre une économie d'environ 200 000 CHF pour la traduction et une économie de près de 150 000 CHF pour l'interprétation.

2.10. S'agissant des consultants, l'économie réalisée est due à une baisse des dépenses afférentes aux services des consultants en informatique et des consultants travaillant sur des activités d'assistance technique. Cette économie est partiellement compensée par un dépassement de crédits au titre des services des consultants travaillant sur des questions liées au règlement des différends.

2.11. Le dépassement de crédits au titre des honoraires des membres des groupes spéciaux est dû à un accroissement du nombre de groupes spéciaux chargés du règlement des différends.

2.7 Partie B – Autres ressources

2.12. La partie B comprend le budget et les dépenses afférents aux services généraux, aux voyages et aux frais de réception, aux activités financées conjointement par l'OMC et par des tierces parties, ainsi que les dépenses d'équipement et les frais financiers.

2.8 Services généraux

Graphique 8 Comparaison budget/dépenses pour les services généraux (milliers de CHF)

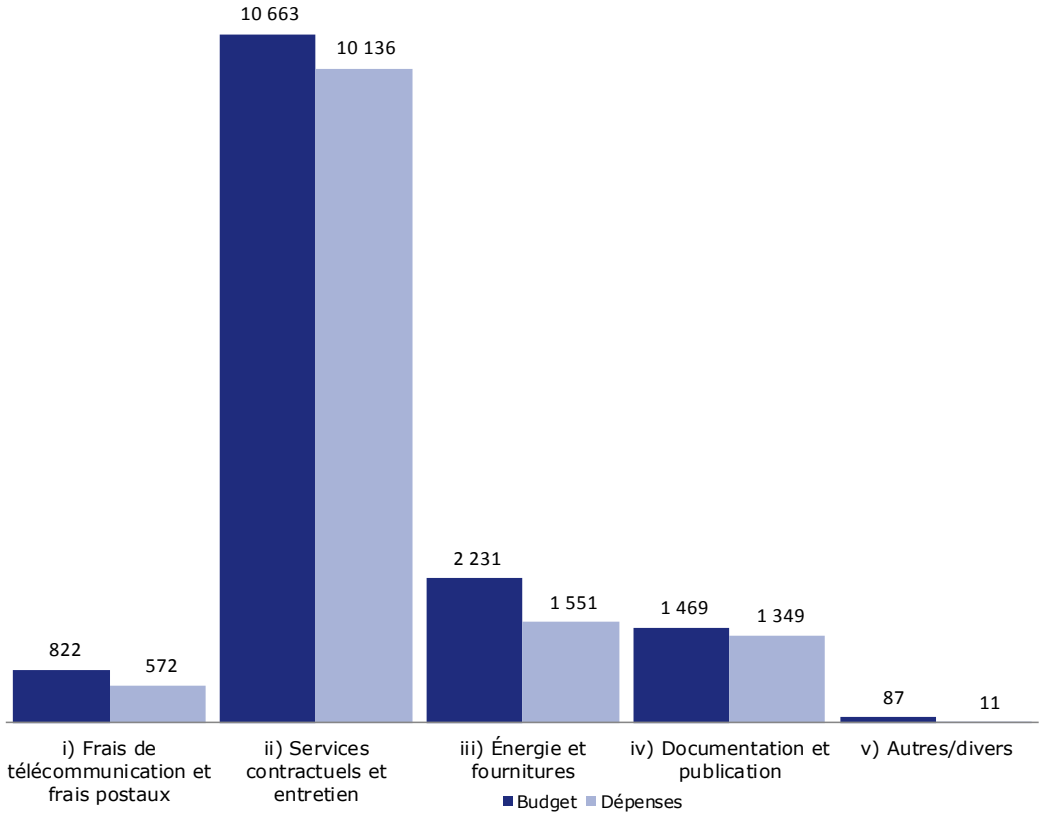

2.13. L'économie réalisée sur les frais de télécommunication et les frais postaux est principalement due à une économie au titre des frais postaux. Cette économie découle d'une diminution du nombre de documents envoyés aux Membres et d'une réduction continue de l'utilisation de papier à l'OMC.

2.14. En ce qui concerne les services contractuels et l'entretien, l'économie a principalement été réalisée sur l'entretien des bâtiments et l'entretien du matériel de bureau et du matériel informatique. Cette économie est en partie compensée par un dépassement de crédits concernant le service d'assistance informatique externalisé et le Centre international de calcul.

2.15. Au titre du poste "Énergie et fournitures", l'économie a principalement été réalisée sur les fournitures, à savoir les fournitures informatiques, les fournitures de reprographie et les fournitures de bureau, ainsi que l'électricité.

2.16. S'agissant de la documentation et des publications, l'économie réalisée provient d'une économie sur les publications et sur le poste "Médias et relations publiques".

2.17. Au titre du poste "Autres/divers", les dépenses afférentes aux droits d'adhésion et à la publicité ont été légèrement inférieures au budget prévu.

2.9 Voyages et frais de réception

Graphique 9 Comparaison budget/dépenses pour les voyages et les frais de réception (milliers de CHF)

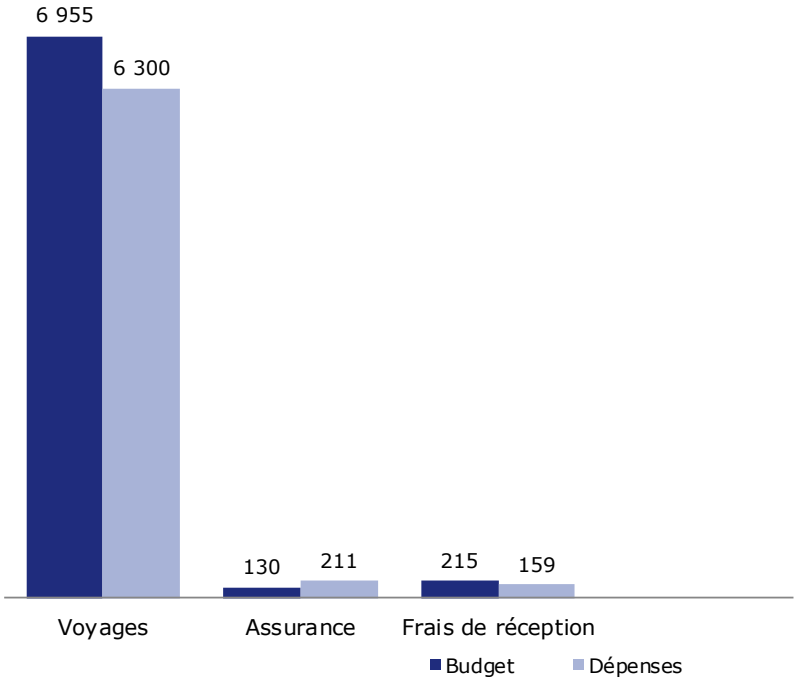

2.18. Pour ce qui est des voyages, la majeure partie de l'économie réalisée provient des activités d'assistance technique et des budgets consacrés aux voyages du Directeur général et des membres des groupes spéciaux et aux déplacements effectués dans le cadre de l'examen des politiques commerciales.

2.19. S'agissant de l'assurance, il y a eu un léger dépassement de crédits dû à la négociation d'un nouveau contrat pour l'assurance International SOS; ce dépassement a toutefois été compensé par une réduction des primes d'assurance maladie de l'OMC (au titre de l'assurance santé du personnel).

2.20. L'économie sur les frais de réception a été réalisée grâce à une gestion très stricte du budget de réception.

2.10 Partenaires de mise en œuvre

Graphique 10 Comparaison budget/dépenses pour les partenaires de mise en œuvre (milliers de CHF)

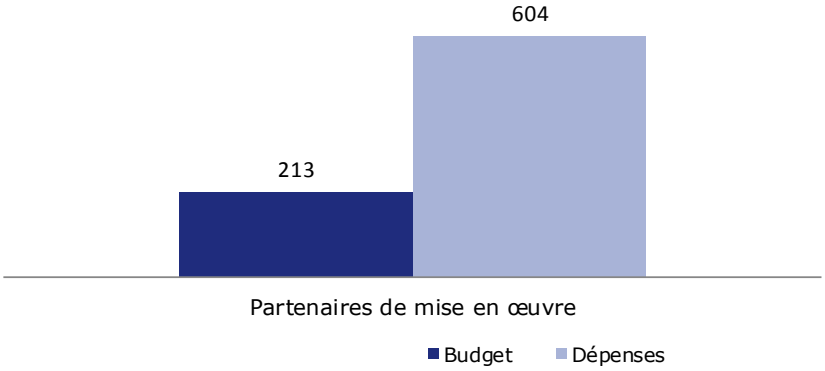

2.21. Le poste relatif aux partenaires de mise en œuvre couvre les activités qui sont partiellement ou intégralement financées par l'OMC et qui sont exécutées par une organisation tierce, ainsi que les contributions aux réseaux professionnels, au Fonds d'entraide du personnel et au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le dépassement de crédits est lié aux provisions constituées pour le paiement de dommages-intérêts en lien avec les affaires en cours au Tribunal administratif de l'OIT et les affaires susceptibles d'être portées devant ce dernier.

2.11 Dépenses d'équipement

Graphique 11 Comparaison budget/dépenses pour les dépenses d'équipement (milliers de CHF)

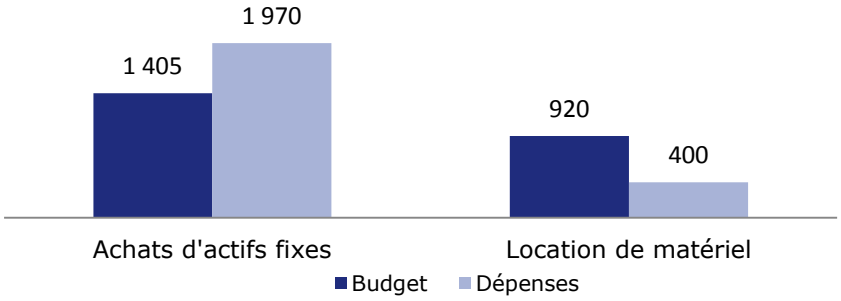

2.22. Le dépassement de crédits au titre de l'achat d'actifs fixes est dû au financement partiel du renouvellement du matériel de sécurité (0,8 million de CHF). Le coût total de ce projet est réparti sur deux ans. Ce dépassement de crédits a été partiellement compensé par une économie sur le matériel informatique.

2.23. Au titre de la location de matériel, une économie de 0,5 million de CHF a été réalisée.

2.12 Frais financiers

Graphique 12 Comparaison budget/dépenses pour les frais financiers (milliers de CHF)

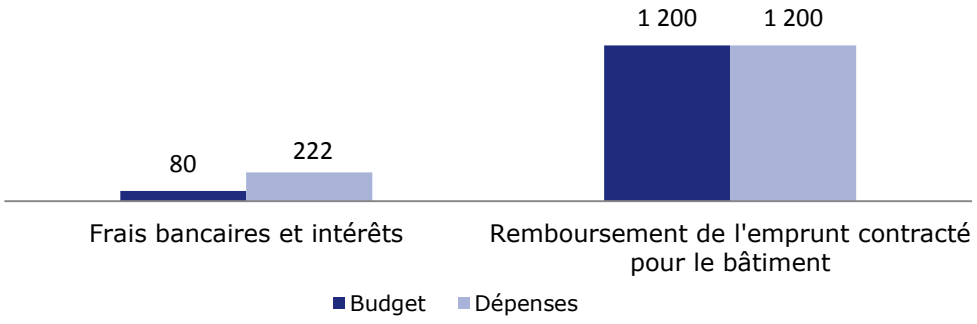

2.24. Les frais financiers comprennent le remboursement du prêt sans intérêt sur 50 ans contracté pour le nouveau bâtiment administratif de l'OMC, ainsi que les frais bancaires et les intérêts. Depuis la fin de mars 2015, les principales banques de l'OMC appliquent un intérêt négatif sur les soldes en compte courant pour les dépôts effectués au-delà des seuils prescrits. À cet égard, les conditions du marché se sont durcies.

2.13 Partie C – Fonds de fonctionnement et ITC

2.25. La partie C concerne la contribution au budget du Centre du commerce international et l'allocation de crédits aux fonds de fonctionnement de l'OMC.

Graphique 13 Comparaison budget/dépenses pour les fonds de fonctionnement et l'ITC (milliers de CHF)

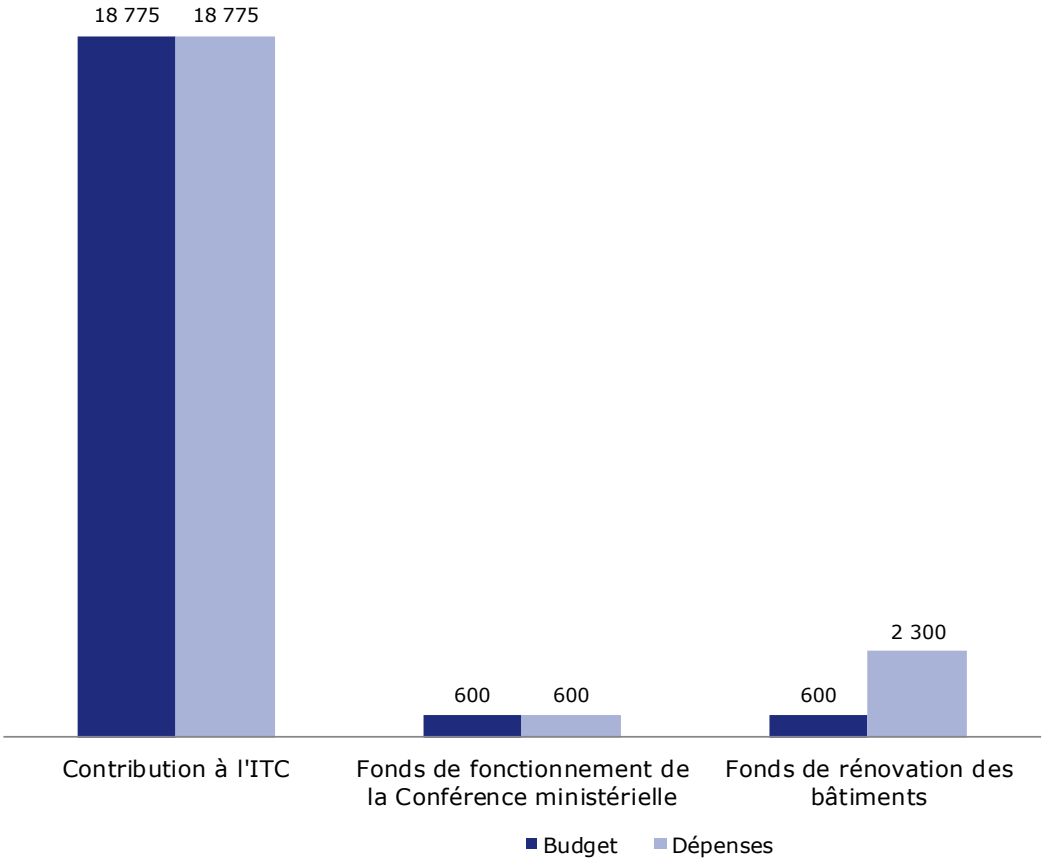

2.26. La contribution au Centre du commerce international, qui s'élève à 18,8 millions de CHF, a été acquittée en totalité.

2.27. Le Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle a été créé en 1999 et vise à éviter les fluctuations budgétaires en ce qui concerne les dépenses liées à la Conférence ministérielle, qui se tient en général tous les deux ans. En décembre 2017 a eu lieu à Buenos Aires (Argentine) la onzième Conférence ministérielle de l'OMC. Les dépenses de 1,2 million de CHF liées à cette conférence, financée par l'OMC, ont été imputées sur le Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle, qui a donc été entièrement utilisé.

2.28. Le Fonds de rénovation des bâtiments[2] a été créé à la fin de 2015 afin de constituer une réserve pour couvrir les dépenses à moyen et long termes liées à l'entretien et à la rénovation des bâtiments et des infrastructures. Conformément aux principes directeurs du Fonds, ce dernier a été reconstitué avec un crédit de 0,6 million de CHF au début de 2016. Par principe de précaution, un crédit additionnel de 1,7 million de CHF a été alloué à la fin de 2017, le montant estimatif à recouvrer sur une période de dix ans s'élevant à environ 25 millions de CHF.

2.14 Virements proposés entre chapitres du budget

2.29. Conformément à l'article 21 du Règlement financier et à la règle 4.4 des Règles de gestion financière, des virements entre des chapitres du budget de l'OMC sont nécessaires pour couvrir le dépassement des crédits approuvés au moyen des économies réalisées dans d'autres postes budgétaires. Une autorisation est demandée pour majorer en conséquence les crédits approuvés, comme il est indiqué ci-après.

Tableau 7 Virements proposés entre des chapitres du budget 2017 de l'OMC (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Budget	Dépenses	Solde	Virements proposés	Crédits révisés	Solde
A Ressources en personnel	1. Dépenses de personnel	126 842	123 800	3 042	-2 778	124 065	265
	2. Personnel temporaire	16 418	19 196	-2 778	2 778	19 196	-
A Total ressources en personnel		**143 260**	**142 996**	**265**	**-**	**143 260**	**265**
B Autres ressources	3. Services généraux	15 271	13 619	1 652	-1 652	13 619	-
	4. Voyages et frais de réception	7 300	6 670	630	-625	6 674	5
	5. Partenaires de mise en œuvre	213	604	-391	391	604	-
	6. Dépenses d'équipement	2 325	2 370	-45	45	2 370	-
	7. Frais financiers	1 280	1 422	-142	142	1 422	-
B Total autres ressources		**26 388**	**24 684**	**1 705**	**-1 700**	**24 688**	**5**
C Fonds de fonctionnement et ITC	8. Contributions à l'ITC et réserves spéciales	19 975	21 675	-1 700	1 700	21 675	-
C Total fonds de fonctionnement et ITC		**19 975**	**21 675**	**-1 700**	**1 700**	**21 675**	**-**
Total général		**189 624**	**189 355**	**269**	**-**	**189 624**	**269**

2.15 Exécution du budget 2017 de l'Organe d'appel et de son secrétariat

2.30. Le budget de l'Organe d'appel et de son secrétariat est distinct du budget du Secrétariat de l'OMC. Les dépenses sont divisées en coûts permanents et coûts variables liés au nombre de différends traités par l'Organe d'appel. Les coûts permanents de l'Organe d'appel et de son secrétariat sont financés par une allocation budgétaire annuelle conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMC. Le budget de l'Organe d'appel et de son secrétariat est structuré comme celui du Secrétariat de l'OMC.

[2] WT/BFA/W/359, Fonds de rénovation des bâtiments.

Tableau 8 Exécution du budget 2017 de l'Organe d'appel et de son secrétariat (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	1. Dépenses de personnel	i) Rémunération du personnel	3 326	2 822	503
		ii) Avantages au titre des pensions et après la cessation de service	730	598	131
		iii) Assurance santé et invalidité du personnel	179	177	2
		iv) Prestations familiales et avantages accordés au personnel recruté sur le plan international	296	469	-173
		v) Autres dépenses de personnel	43	85	-41
	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée	55	393	-337
		ii) Consultants	25	-	25
		iii) Honoraires des membres de l'Organe d'appel	791	755	36
A Total ressources en personnel			**5 444**	**5 300**	**145**
B Autres ressources	3. Services généraux	i) Frais de télécommunication et frais postaux	10	-	10
		ii) Services contractuels et entretien	18	18	-
		iii) Énergie et fournitures	20	3	17
		iv) Documentation et publication	10	0	10
		v) Autres/divers	2	0	2
	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	50	26	24
		ii) Frais de réception	1	1	1
	6. Dépenses d'équipement	i) Achat d'actifs fixes	25	-	25
B Total autres ressources			**136**	**47**	**88**
C Fonds de fonctionnement et ITC	8. Contributions à l'ITC et réserves spéciales	ii) Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel	2 000	2 000	-
C Total fonds de fonctionnement et ITC			**2 000**	**2 000**	**-**
Total général			**7 580**	**7 347**	**233**

2.31. Les dépenses engagées par l'Organe d'appel et son secrétariat se sont élevées à 7,3 millions de CHF en 2017, ce qui a donné lieu à une économie budgétaire de 0,2 million de CHF.

2.32. La contribution au Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel (FFOA), qui finance les dépenses variables associées aux appels, à savoir principalement des indemnités journalières et les frais de voyage des membres de l'Organe d'appel, s'est élevée à 2 millions de CHF en 2017 et a été directement allouée au FFOA au début de l'année.

2.33. Les dépenses imputées sur le FFOA en 2017 sont présentées en détail dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 Dépenses imputées sur le Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel (milliers de CHF)

État des dépenses imputées sur le Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel	Milliers de CHF
Solde d'ouverture au 1er janvier 2017	**1 707**
Contribution prélevée sur le budget ordinaire de l'Organe d'appel et de son secrétariat	**2 000**
Sous-total	**3 707**
Dépenses en 2017:	
Indemnités journalières des membres de l'Organe d'appel	-991
Frais de voyage des membres de l'Organe d'appel	-619
Audiences	-119
Frais postaux	-1
Dépenses totales	**-1 730**
Solde de clôture au 31 décembre 2017	**1 977**

2.16 Virements proposés entre chapitres du budget

2.34. Conformément à l'article 21 du Règlement financier et à la règle 4.4 des Règles de gestion financière, des virements entre des chapitres du budget de l'OMC sont nécessaires pour couvrir le dépassement des crédits approuvés au moyen des économies réalisées dans d'autres postes budgétaires. Une autorisation est demandée pour effectuer les transferts suivants:

Tableau 10 Virements proposés entre des chapitres du budget 2017 de l'Organe d'appel et de son secrétariat (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Budget	Dépenses	Solde	Virements proposés	Crédits révisés	Solde
A Ressources en personnel	1. Dépenses de personnel	4 573	4 152	421	-277	4 296	145
	2. Personnel temporaire	871	1 148	-277	277	1 148	-
A Total ressources en personnel		**5 444**	**5 300**	**145**	**-**	**5 444**	**145**
B Autres ressources	3. Services généraux	59	21	38	-	59	38
	4. Voyages et frais de réception	51	26	25	-	51	25
	6. Dépenses d'équipement	25	-	25	-	25	25
B Total autres ressources		**136**	**47**	**88**	**-**	**136**	**88**
C Fonds de fonctionnement et ITC	8. Contributions à l'ITC et réserves spéciales	2 000	2 000	-	-	2 000	-
C Total fonds de fonctionnement		**2 000**	**2 000**	**-**	**-**	**2 000**	**-**
Total général		**7 580**	**7 347**	**233**	**-**	**7 580**	**233**

2.17 Dépenses par principaux projets et activités

Graphique 14 Dépenses par principaux projets et activités (milliers de CHF)

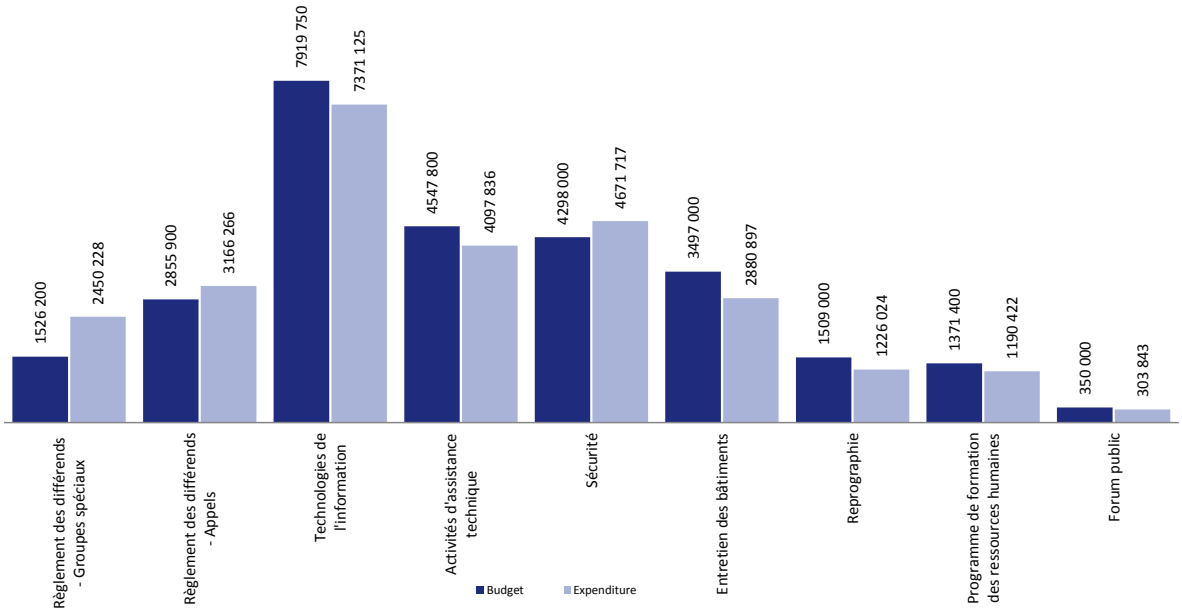

2.35. Les dépenses par principaux projets et activités sont détaillées dans les sections ci-après:

2.18 Règlement des différends

Tableau 11 Dépenses au titre du règlement des différends – Groupes spéciaux (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée	71	967	-895
		ii) Consultants	0	135	-135
		iii) Membres des groupes spéciaux	715	744	-29
A Total ressources en personnel			**786**	**1 845**	**-1 059**
B Autres ressources	3. Services généraux	i) Frais de télécommunication et frais postaux	10	6	4
		ii) Services contractuels et entretien	-	2	-2
		iii) Énergie et fournitures	-	-	-
		iv) Documentation et publication	-	2	-2
	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	730	595	135
		ii) Frais de réception	0	1	-1
B Total autres ressources			**740**	**605**	**135**
Total général			**1 526**	**2 450**	**-924**

2.36. En 2017, l'OMC a reçu 17 demandes de consultations concernant de nouvelles affaires et 4 demandes de consultations concernant des procédures de mise en conformité. Au cours de l'année, l'Organe de règlement des différends a établi 13 groupes spéciaux. Trente-deux procédures de groupe spécial et d'arbitrage étaient en cours chaque mois en moyenne, ce qui incluait des groupes spéciaux en cours de composition et des rapports de groupes spéciaux en cours de traduction. Cela indique que la tendance à une activité intense dans le domaine du règlement des différends observée ces dernières années se poursuit. Au total, onze rapports de groupes spéciaux ont été distribués en 2017, dont neuf concernaient des différends initiaux et deux concernait des différends relatifs à la mise en conformité. Une décision arbitrale sur le niveau de la suspension de concessions au titre de l'article 22:6 a également été distribuée.

2.37. Le poste relatif au personnel engagé pour une courte durée a affiché un dépassement de crédits de 895 000 CHF, qui inclut les dépenses consacrées aux juristes engagés pour une courte durée ainsi qu'aux autres personnes engagées à titre temporaire pour appuyer les divisions chargées du règlement des différends. Ce chiffre est dû en grande partie à l'augmentation continue du nombre et de la complexité des différends.

2.38. Un dépassement de crédits de 29 000 CHF a été réalisé sur les honoraires des membres des groupes spéciaux. Ces honoraires dépendent beaucoup du fait de savoir si les membres des groupes spéciaux sont des fonctionnaires gouvernementaux et/ou de la complexité/durée des travaux de ces groupes (un groupe de travail dont les travaux étaient particulièrement complexes a achevé ses travaux en 2017). On observe une tendance claire à l'augmentation du temps que les membres des groupes spéciaux consacrent à leur travail, comme en témoigne la hausse des dépenses afférentes aux travaux de ces groupes.

2.39. Une économie de 135 000 CHF a été réalisée au titre du poste "Voyages et frais de réception", principalement en raison d'une baisse des dépenses de voyages des membres des groupes spéciaux.

Tableau 12 Dépenses au titre du règlement des différends – Appels (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée	55	393	-337
		ii) Consultants	-	-	-
		iii) Honoraires des membres de l'Organe d'appel	791	755	36
A Total ressources en personnel			**846**	**1 148**	**-302**
B Autres ressources	3. Services généraux	i) Frais de télécommunication et frais postaux	10	-	10
		ii) Services contractuels et entretien	-	18	18
		iv) Documentation et publication	-	-	-
B Total autres ressources			**10**	**18**	**-9**
C Fonds de fonctionnement et ITC	8. Contributions à l'ITC et réserves spéciales	i) Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel	2 000	2 000	-
C Total fonds de fonctionnement et ITC			**2 000**	**2 000**	**-**
Total général			**2 856**	**3 166**	**-310**

2.40. Le niveau de l'activité de règlement des différends liée aux appels a été élevé en 2017; en effet, huit procédures d'appel ont été engagées et six rapports de l'Organe d'appel ont été distribués. En outre, les travaux sur un appel de vaste portée déposé en 2016 se sont poursuivis en 2017. Le secrétariat de l'Organe d'appel a aussi prêté assistance aux arbitres dans deux arbitrages au titre de l'article 21:3 c) du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends en ce qui concerne la détermination du délai raisonnable pour la mise en œuvre des décisions.

2.41. Les appels en instance en 2017 incluaient la procédure de mise en conformité extrêmement complexe dans les différends "CE et certains États membres – Aéronefs civils gros porteurs (Airbus)" et "États-Unis – Aéronefs civils gros porteurs (Boeing)" et d'autres appels de vaste portée tels que celui déposé dans le différend "Brésil – Taxation". Les appels complexes ont demandé plus de temps aux membres de l'Organe d'appel et ont nécessité davantage de personnel. Plusieurs procédures d'appel ont été suspendues pendant quelques mois, en attendant que les procédures d'appel antérieures soient achevées et que des ressources soient disponibles.

2.42. En ce qui concerne les dépenses afférentes aux appels au titre du règlement des différends, le dépassement de crédits est, comme au stade des groupes spéciaux, lié aux dépenses concernant les juristes engagés pour une courte durée et les autres personnes engagées pour une courte durée afin de travailler sur les appels.

2.19 Technologies de l'information

Tableau 13 Dépenses pour les technologies de l'information (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée	40	172	-132
		ii) Consultants	1 763	1 351	412
A Total ressources en personnel			**1 803**	**1 523**	**280**
B Autres ressources	3. Services généraux	i) Frais de télécommunication et frais postaux	324	287	37
		ii) Services contractuels et entretien	4 195	4 468	-273
		iii) Énergie et fournitures	270	92	178
	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	15	7	8
		ii) Frais de réception	1	-	1
	6. Dépenses d'équipement	i) Achat d'actifs fixes	1 180	961	219
		ii) Location de matériel	132	32	100
B Total autres ressources			**6 117**	**5 848**	**269**
Total général			**7 920**	**7 371**	**549**

2.43. Dans le domaine des technologies de l'information, la sous-utilisation des crédits enregistrée en 2017 s'explique principalement par le fait qu'en raison de la Conférence ministérielle de décembre 2017, la Division des solutions en technologies de l'information ne disposait pas des ressources humaines nécessaires pour mener à bien les projets prévus pour le troisième trimestre de 2017. Cela concernait essentiellement deux projets, à savoir le projet DOMOS (remplacement de l'application utilisée pour gérer la traduction et la publication des documents officiels) et le logiciel de diffusion sur le Web.

2.44. Environ les deux tiers des dépenses afférentes aux technologies de l'information (6 millions de CHF) se rapportaient à la gestion des activités courantes. Les deux postes les plus importants sont le Centre international de calcul (CIC) de l'ONU (1,8 million de CHF) et le service d'assistance informatique (1,1 million de CHF). Parmi les autres postes importants des services contractuels figurent plusieurs contrats d'entretien avec des éditeurs de logiciels, avec des sociétés de conseil pour des applications personnalisées et avec des fabricants de matériel. Les frais de télécommunication sont restés stables.

2.45. Un tiers du budget (2,3 millions de CHF) a été alloué aux projets (les dépenses à ce titre s'étant élevées à 1,9 million de CHF). En 2017, la Division des solutions en technologies de l'information a mené à terme un nombre record de 19 projets, ce qui traduit de réels progrès dans la gestion des projets et dans la capacité de mise en œuvre. Le système d'enregistrement électronique a rencontré un succès notable et s'est avéré être un outil très efficace pour l'enregistrement des délégués, des organisations intergouvernementales, des ONG et des médias en vue de la onzième Conférence ministérielle. Il a également facilité le lancement du système d'abonnement électronique, une plate-forme permettant aux délégués de s'inscrire pour recevoir des alertes électroniques personnalisées émises par le système Documents en ligne.

2.20 Assistance technique

Tableau 14 Cours de formation relevant de l'assistance technique par poste de dépenses (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée	6	60	-53
		ii) Consultants	313	115	198
A Total ressources en personnel			**319**	**174**	**145**
B Autres ressources	3. Services généraux	i) Frais de télécommunication et frais postaux	67	-	67
		iii) Énergie et fournitures	20	1	19
		iv) Documentation et publication	31	3	27
	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	4 061	3 904	158
		ii) Frais de réception	50	15	34
B Total autres ressources			**4 229**	**3 924**	**305**
Total général			**4 548**	**4 098**	**450**

2.46. La majeure partie des économies ont été réalisées grâce à la gestion prudente du budget prévu pour les services de consultants et aux économies réalisées sur le budget consacré aux voyages.

2.21 Sécurité

Tableau 15 Dépenses pour la sécurité (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Compte	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	2. Personnel temporaire	ii) Consultants	Cabinets de consultants et agences de placement	-	29	-29
A Total ressources en personnel				**-**	**29**	**-29**
B Autres ressources	3. Services généraux	ii) Services contractuels et entretien	Entretien des bâtiments	225	121	104
			Services contractuels	3 513	3 346	167
			Entretien du matériel	250	99	151
		iii) Énergie et fournitures	Fournitures	25	29	-4
	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	Assurance/participants	130	107	23
	6. Dépenses d'équipement	i) Achat d'actifs fixes	Matériel de sécurité	155	941	-786
B Total autres ressources				**4 298**	**4 643**	**-345**
Total général				**4 298**	**4 672**	**-374**

2.47. L'exécution du projet visant à remplacer le système de sécurité existant a démarré au dernier trimestre de 2017. La technologie utilisée par ce système datait de 2009 et atteignait la fin de sa durée de vie. Le système analogique sera remplacé par une infrastructure contrôlée par l'OMC et basée sur un protocole Internet (IP).

2.48. Les dépenses pour 2017 incluent l'étude globale du projet relatif à la sécurité, le remplacement des systèmes de vidéosurveillance, de contrôle de l'accès, d'interphone et de radiotélécommande, ainsi que le câblage, pour un montant total de 0,8 million de CHF. Un montant presque équivalent doit être financé en 2018.

2.49. Ces dépenses ont été partiellement compensées par une économie réalisée sur le contrat du fournisseur externe de services de sécurité et sur l'entretien du matériel.

2.22 Entretien des bâtiments

Tableau 16 Dépenses d'entretien des bâtiments (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Compte	Budget	Dépenses	Solde
B Autres ressources	3. Services généraux	ii) Services contractuels et entretien	Entretien des bâtiments	1 208	1 022	186
			Services contractuels	948	874	74
			Entretien du matériel	7	11	-4
			Assurance	175	103	72
		iii) Énergie et fournitures	Électricité	595	343	252
			Essence et combustibles	450	408	42
			Fournitures	60	55	5
			Eau	54	65	-11
B Total autres ressources				**3 497**	**2 881**	**616**

2.50. Au titre de l'entretien des bâtiments, une économie a été principalement réalisée sur l'entretien général des bâtiments et sur la consommation d'électricité.

2.23 Reprographie

Tableau 17 Dépenses pour la reproduction et la distribution des documents (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Compte	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée		200	470	-270
		ii) Consultants	Cabinets de consultants et agences de placement	0	3	-3
A Total ressources en personnel				**200**	**472**	**-272**
B Autres ressources	3. Services généraux	ii) Services contractuels et entretien	Entretien du matériel	60	24	36
		iii) Énergie et fournitures	Fournitures	509	375	134
	6. Dépenses d'équipement	ii) Location de matériel	Location de matériel	740	354	386
B Total autres ressources				**1 309**	**754**	**555**
Total général				**1 509**	**1 226**	**283**

2.51. Dans le domaine de la location de matériel, le matériel de reprographie pour l'impression en noir et blanc a été réduit de six à trois machines.

2.24 Programme de formation des ressources humaines

Tableau 18 Dépenses au titre du programme de formation des ressources humaines (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	2. Personnel temporaire	ii) Consultants	1 075	970	105
A Total ressources en personnel			**1 075**	**970**	**105**
B Autres ressources	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	220	157	63
		ii) Frais de réception	76	64	13
B Total autres ressources			**296**	**220**	**76**
Total général			**1 371**	**1 190**	**181**

2.52. L'équipe du Service de la formation a mené plusieurs nouvelles initiatives en 2017, notamment la production d'une vidéo d'introduction à l'OMC. Cette vidéo vise à aider les nouveaux venus à s'intégrer dans les travaux du Secrétariat et à assimiler ses valeurs et ses processus. Elle est également actuellement utilisée dans des salons de recrutement pour promouvoir les activités de l'OMC. Les quatre parties de la vidéo traitent des thèmes suivants: i) travailler pour une organisation internationale/au service des Membres, ii) l'histoire du système commercial multilatéral, iii) le Secrétariat de l'OMC et iv) l'organisation des carrières et l'aide à cet égard pour les fonctionnaires du Secrétariat.

2.53. Il convient également de noter qu'un programme global et modulaire de gestion du comportement professionnel a été mis en place pour environ 100 responsables comme suite aux constatations du Groupe de travail de la gestion du comportement professionnel. La priorité était de doter les responsables des compétences nécessaires pour formuler des observations constructives et accompagner les fonctionnaires afin que ceux-ci puissent améliorer leur comportement professionnel.

2.54. D'autres nouvelles initiatives comprenaient des ateliers axés sur la maîtrise des politiques commerciales et des protocoles, ainsi que l'établissement d'un réseau regroupant des économistes chargés de recherche issus de l'OMC, de la CNUCED, de l'OIT, de l'ITC, de la CEE et du Forum économique mondial. Ce réseau interorganisations a été créé pour permettre l'échange de meilleures pratiques et l'identification de futurs domaines de collaboration. Le Service de la formation a également organisé, conjointement avec la Division des solutions en technologies de

l'information, une nouvelle série d'ateliers sur la suite Microsoft Office. Au total, 30 cours de formation aux technologies de l'information ont été dispensés à 355 fonctionnaires du Secrétariat.

2.55. Par ailleurs, un nombre record de demande de formation en langues a été enregistré en 2017.

2.56. Les initiatives susmentionnées ont été menées parallèlement aux programmes en cours mis en œuvre par le Service de la formation. Ceux-ci incluaient des séances d'encadrement pour les directeurs et les responsables, des retraites au niveau des divisions, une formation aux techniques d'entretien pour les jurys de sélection, des programmes sur mesure de formation des formateurs au niveau des divisions et le traitement des demandes concernant des programmes de formation interne et externe.

2.57. Le taux de dépenses au titre du programme de formation des ressources humaines en 2017 a été de 87%, ce qui a donné lieu à une économie de 180 000 CHF. Cette économie a été principalement réalisée sur les services de consultants.

2.25 Forum public

Tableau 19 Dépenses au titre du Forum public (milliers de CHF)

Partie	Chapitre	Poste	Budget	Dépenses	Solde
A Ressources en personnel	2. Personnel temporaire	i) Personnel engagé pour une courte durée	100	120	-20
A Total ressources en personnel			**100**	**120**	**-20**
B Autres ressources	3. Services généraux	ii) Services contractuels et entretien	30	12	18
		iii) Fournitures	30	54	-24
		iv) Documentation et publication	60	66	-6
		v) Autres/divers	-	-	-
	4. Voyages et frais de réception	i) Voyages	110	38	72
		ii) Frais de réception	20	14	6
B Total autres ressources			**250**	**184**	**66**
Total général			**350**	**304**	**46**

2.58. Le Forum public est la principale activité de communication annuelle de l'OMC. Il offre un cadre permettant aux participants de discuter de l'évolution récente du commerce mondial et de proposer des moyens de renforcer le système commercial multilatéral. Cette activité attire plus de 1 500 représentants de la société civile, des milieux universitaires, des milieux d'affaires, des médias, des gouvernements, des parlementaires et des organisations intergouvernementales. Le Forum public 2017 avait pour thème: "Le commerce: au-delà des gros titres".

3 DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

3.1 Historique

3.1. Le budget pour la période biennale 2016-2017 a été pour la première fois présenté par activité, outre la présentation traditionnelle des dépenses budgétisées par poste budgétaire. Par conséquent, le présent rapport sur les résultats financiers inclut les dépenses par activité.

3.2. Les dépenses effectives pour 2017 sont très proches des montants budgétisés, comme le montre le tableau ci-après:

3.2 Dépenses réalisées en 2017 par activité comparées au budget par mission

Tableau 20 Dépenses réalisées en 2017 par activité

Activités	Budget 2017	% du total	Dépenses réalisées en 2017	% du total	Différence budget/ dépenses
1 Facilitation des négociations	10 600	5%	9 623	5%	977
2 Administration des règles convenues de l'OMC	45 000	23%	45 302	23%	-302
3 Suivi des politiques commerciales	26 000	13%	25 780	13%	220
4 Règlement des différends	35 000	18%	39 666	20%	-4 666
5 Renforcement des capacités	42 000	21%	41 683	21%	317
6 Aide aux accessions	7 000	4%	5 997	3%	1 003
7 Réalisation de recherches	17 000	9%	13 486	7%	3 514
8 Communication	14 604	7%	15 165	8%	-561
Total général	**197 204**	**100%**	**196 701**	**100%**	**503**

3.3 Facilitation des négociations

3.3. Ce chapitre inclut divers comités et groupes de négociation ayant un rapport avec les négociations du Programme de Doha pour le développement (PDD) tels que le Comité des négociations commerciales et d'autres groupes de négociation.

3.4. À la fin de 2017, les dépenses étaient proches du montant prévu.

3.4 Administration des règles convenues de l'OMC

3.5. Ce chapitre inclut la Conférence ministérielle, tous les comités liés au Conseil général et ses organes subsidiaires, les comités liés au Conseil du commerce des marchandises et ses organes subsidiaires, les comités liés au Conseil du commerce des services et ses organes et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Les dépenses réalisées en 2017 étaient conformes aux prévisions.

3.5 Suivi des politiques commerciales

3.6. Ce chapitre comprend principalement toutes les dépenses liées à l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC, aux examens des politiques commerciales et au suivi des politiques commerciales. Les dépenses pour 2017 ont été conformes aux prévisions. Cela est dû en partie à une plus grande activité, et surtout aux coûts de traduction liés à l'examen des politiques commerciales de deux Membres ayant accédé récemment.

3.6 Règlement des différends

3.7. Ce chapitre inclut l'Organe de règlement des différends, ainsi que les activités préalables à la procédure, les groupes spéciaux, les appels et les arbitrages. Les dépenses effectives pour 2017 ont été 13% plus élevées que les prévisions, soit la plus forte augmentation par rapport aux prévisions enregistrée parmi tous les chapitres. Cela s'explique principalement par l'activité plus soutenue dans le domaine du règlement des différends, et par le nombre élevé de rapports relatifs au règlement des différends qui ont été traduits en 2017.

3.7 Renforcement des capacités

3.8. Ce chapitre comprend toutes les activités liées aux cours et à la formation au titre du renforcement des capacités; le programme de travail de l'Aide pour le commerce; et la contribution au Centre du commerce international (ITC). Les dépenses effectives pour 2017 ont été conformes aux prévisions.

3.8 Aide aux accessions

3.9. Ce chapitre comprend toutes les activités liées à l'aide aux accessions. Les dépenses effectives pour 2017 ont été légèrement inférieures aux prévisions. Cela s'explique principalement par un niveau d'activité plus faible dans le domaine des accessions.

3.9 Réalisation de recherches

3.10. Ce chapitre concerne les publications de l'OMC telles que le Rapport sur le commerce mondial ou le Rapport annuel de l'OMC, les rapports de recherche et les documents, ainsi que la gestion des publications de l'OMC. Les dépenses effectives pour 2017 ont été inférieures aux prévisions. Cela ne s'explique pas par le fait que le niveau d'activité était plus bas, mais par le fait que moins de documents ont été traduits de l'anglais vers les deux autres langues officielles.

3.10 Communication

3.11. Ce chapitre inclut toutes les activités de communication de l'OMC telles que les relations générales avec la presse, les activités générales d'information des Membres et du secteur privé, les grandes manifestations telles que le Forum public, la Journée portes ouvertes et les travaux menés conjointement avec d'autres organisations internationales. Les dépenses effectives pour 2017 étaient conformes aux prévisions.

4 RÉSULTATS DES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

4.1. Cette partie décrit les activités menées en 2017 au moyen de fonds extrabudgétaires, qui sont gérés par le biais de fonds d'affectation spéciale, dont le principal est le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD). Bien qu'il existe plusieurs autres fonds visant des buts spécifiques, l'OMC a pour politique d'encourager le regroupement de la plupart des activités d'assistance technique liée au commerce dans le FGASPDD.

4.1 Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement

Graphique 15: Affectation des ressources du FGASPDD en 2017

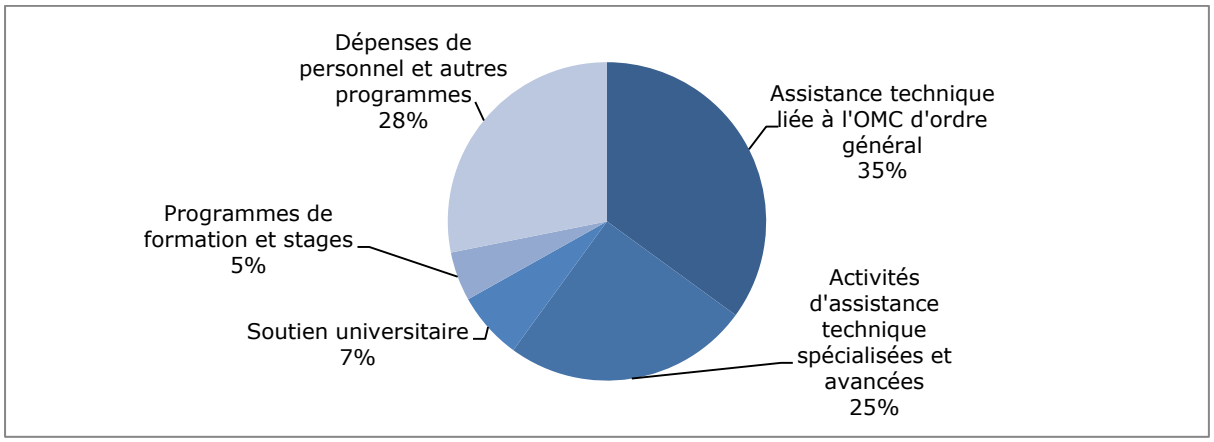

Tableau 21: Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement – Rapport financier – Récapitulatif

Rapport financier – Récapitulatif (milliers de CHF)	2017	2016
Fonds au 1er janvier	15 986	16 934
Virement du TEVAL[3]	108	-
Contributions reçues	6 169	6 880
Intérêts perçus	-25	-14
Total des fonds	**22 238**	**23 800**
Contributions remboursées aux Pays-Bas	-299	-
Engagements attribués	-61	-41
Total des dépenses	-8 380	-7 773
Solde au 31 décembre	**13 498**	**15 986**

4.2. Le FGASPDD a été établi en décembre 2001 pour financer des programmes d'assistance technique et des activités de formation à l'intention des pays en développement, des pays les moins avancés et des économies en transition. L'un des principaux objectifs de la création d'un fonds principal était de regrouper les nombreux fonds extrabudgétaires en un seul fonds général, de manière à disposer d'une base financière stable pour l'exécution du plan d'assistance technique adopté par les Membres. Les activités financées par le FGASPDD visent à améliorer la capacité institutionnelle et humaine des pays bénéficiaires, à répondre aux questions et aux préoccupations en matière de politique commerciale, à favoriser une participation plus complète des bénéficiaires au système commercial multilatéral et à encourager une participation effective aux négociations.

4.3. Les programmes d'assistance technique et de formation de l'OMC sont destinés avant tout aux fonctionnaires gouvernementaux des pays Membres de l'OMC et des pays accédants qui sont directement responsables des questions ayant trait à l'OMC, y compris la mise en œuvre des accords régissant le système commercial multilatéral et les négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Les programmes de soutien universitaire et de sensibilisation visent un deuxième public plus large, comprenant les milieux universitaires, la société civile, les parlementaires et les représentants du secteur privé.

4.4. Les activités de formation et d'assistance technique liée au commerce (ATLC) sont menées conformément au Plan biennal d'assistance technique et de formation (le "plan d'AT"), financé à la fois par le budget ordinaire et le FGASPDD.

4.5. Le plan d'AT définit les objectifs et les types d'activités que le Secrétariat doit mener pendant la période considérée. Il prévoit normalement un certain nombre d'activités aux niveaux mondial et régional, à mener au cours d'une année donnée. Il prévoit également des activités supplémentaires au niveau national en fonction de demandes spécifiques des Membres.

4.6. Le plan d'AT s'articule autour d'une stratégie d'apprentissage progressif conçue pour:

a. a. faire en sorte que les bénéficiaires passent progressivement à des niveaux d'apprentissage plus élevés;

b. b. contribuer à renforcer durablement les capacités humaines et institutionnelles;

c. c. renforcer les liaisons réciproques entre les programmes;

d. d. créer des synergies entre les domaines traités; et

e. e. assurer la cohérence de la fourniture de l'ATLC et son efficacité par rapport au coût.

4.7. De plus en plus souvent, des éléments importants de la gestion axée sur les résultats sont incorporés dans les plans d'AT de l'OMC, ce qui a été approuvé pour la période biennale 2016-2017.

[3] Le montant indiqué a été viré lors de la clôture du Fonds d'affectation spéciale pour l'évaluation des activités des fonds d'affectation spéciale de l'OMC (TEVAL).

4.8. L'OMC mène des activités pour lesquelles elle possède un avantage comparatif et qui relèvent de son mandat, à savoir les Accords de l'OMC et les domaines qui font directement partie des négociations dans le cadre du PDD. Chaque fois que cela est possible, elle coopère et crée des partenariats avec les institutions et organismes internationaux compétents en vue d'une fourniture efficace de l'ATLC, en tenant compte des compétences spécifiques de chaque organisation partenaire.

4.9. Les produits d'assistance technique liée au commerce peuvent être regroupés globalement en cinq grandes catégories:

a. a. *apprentissage en ligne/autoformation* – Activité qui tire pleinement parti des technologies de l'information et d'Internet pour compléter les programmes de formation traditionnels. Elle est plus particulièrement axée sur une formation de niveau introductif et intermédiaire s'adressant à la fois aux généralistes et aux spécialistes.

b. b. *Assistance technique et formation liées à l'OMC d'ordre général* – Activités de formation destinées aux fonctionnaires gouvernementaux ayant de larges responsabilités concernant les questions liées à l'OMC et une connaissance générale du système commercial multilatéral. Il s'agit surtout d'initier les fonctionnaires aux règles et au fonctionnement de l'OMC et/ou d'élever leur niveau général de connaissances et de leur permettre d'améliorer leurs compétences.

c. c. *Activités d'assistance technique et de formation spécialisées et avancées* – Séminaires et ateliers nationaux/régionaux et cours spécialisés. Il s'agit de dispenser une formation approfondie et de renforcer les compétences qui présentent un intérêt pratique immédiat pour la mise en œuvre des Accords de l'OMC.

d. d. *Soutien universitaire en matière de formation et de renforcement des capacités* – Activités axées sur l'établissement de partenariats avec des universitaires s'occupant de politique commerciale dans les pays Membres (par exemple ateliers pour professeurs d'université sur les questions concernant l'OMC, programmes de soutien aux études de doctorat, programme à l'intention d'universitaires invités, collaboration dans le domaine de la recherche et diffusion de documents pour les universités).

e. e. *Programmes de formation et stages* – Ils donnent l'occasion à des fonctionnaires en début de carrière d'avoir une expérience directe du fonctionnement du système commercial multilatéral et/ou apportent un soutien aux secrétariats régionaux des différents bénéficiaires des programmes de l'OMC.

4.10. Outre les coûts directs des diverses activités de formation, le FGASPDD finance certaines dépenses de personnel liées à l'exécution des activités d'assistance technique.

4.11. Les programmes d'ATLC mis en œuvre au titre du FGASPDD en 2017 étaient fondés sur le Plan biennal d'assistance technique et de formation 2016-2017.

4.12. Les principales activités menées en 2017, dont beaucoup ont été engagées en partenariat avec d'autres institutions et organismes, sont les suivantes:

Assistance technique et formation liées à l'OMC d'ordre général

a. Six cours régionaux de politique commerciale (CRPC) de deux mois à l'intention de l'Afrique francophone, de l'Europe centrale et orientale, du Moyen-Orient, de l'Asie-Pacifique, des Caraïbes et de l'Amérique latine.

b. Douze symposiums thématiques organisés à Genève.

c. Cinq cours de formation régionaux et sous-régionaux et cours de politique commerciale de courte durée.

Activités d'assistance technique et de formation spécialisées et avancées

a. Quinze séminaires régionaux thématiques (agriculture, marchés publics, accès aux marchés, accords commerciaux régionaux, règles, normes (SPS et OTC), services, commerce et environnement, développement et aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce).

b. Quatre cours intensifs sur les techniques de négociation commerciale (à l'intention des pays africains anglophones et francophones, des économies d'Asie et du Pacifique et du Moyen-Orient).

c. Six activités de communication pour les parlementaires et la société civile.

d. L'établissement ou la modernisation de centres de référence au Cambodge, en Côte d'Ivoire, au Maroc et au Soudan.

Programme de chaires de l'OMC

a. Une réunion annuelle du Conseil consultatif des chaires de l'OMC s'est tenue à Genève (Suisse) et une autre s'est tenue durant la Conférence annuelle du Programme de chaires de l'OMC à Buenos Aires (Argentine).

b. Des dons ont été accordés par l'OMC à six chaires (Afrique du Sud, Bénin, Brésil, Oman, Tunisie et Turquie).

c. Quatre doctorants ont bénéficié du programme de soutien, contre trois en 2016.

d. Onze missions de soutien ont été menées à l'intention des établissements titulaires d'une chaire.

Programmes de formation et stages

a. *Cinq stages pour les coordonnateurs régionaux*: deux coordonnateurs pour le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, un pour le Groupe ACP, un pour le Groupe des PMA et un pour le Groupe arabe.

Apprentissage en ligne

4.13. Le nombre de participants à l'apprentissage en ligne est passé de 10 279 en 2016 à 11 491 en 2017, soit une augmentation de 11%.

4.14. En 2017, les synergies développées en 2014 entre l'apprentissage en ligne et le programme de formation des Pays-Bas ont été renforcées, ce qui a été bénéfique pour les deux programmes. Cinq stagiaires ont travaillé comme tuteurs assistants au sein de l'Unité de l'apprentissage en ligne, en s'attachant avant tout à interagir avec les participants et à organiser des discussions en ligne pour le Forum d'information.

4.15. Le catalogue des cours continue d'être enrichi avec de nouveaux matériels de formation pour non seulement couvrir toutes les grandes questions traitées à l'OMC, mais aussi offrir des cours actualisés. Les cours utilisant les nouvelles méthodes d'apprentissage en ligne facilitent l'apprentissage actif et permettent une plus grande interactivité des participants, non seulement avec le matériel d'apprentissage, mais aussi avec les autres étudiants et les formateurs.

4.16. Dans le cadre du programme d'apprentissage en ligne de l'OMC, 78 cours ont été proposés en anglais, en espagnol et en français. De nombreuses activités interactives ont également été organisées pour tenir les participants informés des faits nouveaux concernant les principes de l'OMC et les questions liées au commerce. Le nombre de séances de discussion s'est élévé à 85 en 2017. Le nombre de discussions en ligne lancées sur le Forum d'information était très élevé (110). Ces discussions étaient menées dans les trois langues officielles. Outre les conférences en ligne, l'Unité de l'apprentissage en ligne a continué de développer l'utilisation des réseaux sociaux

pour fournir des renseignements actualisés sur les questions liées au commerce et favoriser l'interactivité et la communication.

4.17. L'Unité de l'apprentissage en ligne a continué de faciliter la mise en œuvre de l'apprentissage polyvalent. Des salles de classe virtuelles spécialement adaptées, hébergées sur le site Web E-Campus, ont été mises à disposition pour permettre le bon déroulement des activités sur place.

4.18. Des salles de classe virtuelles ont été créées sur le site Web E-campus, avec les fonctionnalités suivantes: i) consulter et télécharger des matériels pédagogiques pour chaque module, ainsi que des documents et des renseignements sur l'OMC en général et ii) remplir des formulaires d'évaluation hebdomadaire et finale.

4.19. Le programme d'apprentissage en ligne est présent sur Twitter, Facebook, LinkedIn et YouTube afin de toucher un public plus large et de promouvoir les cours proposés. Le matériel didactique est aussi mis à disposition, sur demande, à des fins d'autoformation. Le nombre de demandes est resté stable en 2017, s'établissant à 5 337 (3 587 en anglais, 1 147 en espagnol et 603 en français). Par ailleurs, 305 demandes ont été présentées par le biais de l'application mobile dédiée à cela (269 en anglais et 36 en espagnol).

4.20. D'excellents résultats ont été obtenus en 2017 dans le cadre du programme d'apprentissage en ligne de l'OMC et les statistiques montrent une progression de la qualité de la formation au titre de l'apprentissage en ligne au cours des dernières années:

a. Les participants ayant validé les cours étaient 694 de plus qu'en 2016.

b. Environ 66% des participants ont validé un cours en ligne, contre 67% en 2016.

c. Les participants ayant obtenu un certificat avec mention représentaient 41% des participants ayant validé les cours et étaient 802 de plus qu'en 2016.

d. La note moyenne aux examens des participants ayant validé les cours, soit 88%, était légèrement plus élevée qu'en 2016. Le taux d'abandon a augmenté pour s'établir à 30%, contre 15% en 2016.

e. Sur les 11 491 participants, 54,5% étaient des hommes (6 263) et 45,5% étaient des femmes (5 228).

4.21. Un nouveau cours, intitulé "Agriculture express" et fondé sur la méthode d'apprentissage par la pratique, a été finalisé en décembre 2017. L'élaboration d'un nouveau cours sur la "Facilitation des échanges" s'est poursuivie en 2017.

4.22. Des traductions en espagnol et en français ont été proposées pour quatre cours: "Fondements juridiques" (nouvelle version interactive); "Le droit d'auteur à l'OMC"; "Le système de règlement des différends de l'OMC"; et "Les brevets à l'OMC".

4.23. Les cours intitulés "Les accords commerciaux régionaux et l'OMC", "Les obstacles techniques au commerce à l'OMC", "Les Accords multilatéraux sur le commerce" et "Présentation de l'OMC" ont été actualisés et mis en ligne en anglais, en français et en espagnol.

4.24. Le cours "Renseignements en ligne de l'OMC sur l'accès aux marchés" a été mis à jour pour tirer parti de la nouvelle version du logiciel d'apprentissage en ligne et a été proposé aux participants en anglais, en français et en espagnol.

Tableau 22: Nombre de participants aux cours d'apprentissage en ligne par année

Année	Nombre de participants
2011	2 890
2012	3 023
2013	5 645
2014	7 590
2015	7 523
2016	10 279
2017	11 491

4.25. L'Afrique reste la région qui compte le plus grand nombre de participants au programme d'apprentissage en ligne, ceux venant de l'Afrique francophone représentant 19% du total. La participation de l'Amérique latine s'établissait à 23%. Près du tiers de l'ensemble des participants sont originaires de PMA.

4.2 Évaluation des activités des fonds d'affectation spéciale de l'OMC

4.26. L'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) s'est concerté avec les donateurs et les bénéficiaires en vue d'une évaluation externe des activités d'assistance technique de l'OMC. Un fonds spécifique avait été créé à cette fin en 2015: le TEVAL. Il couvrait les dépenses engagées pour l'évaluation externe de l'ensemble des activités d'assistance technique liée au commerce de l'OMC. Le TEVAL a été clos en 2017 et le solde a été alloué au FGASPDD (à hauteur de 108 000 CHF) et au Fonds pour la participation des PMA à la Conférence ministérielle (à hauteur de 48 000 CHF). Des montants de 55 000 CHF et 48 000 CHF, respectivement, ont été remboursés à la Commission européenne et à la Suède.

4.3 Programme de stages franco-irlandais

4.27. Le Programme de stages franco-irlandais a pour but de permettre aux stagiaires de mieux connaître et comprendre le système commercial multilatéral et la politique commerciale en général; de mieux comprendre le processus de négociation à l'OMC; et d'aider les Missions à participer plus activement aux activités courantes de l'OMC.

4.28. Les stagiaires travaillent pour la Mission de leur pays à Genève pour une période maximale de dix mois, et ils représentent leur pays au sein de certains comités de l'OMC. Cette approche pratique a pour but de les familiariser avec les activités qui se déroulent dans le cadre de l'Organisation.

4.29. Le programme est ouvert aux ressortissants des pays en développement, des PMA et des économies en transition. Les candidats doivent avoir les qualifications suivantes: i) diplôme universitaire supérieur en économie, commerce et/ou droit; ii) maîtrise d'une des langues de travail de l'OMC et, de préférence, bonne connaissance d'une autre langue; iii) expérience professionnelle au sein de l'administration nationale dans un domaine se rapportant au commerce; iv) bonne aptitude à rédiger; et v) connaissance pratique des logiciels courants.

4.30. Les stagiaires sont sélectionnés par l'IFCT et la Division des ressources humaines de l'OMC, en concertation avec la Mission concernée. Les candidatures des personnes qui se serviront de leur expérience à leur retour dans leur pays font l'objet d'une attention particulière. Les PMA qui ont très peu de personnel en poste dans les Missions à Genève sont prioritaires.

4.31. La Mission bénéficiaire établit à l'avance une description générale des tâches à accomplir. Un programme de travail plus détaillé est élaboré pour chaque stagiaire par le représentant permanent de la Mission à Genève, une fois le candidat sélectionné.

4.32. Les fonctions générales peuvent comprendre les tâches suivantes:

a. aide à la collecte, à l'analyse, à l'interprétation et à l'organisation de documents présentant un intérêt pour la Mission;

b. aide à la préparation de réunions des organes de l'OMC, y compris la présence à ces réunions et le suivi nécessaire;

c. aide à l'établissement de rapports, de documents et de communications à caractère économique et/ou juridique en rapport avec l'OMC;

d. aide à l'accomplissement d'autres tâches effectuées par la Mission.

4.33. L'évaluation du travail du stagiaire par la Mission a lieu à mi-parcours et à la fin du stage, et elle est communiquée à l'OMC.

4.34. En 2017, ce fonds d'affectation spéciale a financé les dépenses afférentes à 14 stagiaires venus des pays suivants: Burundi, Cameroun, Haïti, Kenya, Kirghizistan, Madagascar, Myanmar, Népal, Eswatini, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Vanuatu et Zambie.

Tableau 23: Programme de stages franco-irlandais – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	950	1 129
Contributions reçues	847	814
Intérêts perçus/(payés)	-1	-1
Total des fonds	**1 796**	**1 942**
Total des dépenses	-783	-992
Solde au 31 décembre	**1 013**	**950**

4.4 Programme de formation des Pays-Bas

4.35. Le Programme de formation des Pays-Bas, lancé le 1er avril 2005, devait initialement prendre fin le 31 décembre 2008. En novembre 2008, le gouvernement néerlandais l'a prolongé de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 2012. En 2013, l'OMC a été habilitée à continuer d'utiliser le solde restant de l'arrangement précédent et un nouvel arrangement pluriannuel a été signé en vue de poursuivre le Programme entre 2014 et 2017.

4.36. L'objectif de ce programme est de renforcer de façon concrète, mesurable et durable les capacités des PMA, des pays à faible revenu et des économies pauvres et vulnérables comparables dans les domaines liés à la politique commerciale, une attention particulière étant accordée aux pays africains en vue de favoriser leur développement économique et social.

4.37. Le Programme donne à des fonctionnaires en début de carrière la possibilité de s'informer sur les questions traitées à l'OMC. Les candidats qui peuvent être admis à bénéficier du Programme sont des professionnels débutants des ministères chargés du commerce et du développement, des membres d'organisations du secteur privé, des diplômés d'université, des personnes ayant suivi un cours de politique commerciale et d'autres candidats admissibles ayant une connaissance suffisante de l'OMC.

4.38. Les stagiaires passent au total jusqu'à dix mois à l'OMC, période au cours de laquelle ils sont censés s'acquitter de tâches bien définies qui présentent un intérêt pour le pays bénéficiaire quant au renforcement des capacités et/ou aux négociations en cours, par exemple:

a. entreprendre une évaluation des besoins pour identifier des priorités en matière d'assistance technique et de formation, sur la base des lignes directrices établies à cet effet;

b. contribuer à la réalisation des objectifs du Cycle de Doha, par exemple en présentant une offre initiale ou améliorée concernant les services;

c. remplir les obligations de notification non encore acquittés et aider à la mise en œuvre des engagements pour les Membres ayant accédé récemment;

d. aider les pays accédants dans le processus d'accession;

e. aider à la préparation des examens des politiques commerciales;

f. accomplir d'autres tâches qui aideraient le pays bénéficiaire à participer plus pleinement et plus efficacement au système commercial multilatéral;

g. aider les divisions de l'OMC à accomplir des tâches spécifiques.

4.39. Les candidats sont sélectionnés par le Secrétariat sur dossier et parmi les candidatures proposées par les pays bénéficiaires.

4.40. Les stagiaires travaillent à temps complet au Secrétariat de l'OMC et s'acquittent des tâches et fonctions qui leur sont assignées, mais ils ne doivent pas s'attendre à un renouvellement ou à une prolongation de leur stage au-delà de dix mois. À l'issue de leur stage, ils doivent établir un rapport d'évaluation contenant des renseignements détaillés sur les tâches qu'ils ont accomplies et une analyse de la pertinence de ces tâches pour eux et pour le pays bénéficiaire.

4.41. À la fin de 2017, le nombre total de stagiaires qui avaient bénéficié du Programme depuis son lancement en avril 2005 s'élevait à 176.

4.42. En 2017, ce fonds d'affectation spéciale a financé les dépenses afférentes à un séminaire régional sur l'évolution des politiques et du commerce international organisé par l'Institut Clingendael, ainsi que la participation de 16 stagiaires venus des pays suivants: Algérie, Burkina Faso, Comores, Gabon, Gambie, Ghana, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname, Tchad et Yémen.

Tableau 24: Programme de formation des Pays-Bas – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	184	1 137
Contributions reçues	875	-
Intérêts perçus/(payés)	-1	-
Total des fonds	**1 058**	**1 137**
Total des dépenses	-951	-953
Solde au 31 décembre	**107**	**184**

4.5 Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF)

4.43. Le but du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges est d'aider les pays en développement et les PMA à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges.

4.44. L'objectif est d'aider les pays en développement et les PMA à identifier les sources d'aide en matière de renforcement des capacités pour mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges. Ce mécanisme complétera les efforts de soutien existants en les rendant plus efficaces, et il offrira un soutien dans les cas où les bénéficiaires potentiels n'auront pas pu obtenir une assistance auprès d'autres donateurs.

Tableau 25: Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	5 962	4 121
Contributions reçues	1 217	2 303
Intérêts perçus	-11	-5
Total des fonds	**7 168**	**6 419**
Total des dépenses	-586	-457
Solde au 31 décembre	**6 582**	**5 962**

4.6 Conférence ministérielle – Participation des PMA

4.45. Depuis la première Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Singapour en 1996, l'Organisation soutient financièrement la participation des PMA aux différentes sessions de la Conférence grâce à des contributions volontaires regroupées dans un fonds extrabudgétaire spécial. Les frais de voyage en avion, les frais d'hébergement et les indemnités journalières des délégations des PMA sont pris en charge pour un ministre et deux hauts fonctionnaires.

Tableau 26: Fonds d'affectation spéciale pour la participation des PMA à la Conférence ministérielle – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	90	-
Remboursement à l'issue de la dixième Conférence ministérielle	-	90
Contributions reçues	780	-
Contributions provenant du TEVAL	48	-
Intérêts perçus	-	-
Total des fonds	**918**	**90**
Total des dépenses	-561	-
Solde au 31 décembre	**357**	**90**

4.46. Le solde restant au crédit des différents donateurs à la fin d'une Conférence ministérielle est reporté et vient s'ajouter aux nouvelles contributions à utiliser au même titre lors de la Conférence suivante, sauf si les donateurs demandent à être remboursés.

4.7 Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

4.47. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) est un partenariat et un fonds d'affectation spéciale mondial établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMC. Il aide les pays en développement à renforcer leur capacité de mettre en œuvre les normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales en vue d'améliorer leur situation sanitaire, zoosanitaire et phytosanitaire et leurs possibilités d'obtenir et de conserver un accès aux marchés. D'autres organisations menant des activités de coopération technique dans le domaine SPS, des donateurs contribuant au STDF et des experts de pays en développement participent activement aux travaux du Fonds.[4] Le STDF est géré par l'OMC.

4.48. Conformément à la stratégie à moyen terme du STDF, divers efforts ont été faits pour promouvoir la collaboration entre les partenaires du Fonds et continuer à renforcer ce dernier en tant que plate-forme de connaissances et point de référence pour l'échange de renseignements. Le Secrétariat a également participé à plusieurs conférences, ateliers de formation et autres réunions d'information afin de promouvoir la cohérence et les synergies dans la conception de projets SPS.

4.49. Tout au long de l'année, des propositions et des idées de projets très diverses, allant de notes de réflexion d'une page à des dossiers de projet complets, ont été reçues et examinées avec les bénéficiaires potentiels. Vingt-neuf demandes de dons pour l'élaboration de projets (DEP) et vingt-cinq demandes de projets ont été reçues. Le Groupe de travail du STDF a approuvé sept DEP et neuf projets en vue d'un financement. La contribution totale du STDF à ces projets s'est élevée à 4,2 millions de dollars EU, dont environ 50% en faveur de PMA et d'autres pays à faible revenu (APFR). Tous les projets avaient un caractère collaboratif, innovant et/ou régional. Il pourrait y avoir des demandes de DEP plus nombreuses et récurrentes si les donateurs bilatéraux étaient en mesure de cofinancer de plus en plus les projets résultants.

4.50. Trois projets ont été achevés et ont donné immédiatement de bons résultats. Depuis 2004, le STDF a alloué plus de 40 millions de CHF au renforcement des capacités SPS des producteurs, des commerçants et des gouvernements des pays en développement. Le financement du STDF a permis de mobiliser 25 millions de CHF de ressources additionnelles. Dans l'ensemble, le STDF a

[4] Des renseignements complémentaires sur le STDF et ses activités, des documents d'information, etc., sont disponibles sur le site Web du STDF (http://www.standardsfacility.org/).

consacré aux PMA et aux APFR 61% des ressources destinées à la réalisation de projets, dépassant ainsi son objectif d'attribuer au moins 40% des ressources à ces pays. Le suivi des projets est cependant resté difficile à mettre en œuvre et exigeant en ressources.

Tableau 27: Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	7 534	8 632
Contributions reçues	4 679	4 045
Intérêts	-16	-9
Total des fonds	**12 197**	**12 668**
Dépenses	-4 528	-5 134
Solde au 31 décembre	**7 669**	**7 534**

4.8 Programme de la Chine pour les PMA et les accessions

4.51. En juillet 2011, la Chine a financé l'établissement du "Programme de la Chine pour les PMA et les accessions", destiné à renforcer la participation des PMA Membres aux activités de l'OMC, ainsi qu'à aider les PMA accédants à améliorer leurs capacités en vue de l'accession.

4.52. Ce Fonds d'affectation spéciale a reçu du gouvernement chinois une contribution d'environ 473 000 CHF en 2017.

4.53. Conformément à l'annexe III du mémorandum d'accord correspondant, dix postes de stagiaire ont été ouverts, contre six en 2016.

Tableau 28: Programme de la Chine pour les PMA et les accessions – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	560	385
Contributions reçues	473	485
Intérêts perçus/(payés)	-1	-
Total des fonds	**1 032**	**870**
Total des dépenses	-633	-310
Solde au 31 décembre	**399**	**560**

4.9 Fonds de la Chine pour le développement, la coopération et la recherche

4.54. Le gouvernement de la République populaire de Chine et l'OMC ont constitué ce fonds d'affectation spéciale pour renforcer la collaboration en matière de recherche, d'assistance technique liée à la recherche et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce.

4.55. Le Fonds vise à soutenir l'OMC dans l'organisation d'une série de forums sur un partenariat pour la facilitation des investissements et à maintenir une base de données mondiale sur les mesures de facilitation des investissements et d'autres activités connexes.

Tableau 29: Fonds de la Chine pour le développement, la coopération et la recherche – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017
Fonds au 1er janvier	-
Contributions reçues	520
Intérêts	-
Total des fonds	**520**
Total des dépenses	-235
Solde au 31 décembre	**285**

4.10 Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé

4.56. Le Cadre intégré renforcé (CIR) est une initiative visant à fournir une assistance technique liée au commerce aux pays les plus pauvres du monde, de façon à les intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral. Son Secrétariat exécutif, établi en 2008, est hébergé dans les locaux de l'OMC. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale du commerce (dénommés collectivement les "organisations du CIR"), les PMA bénéficiaires du CIR et tous les donateurs constituent les partenaires du CIR. Celui-ci est considéré comme l'une des initiatives les plus réussies dans le cadre général de l'Aide pour le commerce.

4.57. Le financement du CIR passe par deux sources: le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR, un Fonds multilatéral géré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'aide directe des donateurs bilatéraux/régionaux aux pays bénéficiaires. Le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR alloue chaque année à l'OMC des crédits pour couvrir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat exécutif du CIR.

Tableau 30: Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	851	599
Contributions reçues	3 731	4 269
Intérêts	-5	-2
Total des fonds	**4 577**	**4 866**
Engagements attribués	-125	-115
Total des dépenses	-4 100	-3 900
Solde au 31 décembre	**352**	**851**

4.11 Données sur le commerce des services par secteur et mode de fourniture

4.58. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en octobre 2016 en vertu d'un accord entre la Commission européenne et l'OMC. Il a pour objet de financer un projet visant à analyser et à fournir aux analystes du commerce des données sur les marchandises, les services et la propriété intellectuelle par mode de fourniture.

4.59. Le projet vise en outre à contribuer à l'amélioration de la base de données du Global Trade Analysis Project (GTAP) utilisée pour l'analyse commerciale, le but étant de renforcer la transparence et la qualité de l'analyse commerciale dans le domaine des services.

Tableau 31: Données sur le commerce des services – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	108	-
Contribution reçues de l'Union européenne	94	108
Intérêts perçus	-	-
Total des fonds	**202**	**108**
Total des dépenses	-104	-
Solde au 31 décembre	**98**	**108**

4.12 Entité indépendante - Inspection avant expédition – Dépôts

4.60. L'Entité indépendante (EI) est un mécanisme de règlement des différends entre les exportateurs et les sociétés/organismes d'inspection avant expédition. Composée de l'OMC, de la Chambre de commerce internationale (CCI) et de la Fédération internationale des sociétés d'inspection (IFIA), l'Entité indépendante a été établie en vertu de l'article 4 de l'Accord sur l'inspection avant expédition.

4.61. Des dépôts ont été versés par les sociétés d'inspection avant expédition ci-après pour couvrir le coût estimatif d'un examen indépendant en cas de différend, conformément aux modalités établies par l'Accord: Bureau Veritas International, Cotecna Inspection Limited, Inspectorate Griffith Limited et Inchcape Testing Services International Limited.

4.62. Ce fonds d'affectation spéciale, qui relève du Comité du commerce des marchandises, n'a jamais été utilisé depuis sa création en 1995.

Tableau 32: Entité indépendante – Inspection avant expédition – Dépôts – Rapport financier – Récapitulatif

Milliers de CHF	2017	2016
Fonds au 1er janvier	88	88
Intérêts perçus	-	-
Total des fonds	88	88
Total des dépenses	-	-
Solde au 31 décembre	**88**	**88**

4.13 Fonds de soutien aux programmes

4.63. Les frais de soutien aux programmes sont perçus au taux de 13% des dépenses directes afférentes aux fonds d'affectation spéciale administrés par l'OMC et sont crédités au poste relatif au Fonds de soutien aux programmes.

4.64. L'OMC peut imputer une partie des frais de soutien aux programmes aux fonds d'affectation spéciale qu'elle gère avec les partenaires de mise en œuvre.

4.65. Les frais d'administration sont recouvrés et calculés au 31 décembre de chaque année.

4.66. Un montant équivalant à 10% des dépenses du Fonds de soutien aux programmes est statutairement recrédité au budget ordinaire de l'OMC à titre de contribution, en reconnaissance du fait que ce sont des ressources de l'Organisation qui servent à l'exécution des activités d'assistance technique financées par les fonds extrabudgétaires.

4.67. En 2017, les dépenses du Fonds ont été consacrées principalement à des contrats de durée déterminée et à des contrats de courte durée pour des professionnels ou du personnel de soutien effectuant des tâches administratives liées à l'exécution et à l'administration des activités d'assistance technique.

Tableau 33: Fonds de soutien aux programmes – Rapport financier – Récapitulatif

Rapport financier – Récapitulatif (milliers de CHF)	2017	2016
Fonds au 1er janvier	996	914
Frais d'administration recouvrés	2 395	2 282
Frais d'administration imputés aux partenaires de mise en œuvre	-212	-204
Total des fonds	**3 179**	**2 992**
Total des dépenses	-2 155	-1 996
Solde au 31 décembre	**1 024**	**996**

5 ÉTATS FINANCIERS

5.1 Lettre d'attestation de la direction

5.1. La direction du Secrétariat de l'OMC est responsable des états financiers pour 2017, qui ont été établis conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale du commerce (ci-après l'"OMC"), ainsi qu'aux normes comptables internationales du secteur public. Les renseignements financiers divulgués dans les états financiers visent à donner une image fidèle des résultats financiers de l'OMC d'une manière complète et compréhensible.

5.2. La direction de l'OMC est chargée d'établir et de maintenir des contrôles internes adéquats sur l'élaboration de rapports financiers de façon à donner une assurance raisonnable de la fiabilité de ces états financiers. Cela comprend des politiques et procédures qui permettent la tenue de registres rendant compte avec exactitude et fidélité des transactions de l'OMC, donnent l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMC et donnent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection rapide de l'acquisition, de l'utilisation ou de la cession non autorisées d'actifs de l'OMC. Cependant, en raison des limitations propres aux contrôles internes, il est possible que ces contrôles ne permettent pas d'empêcher ni de détecter toutes les déclarations erronées.

5.3. Sur la base de ce qui précède, la direction de l'OMC est d'avis que les présents états financiers donnent une image fidèle des résultats financiers de l'OMC pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2017. Ces états ont été vérifiés par les vérificateurs extérieurs désignés par le Conseil général de l'OMC et dont le rapport figure dans les pages suivantes.

Roberto Azevêdo Directeur général	Francesco Perlini Responsable de l'information financière, expert-comptable Division de l'administration et des services généraux

5.2 Opinion du vérificateur extérieur des comptes

BUNDESRECHNUNGSHOF – INSTITUTION DE CONTRÔLE SUPRÊME DE L'ALLEMAGNE

Juin 2017

À M. Roberto Azevêdo
Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, qui m'ont été soumis conformément au Règlement financier de l'OMC. J'ai vérifié ces états financiers et j'ai exprimé mon opinion à leur propos.

En outre, conformément aux Règles de gestion financière et au Règlement financier de l'Organisation, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de l'OMC pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération.

Identification des états financiers

J'ai vérifié les états financiers de l'Organisation mondiale du commerce (ci-après l'"OMC") pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, qui comprennent:

- l'état de la situation financière;
- l'état des résultats financiers;
- l'état des flux de trésorerie;
- l'état des variations de l'actif net;
- les notes explicatives et annexes aux états financiers.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mes vérifications conformément aux normes internationales d'audit adoptées et développées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI), et publiées en tant que normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI). Comme ces normes l'exigent, j'ai préparé et effectué les vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative.

Je suis indépendant de l'OMC, conformément aux règles de déontologie applicables dans le cadre de mes vérifications, et j'ai rempli toutes les autres obligations déontologiques découlant de ces règles.

Je crois que les éléments de preuve que j'ai recueillis sont suffisants et appropriés pour constituer la base de mon opinion.

Responsabilités de la Direction

La direction de l'OMC est chargée d'établir les états financiers et de les présenter conformément aux normes IPSAS, ainsi que de procéder aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers ne comportant pas d'inexactitude significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur.

Pour établir les états financiers, la direction doit évaluer la capacité de l'OMC de poursuivre ses activités en divulguant des renseignements à cet égard, dans les cas où cela est applicable, et en utilisant le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si elle envisage ou se voit obligée de liquider l'OMC ou de cesser ses activités.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'établissement des rapports financiers de l'OMC.

Responsabilité du vérificateur

Mes objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur, et à publier un rapport incluant mon opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais pas une garantie que des vérifications effectuées conformément aux normes internationales d'audit permettront toujours de détecter chacune des inexactitudes significatives. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont jugées significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, considérées ensemble ou séparément, elles influencent les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Lorsque j'effectue des vérifications conformément aux normes internationales d'audit, j'exerce mon jugement professionnel et j'applique le principe du scepticisme professionnel tout au long du processus.

Je m'attache également à:

- identifier et évaluer les risques d'inexactitude significative dans les états financiers, que l'inexactitude soit due à une fraude ou à une erreur, à élaborer et appliquer des procédures de vérification répondant à ces risques, ainsi qu'à recueillir des éléments de preuve qui soient suffisants et appropriés pour former la base de notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative est plus élevé lorsque l'inexactitude en question est due à une fraude que lorsqu'elle est due à une erreur, car une fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions volontaires, des déclarations trompeuses ou la dérogation à un contrôle interne;
- comprendre le mécanisme de contrôle interne pertinent dans le cadre de la vérification afin de concevoir des procédures de vérification qui soient adaptées aux circonstances, mais qui ne servent pas à exprimer une opinion sur l'efficacité du mécanisme de contrôle interne de l'OMC;
- évaluer le caractère approprié des politiques comptables sous-jacentes et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction;
- parvenir à une conclusion sur le caractère approprié de l'utilisation du principe comptable de continuité de l'exploitation par la direction et, d'après les éléments de preuve recueillis dans le cadre de la vérification, sur le fait de savoir s'il existe une incertitude significative concernant des événements ou conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'OMC de poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les divulgations connexes faites dans les états financiers ou, si ces divulgations sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments de preuve recueillis dans le cadre de la vérification jusqu'à la date d'établissement de notre rapport. Toutefois, des événements ou conditions futurs pourraient empêcher l'OMC de poursuivre ses activités;
- évaluer la présentation, la structure et la teneur globales des états financiers, y compris les divulgations, et déterminer si ces états rendent fidèlement compte des transactions et événements sous-jacents.

Mon équipe a communiqué avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, des intentions en termes de portée et de calendrier concernant les vérifications et les principales constatations, y compris les éventuelles déficiences importantes du mécanisme de contrôle interne identifiées au cours de nos vérifications.

Opinion

Les résultats de mes vérifications m'amènent à considérer que les états financiers rendent fidèlement compte, dans ses aspects essentiels, de la situation financière au 31 décembre 2017, qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et aux principes comptables déclarés de l'OMC, et que les opérations effectuées étaient conformes au Règlement financier.

J'ai émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OMC pour 2017.

Référence

J'ai également établi un rapport détaillé sur les états financiers de l'OMC.

Kay Scheller
Président de la Bundesrechnungshof
Institution de contrôle suprême de l'Allemagne
Vérificateur extérieur des comptes

5.3 États financiers de l'OMC

Tableau 34 État de la situation financière

État de la situation financière			
Milliers de CHF	**Notes**	**31/12/2017**	**31/12/2016[5]**
ACTIFS			
Actif à court terme			
Liquidités et quasi-liquidités	4	115 098	132 862
Sommes à recevoir des Membres	5	23 366	6 755
Sommes à recevoir des observateurs	5	590	582
Stocks	6	393	442
Autres sommes à recevoir	7	3 522	2 789
Avances et versements anticipés	8	4 766	5 381
Total actif à court terme		**147 735**	**148 811**
Actif à long terme			
Bâtiment	9	121 347	124 346
Matériel	9	11 711	13 238
Actifs incorporels	10	409	372
Actifs du Régime des pensions	14	595 921	535 529
Total actif à long terme		**729 388**	**673 485**
Total actif		**877 123**	**822 296**
PASSIF			
Passif à court terme			
Sommes à payer	11	4 801	2 754
Charges à payer	11	6 600	5 099
Contributions versées par anticipation	12	9 372	16 783
Contributions volontaires remboursables aux donateurs	13	32 916	34 502
Engagements à court terme au titre des avantages accordés au personnel	14	12 122	12 148
Total passif à court terme		**65 811**	**71 286**
Passif à long terme			
Emprunt	15	54 000	55 200
Engagements au titre des pensions	14	1 034 918	982 040
Engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service	14	228 938	226 251
Autres engagements à long terme au titre des avantages accordés au personnel	14	8 315	7 708
Total passif à long terme		**1 326 171**	**1 271 199**
Total passif		**1 391 982**	**1 342 485**
Actif net/fonds propres		**-514 860**	**-520 190**
ACTIF NET/FONDS PROPRES			
Fonds de roulement	16	10 885	10 885
Gain/(perte) actuariel(le)	14	246 687	210 445
Excédent cumulé		-837 337	-806 391
Provision pour droit d'utilisation – Centre William Rappard	9	58 586	59 192
Réserves	17	15 844	12 179
Allocation de crédits extrabudgétaires	17	-9 525	-6 500
Total actif net/fonds propres		**-514 860**	**-520 190**

[5] L'état de la situation financière de 2016 a été retraité conformément à la note 3.

Tableau 35 État des résultats financiers

État des résultats financiers			
Milliers de CHF	**Notes**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
RECETTES			
Contributions mises à la charge des Membres	18	195 500	195 538
Contributions des observateurs	18	588	594
Contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale	18	20 895	19 786
Recettes provenant des publications	18	545	614
Autres recettes	18	1 164	1 136
Recettes afférentes au Régime des pensions de l'OMC	18	2 406	9 556
Total recettes		**221 098**	**227 224**
DÉPENSES			
Dépenses de personnel	19	-134 819	-133 477
Coût actuariel des prestations au titre de l'assurance santé après cessation de service	19	-11 058	-13 177
Coût actuariel des prestations au titre des pensions	19	-22 763	-26 441
Personnel temporaire	19	-24 450	-22 942
Fournitures et autres dépenses au titre des services généraux	19	-15 436	-15 471
Voyages et frais de réception	19	-15 124	-12 636
Partenaires de mise en œuvre	19	-4 371	-4 572
Contribution à l'ITC	19	-18 775	-18 775
Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle (variation)	19	1 022	-532
Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel (variation)	19	-270	-399
Amortissement	19	-5 603	-5 653
Provision pour arriérés de contributions	19	-499	-1 373
Amortissement de la provision pour droit d'utilisation – Centre William Rappard	19	606	606
Frais financiers	19	-292	-174
Perte sur les opérations de change	19	-214	-449
Total dépenses		**-252 044**	**-255 466**
Excédent/(déficit) pour la période		**-30 946**	**-28 242**

Tableau 36 État des variations de l'actif net/des fonds propres

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE							
AU 31 DÉCEMBRE 2017 (milliers de CHF)							
	Fonds de roulement	Perte actuarielle	Excédent/ déficit cumulé	Droit d'utilisation	Montant alloué au budget	Réserves	Total actif net/fonds propres
Solde au 31/12/2016	**10 885**	**210 445**	**-806 392**	**59 192**	**-6 500**	**12 179**	**-520 190**
Perte actuarielle	-	36 242	-	-	-	-	36 242
Comptabilisation du droit de superficie	-	-	-	-606		-	-606
Montant alloué au budget	-	-	-	-	- 3 025	-	-3 025
Excédent/déficit pour la période	-	-	-30 946	-	-	-	-30 946
Réserves	-	-	-	-	-	3 665	3 665
Solde au 31/12/2017	**10 885**	**246 687**	**-837 338**	**58 586**	**-9 525**	**15 844**	**-514 860**

Tableau 37 État des flux de trésorerie (méthode indirecte)

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE		
AU 31 DÉCEMBRE 2017 (milliers de CHF)	**2017**	**2016**
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Excédent/déficit provenant des activités ordinaires	-30 946	-28 242
Amortissement	5 603	5 653
Droit d'utilisation – Centre William Rappard	-606	-606
Provision pour arriérés de contributions	499	1 373
(Augmentation)/diminution des sommes à recevoir des Membres et des observateurs	-17 118	6 286
(Augmentation)/diminution des stocks	49	-54
(Augmentation)/diminution des autres sommes à recevoir	-733	2 806
(Augmentation)/diminution des actifs du Régime des pensions	-60 392	-39 263
(Augmentation)/diminution des avances et des versements anticipés	615	-93
Augmentation/(diminution) des sommes à payer	2 047	-3 800
Augmentation/(diminution) des charges à payer	1 501	2 328
Augmentation/(diminution) des contributions reçues par anticipation	-7 411	473
Augmentation/(diminution) des contributions volontaires remboursables aux donateurs	-1 586	-1 168
Augmentation/(diminution) des dons	-	-135
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages accordés au personnel	56 146	-10 244
Augmentation/(diminution) du solde d'ouverture selon les normes IPSAS	-	-118
Gain/(perte) actuariel(le)	-36 242	77 519
Augmentation/(diminution) des réserves	3 665	4 030
Augmentation/(diminution) de l'allocation de crédits extrabudgétaires	-3 025	-3 100
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	**-15 450**	**13 646**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	-1 077	-456
(Augmentation)/diminution des actifs incorporels	-37	143
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-1 114**	**-313**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation/(diminution) des emprunts	-1 200	-1 200
Augmentation/(diminution) des contributions au Fonds de roulement	-	108
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-1 200**	**-1 092**
Augmentation/(diminution) nette des liquidités et quasi-liquidités	**-17 764**	**12 242**
Montant des liquidités et quasi-liquidités en début de période	132 862	120 620
Montant des liquidités et quasi-liquidités en fin de période	**115 098**	**132 862**

5.4 Notes relatives aux états financiers[6]

5.4.1 Note 1 Principes comptables

5.4.1.1 Fondement

5.4. Les états financiers du Secrétariat de l'OMC ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Dans le cas où les normes IPSAS ne traitent pas d'une norme en particulier, ce sont les Normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées qui ont été appliquées.

5.4.1.2 Consolidation

5.5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC (ITC) est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'OMC pour l'assistance technique liée au commerce. Créé en 1964 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il opère depuis 1968 sous l'égide conjointe du GATT et de l'ONU, cette dernière agissant par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). À cette époque, le GATT et la CNUCED relevaient tous les deux du système des Nations Unies et rendaient donc compte à l'Assemblée générale.

5.6. L'ITC est le point de coordination pour les activités d'assistance technique et de coopération axées sur la promotion du commerce dans le cadre du système d'assistance de l'ONU aux pays en développement, comme le Conseil économique et social l'a affirmé dans sa Résolution 1819 (LV) du 9 août 1973.

5.7. Conformément aux normes IPSAS 35, 36 et 37, l'ITC n'est pas considéré comme une entité contrôlée conjointement. Par conséquent, ses états financiers ne sont pas incorporés dans ceux de l'OMC.

5.4.1.3 Monnaie

5.8. La monnaie de fonctionnement et de comptabilisation utilisée par l'OMC est le franc suisse (CHF). Les transactions libellées en devises (autres que les contributions mises à la charge des Membres et des observateurs) sont converties en CHF au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les contributions mises à la charge des Membres qui sont reçues dans une monnaie autre que le CHF sont converties et créditées au taux de change bancaire applicable à la date de valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que le CHF sont convertis en CHF au taux de change de l'ONU en fin d'exercice.

5.9. Les gains et pertes de change résultant du règlement des transactions étrangères sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

5.4.1.4 Présentation par segment

5.10. Un segment est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle/lequel les renseignements financiers sont présentés séparément. Les activités de l'OMC sont classées en deux segments: i) le budget ordinaire et ii) les fonds d'affectation spéciale.

5.4.1.5 Utilisation d'estimations

5.11. L'élaboration des états financiers implique l'utilisation d'estimations comptables ainsi que d'hypothèses et de jugements en matière de gestion. Parmi les domaines dans lesquels des estimations sont utilisées figurent les engagements au titre des avantages accordés au personnel après la cessation de service, les provisions pour actions en justice, les charges à payer, les risques financiers liés aux stocks et aux sommes à recevoir, les dépenses afférentes à l'ITC, les contributions versées au Centre international de calcul, les actifs et passifs conditionnels et le degré de détérioration des immobilisations corporelles. Les résultats effectifs peuvent être

[6] Tous les soldes sont libellés en milliers de francs suisses, ce qui peut entraîner de petits écarts d'arrondi.

différents de ces estimations. Les variations des estimations sont comptabilisées durant la période au cours de laquelle elles sont connues.

5.4.1.6 Liquidités et quasi-liquidités

5.12. Les liquidités et quasi-liquidités comprennent l'encaisse et les liquidités en banque. Les liquidités et quasi-liquidités qui ne peuvent être utilisées qu'à une fin spécifique (comme le Fonds de roulement) sont considérées comme soumises à des restrictions.

5.13. L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte.

5.4.1.7 Sommes à recevoir

5.14. Les sommes à recevoir sont comptabilisées à leur valeur nominale, moins les provisions pour sommes irrécouvrables. Les sommes à recevoir ne sont pas actualisées, sauf si l'effet prévu est important.

5.15. La méthode employée pour calculer la provision pour arriérés de contributions des Membres et observateurs se fonde sur le nombre d'années de contributions impayées et est conforme aux principes établis par le Conseil général en ce qui concerne les arrangements administratifs.

Tableau 38 Niveau de la provision pour arriérés de contributions

Membres et observateurs ayant des arriérés de contributions en fin d'exercice	Niveau de la provision
Plus de 3 ans	100%
Plus de 2 ans mais moins de 3 ans	75%
Plus de 1 an mais moins de 2 ans	50%
1 an ou moins	0%

5.4.1.8 Avances et versements anticipés

5.16. Les avances et les versements anticipés ne sont pas actualisés, sauf si l'effet prévu est important.

5.4.1.9 Stocks

5.17. Les stocks comprennent la valeur des publications et des souvenirs mis en vente et de ceux qui sont distribués gratuitement. Le coût des publications et des souvenirs achetés comprend le prix d'achat et les frais de transport. Le coût des publications réalisées en interne comprend le coût des fournitures (papier), la location de matériel (y compris la maintenance et l'encre) et le coût de la main-d'œuvre. Pour les publications internes expédiées vers l'entrepôt de distribution extérieur de l'OMC, le coût comprend aussi les frais de transport pertinents. Le coût des stocks est imputé conformément à la formule du coût moyen pondéré.

5.18. Le stock des publications et des souvenirs conservés en interne et dans l'entrepôt du distributeur fait l'objet d'un inventaire physique annuel. En fin d'exercice, les articles endommagés ou obsolètes sont passés par pertes et profits pour refléter la valeur réalisable nette.

5.4.1.10 Immobilisations corporelles

5.19. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé et la perte de valeur. Les seuils suivants sont définis aux fins de cette comptabilisation:

- Les actifs d'une valeur supérieure à 5 000 CHF sont entièrement capitalisés lorsqu'ils sont acquis de manière individuelle.
- Les actifs d'une valeur supérieure à 2 500 CHF sont entièrement capitalisés lorsqu'ils sont acquis comme partie d'un ensemble ayant une valeur totale supérieure à 50 000 CHF.
- Les actifs sont entièrement capitalisés, quelle que soit leur valeur, lorsqu'ils sont acquis comme partie d'un ensemble ayant une valeur totale supérieure à 500 000 CHF. En

outre, les logiciels développés en interne sont capitalisés si leur valeur est supérieure à 500 000 CHF.

5.20. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût. Toutes les catégories de matériel ont été comptabilisées rétrospectivement, sauf le mobilier. Seuls le mobilier et le matériel acquis depuis 2007 ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture. Pour cette catégorie d'actifs, l'Organisation utilise la disposition transitoire (norme IPSAS 17, paragraphe 95). L'Organisation n'a pas pu comptabiliser les coûts directement attribuables à des éléments de matériel spécifiques (tels que les coûts de consultation) lorsqu'ils ont été facturés séparément.

5.21. Les contributions en nature qui se rapportent aux immobilisations corporelles telles que le droit de superficie accordé pour le terrain sur lequel se trouve le siège de l'OMC sont comptabilisées dans les états financiers et présentées dans les notes.

5.22. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire, sauf pour les terrains, qui ne sont pas soumis à amortissement. En ce qui concerne le projet de construction, l'amortissement des bâtiments et du matériel a commencé le 1er janvier 2013.

5.23. La durée de vie des grandes catégories d'actifs a été estimée comme suit:

Tableau 39 Durée de vie des catégories d'actifs

Catégorie	Durée de vie estimée (années)
Bâtiment du Centre William Rappard	99 ans
Éléments de la structure du bâtiment	50 ans
Charpente du bâtiment	25 ans
Étanchéité, restauration, ascenseurs	15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de reprographie	5 ou 10 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel de sécurité	10 ans
Œuvres d'art	10 ans
Fenêtres et système de chauffage	25 ans
Véhicules	5 ans

5.24. Les actifs endommagés sont dépréciés en fin d'exercice selon les renseignements reçus.

5.25. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

5.4.1.11 Actifs incorporels

5.26. Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé et la perte de valeur. Ils sont amortis au prorata de leur durée de vie estimée (quatre ans) selon la méthode linéaire. Les droits de licence d'un an sont comptabilisés comme dépenses de l'exercice.

5.27. Les frais de maintenance et de mise à niveau facturés par les entreprises de logiciels ou les autres facteurs externes sont comptabilisés comme dépenses. Le coût des logiciels achetés avec le matériel est inclus dans le coût du matériel.

5.28. Les droits d'auteur, les coûts de préproduction des publications, les coûts afférents au site Web de l'OMC et les coûts de développement interne et externe relatifs aux bases de données ne sont pas considérés comme des actifs incorporels.

5.4.1.12 Avantages accordés au personnel

5.29. Les engagements au titre des avantages accordés au personnel sont classés comme suit:

a. Les engagements à court terme au titre des avantages accordés au personnel doivent être réglés dans les 12 mois suivant la date d'établissement des comptes et sont calculés à leur valeur nominale sur la base des droits acquis aux taux actuels de rémunération. Ils comprennent les avantages de début d'emploi (primes d'installation), les avantages

mensuels ordinaires (salaires, traitements et indemnités), les absences rémunérées (congés de maladie et de maternité), les congés annuels et les autres avantages à court terme accordés au personnel recruté sur le plan international (indemnités pour frais d'études, congés dans les foyers).

b. Les engagements au titre des avantages accordés après la cessation de service comprennent l'engagement actuariel estimé au titre des régimes à prestations définies pour la retraite et l'assurance santé après cessation de service.

5.30. L'engagement actuariel est la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies (dans le cadre du Régime des pensions et de l'assurance santé après cessation de service) à la date d'établissement des comptes. De la même manière, la juste valeur des actifs du Régime des pensions de l'OMC figure au titre de l'actif à long terme dans les états financiers. Les actifs du Régime des pensions seront utilisés exclusivement aux fins définies dans le Statut du Régime.

5.31. Le Régime des pensions de l'OMC est une entité distincte ayant son propre système de gestion et de gouvernance et ses propres mécanismes d'établissement de rapports à l'intention du Conseil général. Il produit ses propres états financiers, qui sont présentés au Conseil général et approuvés par lui, indépendamment des états financiers du Secrétariat de l'OMC.

5.32. L'engagement au titre des avantages accordés au personnel est calculé chaque année par un actuaire indépendant selon la méthode du crédit unitaire projeté. Les gains ou pertes actuariels provenant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans l'actif net.

5.33. Les avantages accordés après la cessation de service comprennent la possibilité de bénéficier d'une somme forfaitaire pour déménagement accordée au personnel recruté sur le plan international et l'indemnité de cessation de service. Ils sont calculés en interne et actualisés au même taux que celui qui est appliqué à l'évaluation du Régime des pensions et de l'assurance santé après cessation de service.

5.4.1.13 Provisions et engagements conditionnels

5.34. Des provisions sont comptabilisées pour les engagements et charges futurs dans le cas où l'OMC a une obligation juridique ou implicite actuelle en raison d'événements passés et où il est probable qu'elle devra s'acquitter de cette obligation.

5.35. Les autres engagements qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation des engagements figurent dans les notes relatives aux états financiers en tant qu'engagements conditionnels lorsque leur existence peut être confirmée par la réalisation ou la non-réalisation d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement du ressort de l'OMC.

5.4.1.14 Impôts et taxes

5.36. Les actifs, recettes et autres biens de l'OMC sont exonérés de toute imposition directe.

5.4.1.15 Comptabilisation des recettes

5.37. Les recettes provenant des contributions mises à la charge des Membres ainsi que des contributions volontaires sont comptabilisées comme opérations sans contrepartie, conformément à la norme IPSAS 23:

a. Les contributions mises à la charge des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de l'exercice auquel elles se rapportent.

b. Les contributions volontaires reçues par l'OMC sont assorties de conditions régissant leur emploi. À réception des fonds, l'OMC comptabilise un actif et un engagement (contributions volontaires remboursables aux donateurs). La recette est comptabilisée au moment de l'exécution de l'action spécifiée et la condition est alors levée. Les

contributions volontaires sont donc comptabilisées dans la limite du montant dépensé au cours de la période considérée

5.38. Les recettes provenant des opérations avec contrepartie (principalement la vente de publications, les intérêts perçus et la location de salles de réunion) sont comptabilisées au moment où les articles ou les services sont fournis.

5.39. Les contributions en nature constituées de services ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

5.4.1.16 Dépenses

5.40. Dans la comptabilité d'exercice, les dépenses sont comptabilisées au moment de la livraison des marchandises ou de la fourniture des services.

5.41. L'OMC signe des accords avec des partenaires pour l'exécution d'activités d'assistance technique liée au commerce. La comptabilisation se fait selon le principe de l'exécution. La plupart des projets concernent des activités qui durent au maximum deux mois. Pour les projets pluriannuels, le principe de comptabilisation est fondé sur le décaissement, lequel a lieu lors de la validation des rapports d'activité et correspond aux dépenses encourues par le bénéficiaire.

5.4.2 Note 2 Politique en matière de risques financiers

5.42. L'Organisation est exposée à des risques financiers limités:

a. Risque de contrepartie:

- La préservation du capital est le premier objectif poursuivi lors d'un investissement financier. Pour limiter le risque de contrepartie, les fonds sont déposés auprès d'au moins deux institutions financières internationalement reconnues ayant une note égale ou supérieure à A-.

b. Risque de change:

- L'exposition au risque de taux de change est réduite, car la plupart des fonds sont détenus en francs suisses, la monnaie de référence des comptes de l'Organisation. S'agissant des fonds détenus dans d'autres monnaies, le facteur d'atténuation des risques prévoit que l'ensemble de ces fonds ne peut pas représenter plus de 10% des fonds totaux.

c. Risque de taux d'intérêt et risque de marché:

- Le risque de taux d'intérêt et le risque de marché sont également très limités car la spéculation sur les taux d'intérêt est strictement interdite et les encaisses détenues par le Secrétariat peuvent uniquement être placées dans les catégories d'actifs ci-après:

Tableau 40 Catégories d'actifs aux fins des placements

Catégories d'actifs*	% à détenir
Liquidités et quasi-liquidités, au minimum	70%
Obligations, au maximum	30%
Actions	0%

** Les placements dans les fonds spéculatifs, les produits dérivés et les produits alternatifs sont interdits.*

d. Risque de liquidité:

- Les fonds disponibles doivent être maintenus à un niveau suffisant pour que l'OMC puisse honorer ses obligations de paiement. La durée du placement sera fonction de l'incertitude quant aux dates de recouvrement des contributions des Membres et des obligations de trésorerie.

5.4.3 Note 3 Retraitement de l'état de la situation financière de 2016

5.4.3.1 Hypothèse basée sur l'âge

5.43. En 2016, il a été fait appel à un nouvel actuaire et, suite à une erreur de communication avec l'ancien actuaire, l'hypothèse basée sur l'âge n'a pas été prise en compte dans le calcul des engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service pour 2016. Cela s'est traduit par une surestimation importante du gain actuariel au moment de déterminer la valeur des engagements au titre des prestations à la fin de 2016.

5.44. Au 31 décembre 2017, l'âge a en revanche été pris en compte pour calculer les engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service, ce qui s'est traduit par une perte actuarielle au moment de déterminer la valeur des engagements au titre des prestations à la fin de 2017. À des fins d'exhaustivité et de cohérence, la valeur pour 2016 a alors été retraitée en appliquant la même hypothèse basée sur l'âge, ce qui a eu une incidence uniquement sur les engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service et le total actif net/fonds propres. Voir le tableau ci-dessous:

Milliers de CHF			
	31/12/2016	**Ajustement des engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service**	**31/12/2016 (après ajustement)**
Total actif	822 296	-	822 296
Total passif	1 227 166	115 319	1 342 485
Total actif net/fonds propres	**-404 870**	**-115 319**	**-520 189**

5.4.3.2 Maintien de l'intérêt négatif

5.45. En 2017, la Banque nationale suisse (BNS) a continué d'appliquer sa politique d'intérêt négatif pour les dépôts effectués au-delà d'un certain seuil. En raison de cette décision, aucun intérêt n'a pu être distribué aux Membres suivant le système d'incitation au paiement rapide des contributions.

5.4.4 Note 4 Liquidités et quasi-liquidités

Tableau 41 État de la trésorerie

Liquidités et quasi-liquidités (milliers de CHF)	31/12/2017	31/12/2016
En caisse	*5*	*10*
Liquidités en banque, par monnaie	*115 093*	*132 852*
Total liquidités et quasi-liquidités	**115 098**	**132 862**
Liquidités, par monnaie de référence		
CHF	*97 336*	*122 920*
USD (en équivalent CHF)	*14 805*	*8 334*
EUR (en équivalent CHF)	*2 883*	*1 256*
GBP (en équivalent CHF)	*74*	*352*
Total liquidités en banque, par monnaie	***115* 098**	**132 862**

5.46. Le solde en banque en CHF comprend les fonds soumis à restriction détenus par le Fonds de roulement pour un montant de 10,885 millions de CHF.

5.47. L'Organisation détient des comptes bancaires auprès de l'UBS, du Crédit suisse et de la Poste suisse. Elle négocie les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires avec les banques afin d'obtenir des taux compétitifs. Toutefois, les dépenses découlant des taux d'intérêt négatifs continuent d'augmenter parallèlement à l'ajustement des seuils.

5.4.5 Note 5 Sommes à recevoir des Membres, des observateurs et des donateurs

5.48. Les sommes à recevoir des Membres et des observateurs comprennent les contributions à recevoir ainsi que les avances à recevoir dues au Fonds de roulement. Le détail des contributions dues par les Membres et les observateurs est présenté, respectivement, dans les tableaux B et C.

5.49. Une provision pour arriérés de contributions est calculée sur la base de l'ancienneté des contributions.

Tableau 42 Sommes à recevoir des Membres

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Contributions à recevoir des Membres	33 779	16 507
Sommes à recevoir dues au Fonds de roulement	-	163
Provision pour arriérés de contributions	-10 413	-9 915
Total à recevoir des Membres	**23 366**	**6 755**

Tableau 43 Sommes à recevoir des observateurs

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Contributions à recevoir des observateurs	590	582
Total à recevoir des observateurs	**590**	**582**

Tableau 44 Provision pour arriérés de contributions des Membres et des observateurs

Milliers de CHF	Provision pour arriérés de contributions au 01/01/2017	Ajustement de la provision en 2017	Provision pour arriérés de contributions au 31/12/2017
Membres	9 447	500	9 947
Observateurs	468	2	466
Total	**9 915**	**498**	**10 413**

5.50. Au 31 décembre 2017, 13 Membres étaient visés par des arrangements administratifs, avec au total 6,9 millions de CHF d'arriérés de contributions, soit 21% du montant total des arriérés. Parmi les observateurs, la Lybie et Sao Tomé-et-Principe faisaient l'objet d'arrangements administratifs, avec au total 420 400 CHF d'arriérés de contributions, soit 71% du montant total des arriérés.

5.4.6 Note 6 Stocks

Tableau 45 Stocks par type

Stocks, milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Publications et copublications de l'OMC	277	314
Publications autres que celles de l'OMC	43	51
Souvenirs	73	77
Sous-total des stocks (y compris les ajustements et les passations par pertes et profits)	**393**	**442**

Tableau 46 Stocks par mode de stockage

Stocks, milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Stockage externe à l'OMC	120	126
Stockage interne à l'OMC	273	316
Sous-total des stocks (y compris ajustements et passations par pertes et profits)	**393**	**442**

5.51. Les stocks comprennent les publications éditées et coéditées par l'OMC, des publications autres que celles de l'OMC et les souvenirs destinés à la vente, ainsi que les articles analogues qui sont distribués comme cadeaux.

Tableau 47 Ajustements des stocks et passations par pertes et profits

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Ajustements	-6	-
Passations par pertes et profits	-22	-8
Total des ajustements et des passations par pertes et profits	**-28**	**-8**

5.52. L'ajustement correspond au rapprochement entre la valeur du stock dans les comptes financiers et la valeur du stock physique. Son montant représente environ 1,40% (5 824 CHF) du stock total, ce qui est largement inférieur aux normes de l'industrie, qui avoisinent les 5%.

5.53. Les passations par pertes et profits concernent les stocks obsolètes. La politique en matière de passation par pertes et profits a été revue en 2011. Les publications obsolètes sont identifiées au moyen d'une analyse titre par titre fondée sur les statistiques des trois dernières années de vente et de distribution.

5.4.7 Note 7 Autres sommes à recevoir

Tableau 48 Autres sommes à recevoir

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Sommes à recevoir au titre des impôts des États-Unis	2 854	2 548
Sommes à recevoir au titre des impôts suisses	26	20
Diverses autres sommes à recevoir	642	221
Total des autres sommes à recevoir	**3 522**	**2 789**

5.54. Les autres sommes à recevoir comprennent les sommes à recevoir provenant des opérations sans contrepartie[7] relatives aux impôts et les sommes à recevoir provenant des opérations avec contrepartie incluses dans le poste "Diverses autres sommes à recevoir".

5.55. Pour 2017, 94% du montant des "Autres sommes à recevoir" est dû à des sommes à recevoir du gouvernement des États-Unis au titre de l'impôt sur le revenu différé des fonctionnaires qui sont des ressortissants des États-Unis. Généralement, les fonctionnaires rémunérés par l'Organisation sont exonérés d'impôts sur le revenu. Cependant, les États-Unis d'Amérique exigent de leurs ressortissants et résidents qu'ils remplissent leur déclaration d'impôts et acquittent leurs impôts quel que soit leur lieu de résidence. Lorsqu'un fonctionnaire de l'OMC est obligé de payer des impôts sur le revenu aux États-Unis d'Amérique, l'OMC accorde des avances pour les montants estimés, et en demande ensuite le remboursement au gouvernement des États-Unis d'Amérique, conformément à l'accord conclu entre le Secrétariat de l'OMC et les États-Unis d'Amérique le 22 décembre 2000.

5.56. La méthode de remboursement appliquée par le gouvernement des États-Unis d'Amérique est différente de celle utilisée par le Secrétariat de l'OMC, qui a été validée par le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail. Cette divergence entre les deux méthodes s'est traduite par un montant non remboursable de 286 509 CHF pour 2017. Pour 2016, ce montant était de 205 040 CHF. La différence est due à la partie des revenus du personnel américain provenant de sources autres que l'OMC, qui fluctue d'une année sur l'autre.

5.57. En tant qu'organisation internationale, l'OMC est exonérée des impôts suisses tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le droit de timbre fédéral et l'impôt sur les intérêts produits par les placements. Le Secrétariat de l'OMC adresse chaque année aux autorités suisses une demande de remboursement d'impôts.

5.58. Les diverses autres sommes à recevoir comprennent les avances versées par l'OMC pour la onzième Conférence ministérielle qui doivent être remboursées par le pays ayant accueilli la Conférence.

5.4.8 Note 8 Avances et versements anticipés

Tableau 49 Versements anticipés

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Avances sur les traitements, frais de voyage et indemnités pour frais d'études accordées au personnel	2 789	2 829
Avances relatives aux activités des fonds d'affectation spéciale	1 337	1 643
Autres avances	640	909
Total avances et versements anticipés	**4 766**	**5 381**

5.59. Les avances sur les indemnités pour frais d'études, les traitements et les frais de voyage accordées au personnel, représentaient un total de 2,79 millions de CHF en 2017, un montant proche de celui enregistré en 2016.

[7] Conformément à la norme IPSAS 23.

5.60. Les avances relatives aux activités des fonds d'affectation spéciale comprennent les arrhes versées aux hôtels où les activités ont eu lieu ainsi que les avances versées aux partenaires de mise en œuvre. Ce montant a baissé par rapport à l'année précédente du fait que 2017 était une année de Conférence ministérielle, ce qui n'a pas permis la poursuite des activités d'assistance technique en novembre et décembre.

5.61. Les autres avances correspondent à des versements faits aux fournisseurs, aux consultants et au titre de l'assurance.

5.4.9 Note 9 Immobilisations corporelles

Tableau 50 Bâtiments

Milliers de CHF	Bâtiments
Coût d'acquisition au 01/01/2017	134 543
Ajouts	-
Coût au 31/12/2017	**134 543**
Amortissement cumulé au 01/01/2017	-10 197
Amortissement pour 2017	-2 999
Amortissement cumulé au 31/12/2017	**-13 196**
Valeur comptable nette au 31/12/2017	**121 347**

5.62. Le 7 août 2015, le contrat d'infrastructure relatif au bâtiment du Centre William Rappard signé entre l'OMC et les autorités suisses a été inscrit au Registre foncier de Genève. Cette inscription définit un nouveau processus d'amortissement de 99 ans qui commence à la date d'inscription.

5.63. L'accord impose des restrictions concernant la valeur de revente du bâtiment du Centre William Rappard. Une provision relative au droit d'utilisation du bâtiment figure parmi les fonds propres de l'OMC et a augmenté à un taux équivalant au taux d'amortissement du bâtiment.

5.64. Le Centre William Rappard et le nouveau bâtiment administratif appartiennent à l'OMC. La réception définitive des travaux de rénovation du Centre William Rappard (financés par les autorités suisses) et des travaux de construction du nouveau bâtiment a eu lieu à la fin de 2012. Aucune réévaluation de la valeur comptable n'a eu lieu en 2017.

5.65. L'OMC a reçu des contributions en nature relatives à l'utilisation de différents bâtiments:

a. Droit d'utilisation gratuit de la salle William Rappard. Ce centre de conférences appartient au canton de Genève, et son entretien est assuré par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

b. Droit d'utilisation gratuit de la Villa Rappard et de deux petites villas voisines. Ces villas appartiennent au canton de Genève. L'OMC prend en charge les dépenses d'entretien.

c. Droit d'utilisation gratuit d'un parking souterrain de 400 places situé à proximité.

5.66. Dans le cadre du projet de construction, des œuvres d'art et des ouvrages de décoration ont été acquis et comptabilisés à leur prix d'achat et font l'objet d'un amortissement.

Tableau 51 Matériel

Milliers de CHF	Mobilier	Matériel audiovisuel	Matériel de sécurité	Matériel de reprographie	Matériel informatique	Véhicules	Total
Coût d'acquisition au 01/01/2017	9 317	7 738	3 103	1 638	3 445	291	25 532
Ajouts	-	17	737	-	154	-	908
Cessions	-	-	-	-	-138	-	-138
Coût au 31/12/2017	**9 317**	**7 755**	**3 840**	**1 638**	**3 461**	**291**	**26 302**
Amortissement cumulé au 01/01/2017	-3 565	-2 750	-1 733	-1 414	-2 550	-166	-12 178

Milliers de CHF	Mobilier	Matériel audiovisuel	Matériel de sécurité	Matériel de reprographie	Matériel informatique	Véhicules	Total
Amortissement pour 2017	-929	-775	-324	-42	-322	-44	-2 436
Cessions	-	-	-	-	23	-	23
Amortissement cumulé au 31/12/2017	**-4 494**	**-3 525**	**-2 057**	**-1 456**	**-2 849**	**-210**	**-14 591**
Valeur comptable nette au 31/12/2017	**4 823**	**4 230**	**1 783**	**182**	**612**	**81**	**11 711**

5.4.10 Note 10 Actifs incorporels

Tableau 52 Actifs incorporels

Milliers de CHF	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Total actifs incorporels
Coût d'acquisition au 01/01/2017	802	466	1 268
Ajouts	205	-	205
Cessions	-	-	-
Coût au 31/12/2017	**1 007**	**466**	**1 473**
Amortissement cumulé au 01/01/2017	-430	-466	-896
Amortissement pour 2017	-168	-	-168
Cessions	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-
Amortissement cumulé au 31/12/2017	**-598**	**-466**	**-1 064**
Valeur comptable nette au 31/12/2017	**409**	**-**	**409**

5.4.11 Note 11 Comptes créditeurs

Tableau 53 Sommes à payer

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	3 772	2 399
Personnel, consultants et stagiaires de l'OMC	1 004	351
Autres sommes à payer	25	4
Total des sommes à payer	**4 801**	**2 754**
Charges à payer	6 600	5 099
Total général	**11 401**	**7 853**

5.67. Le total des comptes créditeurs comprend les sommes à payer aux fournisseurs, les sommes à payer au personnel, aux consultants et aux stagiaires de l'OMC, les autres sommes à payer et les charges à payer. Les sommes à payer aux fournisseurs découlent de l'achat de marchandises et de services qui ont été fournis mais qui n'avaient pas été payés à la fin de 2017.

5.68. L'augmentation des sommes à payer au personnel, aux consultants et aux stagiaires de l'OMC était principalement liées aux primes d'assurance santé.

5.4.12 Note 12 Contributions versées par anticipation

5.69. Les contributions des Membres et des observateurs versées par anticipation au 31 décembre 2017 comprennent les versements anticipés reçus et les intérêts créditeurs dus aux Membres.

Tableau 54 Contributions des Membres et des observateurs versées par anticipation

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016	Référence
Contributions des Membres et des observateurs versées par anticipation	9 372	16 783	Tableaux B et C
Total des contributions des Membres et des observateurs versées par anticipation	**9 372**	**16 783**	

5.70. Le Conseil général a mis en place un système d'incitation au paiement rapide des contributions. Les intérêts annuels crédités pour les contributions de l'exercice en cours sont

rétrocédés aux Membres selon un calcul qui tient compte du montant et de la date du versement. L'intérêt créditeur dû à un Membre pour un exercice donné est déduit de la contribution mise à sa charge deux ans plus tard. En 2015, 2016 et 2017, du fait de la mise en place du taux d'intérêt négatif par la Banque nationale suisse, les Membres n'ont pas acquis d'intérêts. Au contraire, un intérêt négatif a été payé sur le budget ordinaire de l'OMC et n'a pas été débité aux Membres.

5.4.13 Note 13 Contributions volontaires remboursables aux donateurs

Tableau 55 Contributions volontaires remboursables aux donateurs (avances incluses)

Milliers de CHF	2017	2016
Solde dû aux donateurs au 31 décembre 2016	34 502	35 671
Contributions versées par anticipation pour les activités de 2017	-1 112	-1 387
Solde dû aux donateurs au 1er janvier 2017	**33 391**	**34 284**
Contributions volontaires reçues pour 2017	19 386	19 112
Remboursements effectués en 2017	-402	-
Sommes à recevoir	-	-219
Dépenses engagées pour les fonds d'affectation spéciale (note 20)	-20 894	-19 786
Crédits alloués à l'assurance santé des postes L	216	-
Solde dû aux donateurs au 31 décembre 2017 (tableau E)	**31 696**	**33 391**
Contributions versées par anticipation pour les activités de 2017 et 2018	1 221	1 112
Solde dû aux donateurs au 31 décembre 2017 (avances incluses)	**32 916**	**34 502**

5.71. Conformément à la norme IPSAS 23, les contributions des donateurs assorties de conditions (c'est-à-dire les fonds utilisés exclusivement pour des activités spécifiques menées dans le cadre d'un projet) ont été classées comme produits différés. Le produit est comptabilisé à hauteur du montant dépensé durant la période, qui correspond à l'exécution de l'action spécifiée.

5.72. Conformément aux normes IPSAS, les dépenses ne sont plus comptabilisées sur la base des engagements mais comme charges à payer. Les contributions volontaires remboursables aux donateurs incluent les engagements pris à l'égard des tierces parties au sujet des activités des fonds d'affectation spéciale.

5.73. En 2017, un montant total de 402 000 CHF a été remboursé aux donateurs: 299 000 CHF ont été remboursés par le FGASPDD aux Pays-Bas, 55 000 CHF par le TEVAL à l'Union européenne et 48 000 CHF par le TEVAL à la Suède.

5.4.14 Note 14 Engagements au titre des avantages accordés au personnel[8]

Tableau 56 Provision pour avantages accordés au personnel

Milliers de CHF		31/12/2017	31/12/2016
Avantages à court terme	Indemnité pour charges de famille	50	50
	Congé annuel non pris	8 804	8 724
	Congé de compensation	8 678	8 607
	Heures supplémentaires	126	117
	Indemnité pour frais d'études	1 283	1 268
	Congé dans les foyers	1 040	967
	Indemnité de cessation de service devant être versée dans un délai de 12 mois	107	298
	Provision pour primes	839	839
Sous-total		**12 122**	**12 147**
Avantages à long terme	Indemnité de déménagement	1 033	946
	Indemnité de cessation de service	7 281	6 762
Avantages après cessation de service	Assurance santé après cessation de service	228 938	226 251
	Pensions	1 034 918	982 040
Total		**1 284 293**	**1 228 147**

5.74. Les engagements au titre des avantages accordés au personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par l'OMC en fonction des données relatives au personnel et des paiements effectués dans le passé.

5.75. Les avantages à court terme accordés au personnel comprennent les indemnités pour charges de famille, les congés annuels non pris, les indemnités pour frais d'études et les congés dans les foyers.

a. La provision pour les indemnités pour charges de famille vise à couvrir le soutien financier accordé aux personnes à la charge des fonctionnaires qui sont devenus admissibles en 2017 mais n'ont pas reçu leur document justificatif avant 2018. Elle est constituée de manière à pouvoir couvrir les ajustements inattendus des coûts liés aux charges de famille entre la fin d'un exercice budgétaire et le début de l'exercice suivant.

b. La durée maximale admissible du congé annuel cumulé est de 60 jours, ce qui correspond à 2 années de droits, que les fonctionnaires peuvent reporter. Par mesure de prudence, cette provision pour congés non pris est calculée sur une base de 90 jours. La provision pour congé annuel comprend un montant de 126 000 CHF pour le paiement des heures supplémentaires.

c. La provision pour les indemnités pour frais d'études est constituée afin de couvrir les dépenses associées aux quatre premiers des dix mois de l'année scolaire correspondant à la période de clôture de 2017 (de septembre à décembre) qui ne seront réglées que l'année civile suivante, à la fin de l'année scolaire.

d. La provision pour les congés dans les foyers est constituée afin de couvrir les sommes dues au cours d'une année donnée aux fonctionnaires autorisés à prendre un congé dans les foyers. Ces fonctionnaires peuvent prendre un congé de ce type une fois tous les deux ans. Le montant estimatif des congés dans les foyers pour l'ensemble des fonctionnaires réguliers recrutés sur le plan international est calculé selon les règles suivantes:

   i. La date du dernier congé dans les foyers est considérée comme étant l'année au cours de laquelle le congé a été pris.

[8] La valeur des engagements au titre de l'assurance santé pour 2016 après cessation de service a été retraitée comme expliqué dans la Note 3.

ii. Un fonctionnaire qui n'a pas pris de congé dans les foyers pendant deux ans, c'est-à-dire depuis 2015, peut bénéficier de l'intégralité de son droit.

iii. Un fonctionnaire qui a pris un congé dans les foyers en 2016 peut bénéficier de la moitié de son droit.

iv. Un fonctionnaire qui a pris un congé dans les foyers en 2017 ne bénéficie d'aucun droit.

v. Le montant versé au titre du dernier congé dans les foyers correspond au coût estimatif du congé dans les foyers. Il n'y a pas de provision pour les fonctionnaires qui sont entrés en fonctions avant 2014 et qui n'ont jamais demandé de congé dans les foyers.

5.76. À la fin de leur contrat de travail, les fonctionnaires admissibles perçoivent une indemnité de cessation de service, et les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui quittent la Suisse ont droit à une indemnité de déménagement. Le montant estimatif de la provision pour les indemnités de cessation de service et les indemnités de déménagement est calculé sur la base des hypothèses suivantes:

a. Le montant unitaire moyen des frais de déménagement/de l'indemnité des fonctionnaires recrutés sur le plan international est basé sur les données des six dernières années.

b. Le montant du traitement médian et l'inflation estimée sont basés sur la moyenne des salaires pondérée entre la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible des barèmes des traitements de l'OMC, qui est calculée sur la base de la répartition des effectifs entre ces différents barèmes. Il n'y a pas d'augmentation pour les employés de la classe la plus élevée. L'ajustement estimé pour le traitement médian tient compte du taux d'augmentation. Les autres hypothèses telles que le taux d'actualisation, le temps de travail et les taux d'inflation sont identiques à celles qui sont utilisées pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre des pensions et de l'assurance santé après cessation de service.

5.77. L'indemnité de cessation de service de longue durée est calculée selon les règles suivantes:

a. Les fonctionnaires recrutés sur le plan local totalisant plus de dix ans de service et n'ayant pas de personnes à charge peuvent bénéficier d'un mois de traitement médian.

b. Les fonctionnaires recrutés sur le plan local totalisant plus de dix ans de service et ayant des personnes à charge peuvent bénéficier de deux mois de traitement médian.

c. Les fonctionnaires recrutés sur le plan international totalisant plus de dix ans de service peuvent bénéficier de deux mois de traitement médian.

d. Les fonctionnaires recrutés sur le plan international totalisant moins de dix ans de service n'ont pas droit à l'indemnité de cessation de service de longue durée s'ils restent à Genève après avoir quitté l'OMC.

e. Les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui quittent Genève et n'ont pas de personnes à charge peuvent bénéficier de deux mois de traitement médian, quel que soit leur temps de service.

f. Les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui quittent Genève et qui ont des personnes à charge peuvent bénéficier de quatre mois de traitement médian, lequel dépend du barème des traitements, quel que soit leur temps de service. Dans ce cas, l'indemnité de cessation de service est versée en deux parties: 50% au moment de la cessation de service et 50% après que le fonctionnaire a fourni la preuve de sa réinstallation.

Tableau 57 Hypothèses actuarielles appliquées pour définir les engagements au titre des prestations

Hypothèses actuarielles	Pensions	Assurance santé après cessation de service
Taux d'actualisation	2,00%	2,00%
Taux d'inflation médicale	-	3,10%
Inflation	0,60%	-
Taux d'augmentation des indemnisations	0,6% pendant 5 ans et 1,1% ensuite plus augmentation au mérite	-
Taux d'augmentation des pensions	0,60%	-

Tableau 58 Hypothèses actuarielles appliquées pour définir le coût des prestations

Hypothèses actuarielles	Pensions	Assurance santé après cessation de service
Taux d'actualisation	2,25%	2,25%
Taux d'inflation médicale	3,10%	3,10%
Inflation	0,60%	-
Taux d'augmentation des indemnisations	0,6% pendant 6 ans et 1,10% ensuite plus augmentation au mérite	-
Taux d'augmentation des pensions	0,60%	-
Taux de rendement à long terme attendu des actifs du Régime des pensions de l'OMC	2,00%	-

5.78. Les hypothèses actuarielles présentées dans le tableau 57 sont utilisées pour calculer les engagements au titre du Régime des pensions et de l'assurance santé après cessation de service en fin d'exercice et sont basées sur les taux de fin d'exercice pour 2017.

5.79. Les hypothèses actuarielles présentées dans le tableau 58 sont utilisées pour calculer le coût des services. Ce calcul est effectué en début d'exercice, en utilisant les taux du marché en vigueur à la fin de l'exercice précédent. Ce coût des services correspond à la valeur actuelle des prestations de retraite que doivent recevoir les participants au Régime des pensions pendant la période en cours.

Tableau 59 Actifs financiers – Actifs du Régime des pensions

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des actifs du Régime des pensions en début d'exercice	535 529	496 266
Rendement attendu des actifs du Régime des pensions	11 706	13 310
(Perte)/gain actuariel sur les actifs du Régime des pensions moins les dépenses réelles d'investissement	48 463	20 152
Cotisations de l'employeur	19 042	19 110
Cotisations à recevoir	241	2 016
Cotisations des participants au Régime des pensions	9 522	9 555
Prestations versées par le Régime des pensions	-27 147	-23 454
Dépenses effectuées	-409	-373
Primes versées	-983	-1 053
Virements entrants/(sortants) nets y compris les effets des regroupements d'entreprises	-43	-
Juste valeur des actifs du Régime des pensions en fin d'exercice	**595 921**	**535 529**

Tableau 60 Engagements au titre des prestations définies – Pensions

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Engagements au titre des prestations en début d'exercice	982 040	855 635
Coût des services	29 420	27 385
Intérêts débiteurs	21 882	23 936
Cotisations des participants au Régime des pensions	9 522	9 555
(Gain)/perte actuariel(le)	20 592	90 409
Regroupements d'entreprises/dessaisissements d'actifs/virements	-	-
Prestations versées	-27 147	-23 454
Primes versées	-1 391	-1 426
Engagements au titre des prestations en fin d'exercice	**1 034 918**	**982 040**

Tableau 61 Historique des engagements au titre des prestations définies et gains et pertes actuariels – Pensions

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Engagements au titre des prestations définies	1 034 918	982 040
Moins: Juste valeur des actifs du Régime des pensions	595 921	535 529
Excédent/(déficit)	**438 997**	**446 511**

Tableau 62 Engagements au titre des prestations définies – Assurance santé après cessation de service

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Engagements au titre des prestations en début d'exercice	110 932	245 531
Coût des services	3 803	8 844
Intérêts débiteurs	2 556	6 959
(Gain)/perte actuariel(le)	113 927	-32 457
Prestations versées	-280	-2 626
Engagements au titre des prestations en fin d'exercice	**228 938**	**226 251**

5.80. L'évaluation des engagements au titre des avantages après la cessation de service devrait refléter la durée des paiements prévus au titre du Régime des pensions et de l'assurance santé après cessation de service. L'instabilité qui caractérise les évaluations actuarielles a eu une incidence importante sur les résultats financiers.

5.81. La méthode de calcul du taux d'actualisation appliqué au Régime des pensions et à l'assurance santé après cessation de service a été réexaminée en 2015 en vue de réduire l'instabilité. À cet égard, le taux au comptant a été remplacé par le taux d'intérêt de référence pour les caisses de pension suisses, qui est déterminé par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP).

Tableau 63 Récapitulatif des gains et pertes actuariels enregistrés au titre du Régime des pensions

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Gain/(Perte) actuariel(le) sur les actifs du Régime des pensions et les actifs au titre de l'assurance santé après cessation de service moins les dépenses réelles d'investissement	48 463	20 152
Perte actuarielle sur les engagements au titre des pensions	20 592	90 409
Total des gains/(pertes) actuariels au titre du Régime des pensions	**27 871**	**-70 257**

Tableau 64 Récapitulatif des gains et pertes actuariels enregistrés au titre de l'assurance santé après cessation de service

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Total des gains/(pertes) actuariels au titre de l'assurance santé après cessation de service	113 927	-32 457

5.82. Les engagements au titre des pensions et de l'assurance santé après cessation de service sont calculés par des actuaires consultants. Les engagements au titre du Régime des pensions s'élèvent à 1 034,92 millions de CHF. Ils sont contrebalancés par la juste valeur nette des actifs du Régime, soit 595,32 millions de CHF. En conséquence, la valeur nette globale des engagements au titre des pensions pour 2017 est de 439 millions de CHF.

5.83. En 2017, les engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service ont baissé de 118,01 millions de CHF par rapport à l'année précédente pour s'établir à 228,94 millions de CHF.

5.84. L'augmentation des engagements au titre des pensions et de l'assurance santé après cessation de service est principalement due à la baisse du taux actuariel, qui est tombé de 2,25% en 2016 à 2% en 2017.

5.85. En raison du changement d'actuaire, les engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service pour 2016 ont été calculés sans tenir compte de l'hypothèse de l'inflation médicale basée sur l'âge, une hypothèse importante qui avait une incidence tant sur l'inflation médicale que sur les cotisations au titre de l'assurance santé après cessation de service.

5.86. En 2017, le nouvel actuaire a été en mesure de recueillir des renseignements sur l'âge du personnel de l'OMC cette année-là et la valeur de l'ensemble des engagements a été ajustée en conséquence en 2017.

5.87. Le taux d'actualisation est basé sur le taux déterminé par la Chambre suisse des experts en caisses de pension (CSEP).

5.88. Des gains actuariels ou des pertes actuarielles peuvent résulter d'une hausse ou d'une baisse de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies ou de la juste valeur de tout actif correspondant. La définition d'un taux d'actualisation moins volatil au cours des années améliore le processus décisionnel et facilite l'identification des tendances concernant les engagements au titre des avantages accordés au personnel. Outre les variations du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels peuvent notamment être causés par les facteurs suivants:

a. taux de rotation du personnel, de retraite anticipée ou de mortalité plus élevé ou plus faible que prévu, augmentation des traitements, modification des prestations ou des coûts médicaux;

b. l'effet des variations des estimations concernant le taux futur de rotation du personnel, de retraite anticipée, de mortalité, ou le taux futur d'augmentation des traitements, des prestations, ou encore des coûts médicaux; et

c. différences entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs du Régime des pensions.

5.4.15 Note 15 Prêt

5.89. L'Organisation a reçu des autorités suisses un prêt sans intérêt de 60 millions de CHF (20 millions de CHF pour la transformation des cours sud et nord et 40 millions de CHF pour le nouveau bâtiment administratif). La durée du prêt est de 50 ans. Au 31 décembre 2017, le solde du prêt s'élevait à 54 millions de CHF.

5.4.16 Note 16 Fonds de roulement

5.90. Tout gouvernement accédant à l'OMC doit verser une avance au Fonds de roulement conformément au barème des contributions applicable au budget de l'année de son accession. L'avance minimale au Fonds de roulement est de 0,5% de la valeur du Fonds pour les pays ou les territoires douaniers distincts dont la part dans le commerce total des Membres est égale ou inférieure à 0,5%.

Tableau 65 État du Fonds de roulement

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF		
Liquidités et quasi-liquidités	10 885	10 723
Sommes à recevoir des Membres	-	162
Total actif	**10 885**	**10 885**
PASSIF ET FONDS D'ÉQUIPEMENT		
Avances versées par les Membres	6 161	6 161
Intérêts perçus	4 724	4 724
Total passif et fonds d'équipement	**10 885**	**10 885**

5.4.17 Note 17 Réserves

Tableau 66 Réserves

Milliers de CHF	Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle	Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement	Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel	Fonds de rénovation des bâtiments	Compte spécial de réserve pour l'assurance médicale	Total
Solde d'ouverture au 01/01/2017	532	1 000	1 707	8 940	-	11 179
Reconstitution des réserves	600	-	2 000	2 300	1 627	6 527
Utilisation des réserves	-1 132	-	-1 730	-	-	-2 862
Solde au 31/12/2017	**-**	**1 000**	**1 977**	**11 240**	**1 627**	**14 844**

5.91. Le Fonds de réserve de l'OMC s'élève à 15,84 millions de CHF et comprend les éléments suivants:

a. En 2016, un montant de 68 000 CHF provenant du Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle a été dépensé pour couvrir les dépenses afférentes aux missions préparatoires en vue de la Conférence de Buenos Aires. En 2017, ce Fonds a été reconstitué avec le crédit annuel de 600 000 CHF. La onzième Conférence ministérielle s'est tenue à Buenos Aires en décembre 2017 et a été financée par le Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle pour un montant total équivalent à son solde.

b. Le FGASPDD a été créé en 2001 et le crédit de 1 million de CHF alloué au moment de sa création, lorsqu'il a commencé à fonctionner, n'a jamais été utilisé.

c. Le Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel a été reconstitué avec un crédit de 2 millions de CHF. En raison de l'accroissement des activités liées aux appels, le Fonds a financé des dépenses d'environ 1,73 million de CHF en 2017.

d. Le Fonds de rénovation des bâtiments a été créé en 2015 et financé en 2017 au moyen d'un crédit de 2,3 millions de CHF. Il n'a couvert aucune dépense pendant l'année en cours. Son montant global s'élève à 11,24 millions de CHF.

e. Le Compte spécial de réserve pour l'assurance médicale a été établi en 2017, conformément à une décision du Comité du budget, des finances et de l'administration. Les économies budgétaires relevant du poste relatif aux dépenses médicales en 2017 ont été transférées sur ce compte spécial de réserve.

5.4.18 Note 18 Recettes

5.92. Les recettes provenant des opérations sans contrepartie comprennent les recettes provenant des contributions mises à la charge des Membres et des observateurs et les contributions volontaires.

a. Les contributions mises à la charge des Membres s'élèvent à 195,5 millions de CHF; elles sont présentées dans la partie du rapport consacrée à l'exécution du budget et détaillées dans le tableau A des états financiers

b. Les contributions des observateurs s'élèvent à 588 000 CHF et sont détaillées dans le tableau A des états financiers.

c. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 20,895 millions de CHF, comme le montre le tableau ci-dessous. Les contributions volontaires de 2017 par pays sont détaillées dans le tableau D des états financiers.

Tableau 67 Contributions volontaires

Milliers de CHF	12/31/2017
Contributions des donateurs	19 385
Remboursements de contributions	(403)
Résultats des fonds d'affectation spéciale en 2017	1 913
Total	**20 895**

5.93. Les recettes provenant des opérations avec contrepartie sont incluses dans les postes "Recettes provenant des publications" et "Autres recettes".

5.94. Les recettes provenant des publications, y compris les ventes effectuées par la librairie de l'OMC et le distributeur de l'OMC, ainsi que les redevances, sont récapitulées dans le tableau ci-après:

Tableau 68 Recettes provenant des publications

Milliers de CHF	12/31/2017	12/31/2016
Recettes provenant des publications imprimées en interne	261	309
Vente de publications de l'OMC	139	177
Vente de publications autres que celles de l'OMC	78	81
Vente de souvenirs	38	32
Autres ventes de publications (redevances)	29	15
Total	**545**	**614**

5.95. Les autres recettes sont récapitulées dans le tableau ci-après:

Tableau 69 Autres recettes

Milliers de CHF	31/12/2017	31/12/2016
Remboursement des engagements non réglés de l'année précédente	836	843
Location de salles de réunion et de bureaux	128	127
Divers	200	165
Total autres recettes	**1 164**	**1 135**

5.96. Le remboursement des engagements non réglés de l'année précédente comprend les remboursements reçus des fournisseurs de services d'assurance médicale et une partie de l'excédent budgétaire de l'ITC pour l'exercice 2014/15.

5.97. La location de salles de réunion et de bureaux comprend les recettes générées par l'externalisation des installations de réunion de l'OMC à d'autres entités.

5.98. Les recettes diverses comprennent le don reçu de la FIPOI pour la réparation du sol en granito au Centre William Rappard.

5.99. Les recettes provenant du rendement des placements du Régime des pensions se sont élevées à 2,41 millions de CHF.

5.4.19 Note 19 Dépenses

5.100. Les principales catégories de dépenses sont résumées ci-après:

a. Les dépenses de personnel incluent les coûts liés aux traitements, aux congés annuels, aux pensions et à l'assurance santé, entre autres.

b. Le coût actuariel des pensions a augmenté par rapport à l'an dernier en raison du coût des intérêts.

Tableau 70 Dépenses de personnel, y compris les fonds d'affectation spéciale

Poste	2017	2016
Personnel/traitements	90 897	86 928
Personnel/congés annuels	418	673
Augmentation/(diminution) de la provision pour congés annuels	79	-426
Personnel/heures supplémentaires	91	103
Personnel/indemnité de représentation	171	176
Personnel/pensions	18 755	20 600
Personnel/assurance santé des retraités	2 716	2 626
Personnel/assurance santé	5 301	5 272
Assurance décès et invalidité	460	548
Personnel/indemnité pour personne à charge	7 648	7 258
Personnel/indemnité pour frais d'études	4 127	4 210
Augmentation/(diminution) de la provision pour indemnité pour frais d'études	15	-127
Personnel/congé dans les foyers	990	1 554
Augmentation/(diminution) de la provision pour congé dans les foyers	72	-44
Personnel/allocation-logement	432	429
Personnel/voyage et déménagement	754	621
Augmentation/(diminution) de la provision pour voyage et déménagement	87	-253
Personnel/prime d'installation et examens médicaux	397	141
Personnel/indemnité de cessation de service	498	1 256
Augmentation/(diminution) de la provision pour indemnité de cessation de service	519	-1 300
Personnel/indemnité de licenciement négociée	106	3 025
Personnel/impôts des États-Unis	286	205
Sous-total	**134 819**	**133 477**
Personnel/coût actuariel des pensions	22 763	26 441
Personnel/coût actuariel de l'assurance santé des retraités	11 058	13 177
Total général	**168 640**	**173 095**

c. Les dépenses au titre du personnel temporaire correspondent aux coûts liés aux activités externes de traduction et au recrutement de consultants ou de fonctionnaires au bénéfice de contrats de courte durée. Les honoraires des membres des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel relèvent aussi de cette catégorie.

Tableau 71 Personnel temporaire, y compris les fonds d'affectation spéciale

Poste	2017	2016
Personnel engagé pour une courte durée/traitements	6 229	5 583
Personnel engagé pour une courte durée/pensions	638	627
Personnel engagé pour une courte durée/assurance santé	285	244
Personnel engagé pour une courte durée/congés annuels	324	278
Personnel engagé pour une courte durée/heures supplémentaires	18	12
Frais de traduction et d'interprétation	8 188	6 790
Honoraires des consultants	3 570	4 390
Honoraires des membres des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel	2 609	2 562
Stagiaires	2 628	2 492
Consolidation avec les fonds d'affectation spéciale	-39	-36
Total	**24 450**	**22 942**

5.101. Les autres catégories de dépenses indiquées dans l'état des résultats financiers sont les suivantes:

a. Les dépenses de fournitures et autres dépenses au titre des services généraux incluent les charges d'administration générale telles que les dépenses d'électricité, de chauffage, d'eau et de nettoyage, les dépenses d'entretien et les frais de publication. Les coûts liés

à l'achat de fournitures et de petit matériel et la passation par pertes et profits des publications obsolètes relèvent également de cette catégorie.

b. Les frais de voyage et de réception incluent les dépenses de voyage en mission officielle, les frais d'hébergement et les frais de billetterie du personnel, des experts et des participants aux activités techniques liées au commerce, entre autres. Les frais de réception correspondent aux coûts supportés par la haute direction pour les réceptions et la fourniture de rafraîchissements pendant les réunions officielles.

c. Les dépenses afférentes aux partenaires de mise en œuvre s'élèvent à 4,4 millions de CHF et correspondent au coût des activités financées par l'OMC mais exécutées par des organisations tierces. Le coût de ces activités est resté stable par rapport à l'année précédente.

d. La contribution à l'ITC comprend les fonds versés à l'ITC pour ses activités principales.

e. Le fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle a été utilisé en 2017 pour couvrir des dépenses afférentes à la Conférence ministérielle tenue à Buenos Aires, dont le montant maximal imputable à l'OMC est statutairement fixé à 1,2 million de CHF.

f. L'amortissement des actifs comprend l'amortissement du passif afférent au Centre William Rappard après que le canton de Genève a concédé un droit d'utilisation des locaux du Centre William Rappard.

g. Les frais financiers et les pertes sur les opérations de change comprennent principalement les intérêts payés aux banques et les dépenses afférentes aux opérations de change dans diverses devises.

5.4.20 Note 20 Présentation par segment

5.102. Les renseignements par segment sont fondés sur les deux principales catégories de dépenses. Ces segments sont: i) le budget ordinaire de l'OMC et ii) les fonds d'affectation spéciale. Les renseignements par segment ne sont présentés que pour l'état des résultats financiers.

5.103. Le seul virement inter-segments concerne la réaffectation au budget ordinaire d'une partie des sommes versées au Fonds de soutien aux programmes (EPSF). Un montant équivalant à 10% de cette somme est statutairement recrédité au budget ordinaire de l'OMC à titre de contribution, en reconnaissance du fait que ce sont des ressources de l'Organisation qui servent à l'exécution des activités d'assistance technique financées par les fonds extrabudgétaires (ce qui correspond à un montant de 196 000 CHF). La contrepartie de ce montant est redistribuée comme suit:

a. 80% de cette contribution sont alloués au poste relatif aux fournitures et aux autres dépenses au titre des services généraux (soit 157 000 CHF);

b. 20% de cette contribution sont alloués au poste relatif au personnel temporaire (soit 39 000 CHF).

Tableau 72 Résultats financiers par segment

Milliers de CHF	Budget de l'OMC	Fonds d'affectation spéciale	Transactions entre les fonds	TOTAL OMC
RECETTES				
Contributions mises à la charge des Membres	195 500	-	-	195 500
Contributions des observateurs	588	-	-	588
Contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale	-	20 895	-	20 895
Gain/perte sur les actifs fixes		-	-	-
Recettes exceptionnelles (FIPOI)	-	-	-	-
Recettes provenant des publications	545			545
Autres recettes	1 360	-	-196	1 164

Milliers de CHF	Budget de l'OMC	Fonds d'affectation spéciale	Transactions entre les fonds	TOTAL OMC
Virement provenant du Fonds de rénovation des bâtiments	-	-	-	-
Recettes afférentes au Régime des pensions de l'OMC	2 406	-	-	2 406
Total recettes	**200 399**	**20 895**	**-196**	**221 098**
DÉPENSES				
Dépenses de personnel	-127 717	-7 102	-	-134 819
Coût actuariel des prestations au titre de l'assurance santé après cessation de service	-11 058	-	-	-11 058
Coût actuariel des prestations au titre du Régime des pensions	-22 763	-	-	-22 763
Personnel temporaire	-21 527	-2 962	39	-24 450
Fournitures, passation par pertes et profits et autres dépenses au titre des services généraux	-15 181	-412	157	-15 437
Voyages et frais de réception	-8 580	-6 544	-	-15 124
Partenaires de mise en œuvre	-604	-3 767	-	-4 371
Contribution à l'ITC	-18 775	-	-	-18 775
Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle	1 022	-	-	1 022
Fonds de fonctionnement de l'Organe d'appel	-270	-	-	-270
Amortissement	-5 603	-	-	-5 603
Provision pour arriérés de contributions	-499	-	-	-499
Amortissement de la provision pour droit d'utilisation - Centre William Rappard	606	-	-	606
Frais financiers	-222	-70	-	-292
Perte/(gain) sur les opérations de change	-177	-37	-	-214
Fond de rénovation des bâtiments	-	-	-	-
Total dépenses	**-231 346**	**-20 895**	**196**	**-252 045**
Excédent/(déficit) pour la période	**-30 946**			-30 946

5.4.21 Note 21 Rapprochement avec le budget

5.104. Le budget consolidé de l'OMC comprend le budget du Secrétariat de l'OMC et le budget de l'Organe d'appel et de son secrétariat. Les états financiers de l'OMC comprennent aussi les activités financées par les fonds d'affectation spéciale. Le budget consolidé de l'OMC est approuvé selon la comptabilité de caisse modifiée (pas de capitalisation des actifs ni de comptabilisation des engagements au titre des avantages à long terme accordés au personnel), alors que les états financiers sont établis selon la comptabilité d'exercice (IPSAS).

5.105. Un état comparé des montants du budget initial 2017 et des montants effectifs est présenté dans la première partie explicative du présent rapport, avec une analyse des écarts importants. Le tableau ci-après indique le rapprochement entre les économies budgétaires et le compte d'excédent, comme l'exige le Règlement financier, et les résultats financiers découlant de l'application des normes IPSAS.

Tableau 73 Rapprochement entre le résultat budgétaire et le résultat financier

Milliers de CHF	
Économies budgétaires au 31/12/2017	**503**
Contributions mises à la charge des nouveaux Membres	-
Recettes diverses	635
Excédent au 31/12/2017	**1 138**
Remboursement du prêt	1 200
Vente d'actifs	-
Recettes provenant des publications imprimées en interne	260
Crédit alloué au Fonds de rénovation des bâtiments	2 300
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 113
Amortissement des immobilisations corporelles	-5 603
Amortissement de la provision pour droit d'utilisation – Centre William Rappard	606
Provision pour arriérés de contributions	-499
Provision pour dépenses de personnel	-48
Évaluation actuarielle des prestations au titre des pensions (valeur nette)	-20 357
Évaluation actuarielle des prestations au titre de l'assurance santé après cessation de service	-11 058
Résultat financier au 31/12/2017	**-30 946**

5.106. Le déficit financier pour l'exercice 2017 s'élève à 30,9 millions de CHF.

5.4.22 Note 22 Personnel essentiel de la direction

5.107. Le personnel essentiel de la direction de l'OMC, qui comprend le Directeur général et les quatre Directeurs généraux adjoints, a le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Organisation.

5.108. La rémunération globale versée au personnel essentiel de la direction comprend les traitements nets, les droits à prestations tels que l'indemnité pour frais d'études, le congé dans les foyers et l'indemnité pour charges de famille, et les cotisations de l'employeur au titre des pensions et de l'assurance santé.

Tableau 74 Personnel essentiel de la direction

CHF	Nombre de fonctionnaires	Traitements nets et indemnités de représentation	Autres droits à prestations	Pensions et assurance santé	Total 31/12/2017
Personnel essentiel de la direction	5	1 545 030	30 308	322 067	1 897 405

5.4.23 Note 23 Actifs et passifs conditionnels

5.109. À la fin de 2017, l'Organisation détenait les garanties bancaires suivantes: 2 121 milliers de CHF fournis par Implenia pour le projet de construction; 679 milliers de CHF fournis par HRS pour le projet de construction; et 185 milliers de CHF pour le pavillon d'accueil.

5.4.24 Note 24 Événements postérieurs à la date d'établissement des comptes

5.110. Aucun événement important susceptible d'avoir une incidence sur ces états financiers n'est survenu entre la date d'établissement des comptes et la date à laquelle la publication de ces états a été autorisée.

5.5 Tableaux

5.5.1 Tableau A État des contributions des Membres en 2017

Tableau 75 Contributions des Membres en 2017 (CHF)

Membre	Montant net des contributions mises à la charge des Membres
Afghanistan	48 875
Afrique du Sud	1 051 790
Albanie	44 965
Allemagne	14 294 960
Angola	496 570
Antigua-et-Barbuda	29 325
Arabie saoudite, Royaume d'	2 490 670
Argentine	780 045
Arménie	35 190
Australie	2 754 595
Autriche	1978 460
Bahreïn, Royaume de	168 130
Bangladesh	297 160
Barbade	29 325
Belgique	3 800 520
Belize	29 325
Bénin	29 325
Bolivie, État plurinational de	93 840
Botswana	72 335
Brésil	2 586 465
Brunéi Darussalam	80 155
Bulgarie	316 710
Burkina Faso	31 280
Burundi	29 325
Cabo Verde	29 325
Cambodge	86 020
Cameroun	64 515
Canada	5 022 395
Chili	787 865
Chine	18 756 270
Chypre	119 255
Colombie	576 725
Congo	91 885
Corée, République de	5 947 110
Costa Rica	142 715
Côte d'Ivoire	105 570
Croatie	224 825
Cuba	146 625
Danemark	1 515 125
Djibouti	29 325
Dominique	29 325
Égypte	510 255
El Salvador	74 290
Émirats arabes unis	2 774 145
Équateur	240 465
Espagne	3 800 520
Estonie	179 860
Eswatini	29 325
États-Unis d'Amérique	21 968 335
Ex-République yougoslave de Macédoine	52 785
Fédération de Russie	4 418 300
Fidji	29 325
Finlande	944 265
France	7 470 055
Gabon	68 425
Gambie	29 325
Géorgie	64 515
Ghana	152 490
Grèce	672 520
Grenade	29 325
Guatemala	140 760

Membre	Montant net des contributions mises à la charge des Membres
Guinée	29 325
Guinée-Bissau	29 325
Guyana	29 325
Haïti	29 325
Honduras	76 245
Hong Kong, Chine	5 157 290
Hongrie	1 030 285
Îles Salomon	29 325
Inde	4 463 265
Indonésie	1 800 555
Irlande	1 955 000
Islande	60 605
Israël	832 830
Italie	5 436 855
Jamaïque	52 785
Japon	8 345 895
Jordanie	164 220
Kazakhstan	639 285
Kenya	121 210
Koweït, État du	694 025
Lesotho	29 325
Lettonie	156 400
Libéria	29 325
Liechtenstein	62 560
Lituanie	310 845
Luxembourg	848 470
Macao, Chine	303 025
Madagascar	29 325
Malaisie	2 084 030
Malawi	29 325
Maldives	29 325
Mali	29 325
Malte	125 120
Maroc	351 900
Maurice	58 650
Mauritanie	29 325
Mexique	3 503 360
Moldova, République de	37 145
Mongolie	54 740
Monténégro	29 325
Mozambique	62 560
Myanmar	91 885
Namibie	56 695
Népal	41 055
Nicaragua	48 875
Niger	29 325
Nigéria	785 910
Norvège	1 530 765
Nouvelle-Zélande	451 605
Oman	391 000
Ouganda	54 740
Pakistan	340 170
Panama	254 150
Papouasie-Nouvelle-Guinée	64 515
Paraguay	113 390
Pays-Bas	5 821 990
Pérou	416 415
Philippines	660 790
Pologne	2 107 490
Portugal	793 730
Qatar	791 775
République centrafricaine	29 325
République démocratique du Congo	103 615
République démocratique populaire lao	29 325
République dominicaine	154 445
République kirghize	39 100
République slovaque	764 405
République tchèque	1 397 825

Membre	Montant net des contributions mises à la charge des Membres
Roumanie	666 655
Royaume-Uni	7 366 440
Rwanda	29 325
Samoa	29 325
Saint-Kitts-et-Nevis	29 325
Saint-Vincent-et-les Grenadines	29 325
Sainte-Lucie	29 325
Sénégal	43 010
Seychelles	29 325
Sierra Leone	29 325
Singapour	4 723 280
Slovénie	308 890
Sri Lanka	158 355
Suède	2 142 680
Suisse	3 554 190
Suriname	29 325
Tadjikistan	29 325
Taipei chinois	3 000 925
Tanzanie	91 885
Tchad	44 965
Thaïlande	2 367 505
Togo	29 325
Tonga	29 325
Trinité-et-Tobago	115 345
Tunisie	217 005
Turquie	1 998 010
Ukraine	746 810
Union européenne	-
Uruguay	119 255
Vanuatu	29 325
Venezuela, République bolivarienne du	705 755
Viet Nam	1 114 350
Yémen	99 705
Zambie	86 020
Zimbabwe	48 875
TOTAL	**195 500 000**

Tableau 76 Contributions des observateurs en 2017 (CHF)

Observateurs	Contribution 2017
Algérie	29 325
Andorre	29 325
Azerbaïdjan	29 325
Bahamas	29 325
Bélarus	29 325
Bhoutan	29 325
Bosnie-Herzégovine	29 325
Comores	29 325
Éthiopie	29 325
Guinée équatoriale	29 325
Iran	29 325
Iraq	29 325
Ouzbékistan	29 325
République arabe syrienne	29 325
République libanaise	29 325
Saint-Siège	29 325
Serbie	29 325
Somalie	29 325
Soudan	29 325
Soudan du Sud	1 527
Timor-Leste	29 325
TOTAL	**588 027**

5.5.2 Tableau B État des arriérés de contributions au 31 décembre 2017 – Membres

Tableau 77 Arriérés de contributions au 31 décembre 2017 – Membres (CHF)

Contributions des Membres (CHF)	Catégorie	1974-2015	2016	2017	TOTAL	Avance
Afghanistan		-	-	-	-	-
Afrique du Sud		-	-	-	-	-
Albanie		-	-	-	-	-
Allemagne		-	-	-	-	-
Angola		-	12 841	496 570	509 411	-
Antigua-et-Barbuda	I	233	29 325	29 325	58 883	-
Arabie saoudite, Royaume d'		-	-	-	-	-
Argentine		-	-	-	-	1
Arménie		-	-	-	-	-
Australie		-	-	-	-	2 680 305
Autriche		-	-	-	-	1 931 540
Bahreïn, Royaume de		-	-	-	-	-
Bangladesh		-	-	297 160	297 160	-
Barbade		-	-	-	-	-
Belgique		-	-	-	-	-
Belize		-	-	29 325	29 325	-
Bénin		-	-	-	-	1 170
Bolivie, État plurinational de		-	-	-	-	-
Botswana		-	-	-	-	-
Brésil		-	-	-	-	-
Brunéi Darussalam		-	-	-	-	-
Bulgarie		-	-	-	-	-
Burkina Faso		-	2 797	31 280	34 077	-
Burundi	III	492 306	29 325	29 325	550 956	-
Cabo Verde		-	-	24 075	24 075	-
Cambodge		-	-	-	-	-
Cameroun	I	29 808	70 380	64 515	164 703	-
Canada		-	-	-	-	-
Chili		-	-	-	-	-
Chine		-	-	-	-	-
Chypre		-	-	-	-	-
Colombie		-	-	-	-	19 253
Congo		-	88 282	91 885	180 167	-
Corée, République de		-	-	-	-	-
Costa Rica		-	-	-	-	25 059
Côte d'Ivoire (2)		167 044	101 660	105 570	374 274	-
Croatie		-	-	-	-	-
Cuba		-	-	-	-	1
Danemark		-	-	-	-	-
Djibouti	III	187 573	29 325	29 325	246 223	-
Dominique	I	-	29 325	29 325	58 650	-
Égypte		-	-	-	-	-
El Salvador		-	60 858	74 290	135 148	-
Émirats arabes unis		-	-	-	-	-
Équateur		-	-	-	-	-
Espagne		-	-	-	-	-
Estonie		-	-	-	-	175 950
États-Unis d'Amérique		-	-	21 968 279	21 968 279	-
Ex-République yougoslave de Macédoine		-	-	-	-	32 785
Fédération de Russie		-	-	-	-	-
Fidji		-	-	-	-	-
Finlande		-	-	-	-	-
France		-	-	-	-	-
Gabon		-	-	20 040	20 040	-
Gambie (2)		133 615	29 325	29 325	192 265	-
Géorgie		-	-	-	-	68 425
Ghana		-	-	-	-	1 561
Grèce		-	-	-	-	-
Grenade		-	-	25 015	25 015	-
Guatemala		-	-	-	-	1
Guinée	I	28 850	29 325	29 325	87 500	-
Guinée-Bissau (2)		590 813	29 325	29 325	649 463	-
Guyana		-	-	-	-	22 260
Haïti		-	-	-	-	-
Honduras		-	-	-	-	5 032
Hong Kong, Chine		-	-	-	-	-
Hongrie		-	-	-	-	1 000 935

Contributions des Membres (CHF)	Catégorie	1974-2015	2016	2017	TOTAL	Avance
Îles Salomon		-	-	29 325	29 325	-
Inde		-	-	-	-	-
Indonésie		-	-	-	-	-
Irlande		-	-	-	-	-
Islande		-	-	-	-	62 560
Israël		-	-	-	-	-
Italie		-	-	-	-	-
Jamaïque		-	-	-	-	-
Japon		-	-	-	-	-
Jordanie		-	-	-	-	-
Kazakhstan		-	-	-	-	-
Kenya		-	-	3 313	3 313	-
Koweït, État du		-	-	-	-	-
Lesotho		-	79	29 325	29 404	-
Lettonie		-	-	-	-	-
Libéria		-	-	5 262	5 262	-
Liechtenstein		-	-	-	-	-
Lituanie		-	-	-	-	-
Luxembourg		-	-	-	-	-
Macao, Chine		-	-	-	-	-
Madagascar		-	-	-	-	579
Malaisie		-	-	-	-	-
Malawi		-	-	8 716	8 716	-
Maldives		-	-	-	-	-
Mali		-	-	-	-	35 435
Malte		-	-	-	-	-
Maroc		-	-	-	-	-
Maurice		-	-	-	-	-
Mauritanie	III	370 442	29 325	29 325	429 092	-
Mexique		-	-	-	-	-
Moldova, République de		-	-	-	-	37 145
Mongolie		-	-	-	-	-
Monténégro		-	-	-	-	29 325
Mozambique		-	-	62 541	62 541	-
Myanmar		-	-	-	-	2 229
Namibie		-	-	-	-	-
Népal		-	-	132	132	-
Nicaragua		-	-	-	-	-
Niger	III	477 925	29 325	29 325	536 575	-
Nigéria		-	146 481	785 910	932 391	-
Norvège		-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande		-	-	-	-	-
Oman		-	-	-	-	-
Ouganda	I	37 977	54 739	54 740	147 456	-
Pakistan		-	-	97	97	-
Panama		-	-	-	-	11
Papouasie-Nouvelle-Guinée		-	-	-	-	-
Paraguay		-	7 882	113 390	121 272	-
Pays-Bas		-	-	-	-	-
Pérou		-	-	-	-	8 267
Philippines		-	-	-	-	-
Pologne		-	-	-	-	-
Portugal		-	-	-	-	778 090
Qatar		-	-	-	-	-
République centrafricaine	III	944 215	29 325	29 325	1 002 865	-
République démocratique du Congo		-	-	-	-	-
République démocratique populaire lao		-	-	-	-	-
République dominicaine		-	-	176	176	-
République kirghize		-	-	-	-	4 274
République slovaque		-	-	-	-	-
République tchèque		-	-	-	-	-
Roumanie		-	-	-	-	-
Royaume-Uni		-	-	-	-	-
Rwanda	I	-	29 325	29 325	58 650	-
Samoa		-	-	-	-	15
Saint-Kitts-et-Nevis		-	-	942	942	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines		-	13 069	29 325	42 394	-
Sainte-Lucie		-	-	-	-	-
Sénégal		-	1 385	43 010	44 395	-
Seychelles		-	-	-	-	-

Contributions des Membres (CHF)	Catégorie	1974-2015	2016	2017	TOTAL	Avance
Sierra Leone	III	580 871	29 325	29 325	639 521	-
Singapour		-	-	-	-	-
Slovénie		-	-	-	-	-
Sri Lanka		-	-	-	-	-
Suède		-	-	-	-	-
Suisse		-	-	-	-	-
Suriname		-	79	29 325	29 404	-
Tadjikistan		-	-	-	-	-
Taipei chinois		-	-	-	-	-
Tanzanie		-	5 415	91 885	97 300	-
Tchad (2)		726 639	48 875	44 965	820 479	-
Thaïlande		-	-	-	-	2 390 965
Togo		-	20	29 325	29 345	-
Tonga		-	-	15	15	-
Trinité-et-Tobago		-	-	-	-	-
Tunisie		-	-	-	-	-
Turquie		-	-	-	-	-
Ukraine		-	-	-	-	-
Union européenne (1)		-	-	-	-	-
Uruguay		-	-	-	-	-
Vanuatu		-	-	138	138	-
Venezuela, République bolivarienne du	III	1 549 292	711 620	705 755	2 966 667	-
Viet Nam		-	-	-	-	-
Yémen		-	-	-	-	-
Zambie		-	458	86 020	86 478	-
Zimbabwe		-	-	48 818	48 818	-
TOTAL GÉNÉRAL	**13**	**6 317 603**	**1 678 820**	**25 782 354**	**33 778 777**	**9 313 173**

1 Les États membres de l'Union européenne paient leurs contributions individuellement, l'UE ne doit donc pas de contribution globale.
2 Membre soumis à un plan de paiement.
3 Treize Membres font l'objet d'arrangements administratifs.

5.5.3 Tableau C État des arriérés de contributions au 31 décembre 2017 – Observateurs

Tableau 78 Arriérés de contributions au 31 décembre 2017 – Observateurs

Contributions des observateurs (CHF)	Catégorie	2001-2015	2016	2017	TOTAL	Avance
Algérie		-	-	-	-	-
Andorre		-	-	-	-	-
Azerbaïdjan		-	-	-	-	-
Bahamas		-	-	343	343	-
Bélarus		-	-	-	-	-
Bhoutan		-	-	-	-	29 325
Bosnie-Herzégovine		-	-	-	-	-
Comores		-	-	16 617	16 617	-
Éthiopie		-	-	-	-	-
Guinée équatoriale		-	-	-	-	-
Iran		-	689	29 325	30 014	-
Iraq		-	-	-	-	-
Libye	III	84 546	29 325	n/a	113 871	-
Ouzbékistan		-	-	-	-	-
République arabe syrienne		-	-	29 325	29 325	-
République libanaise		-	-	29 325	29 325	-
Saint-Siège		-	-	-	-	29 325
Sao Tomé-et-Principe	III	306 529	n/a	n/a	306 529	-
Serbie		-	-	-	-	-
Somalie		-	2 009	29 325	31 334	-
Soudan		-	-	-	-	-
Soudan du Sud		-	-	1 527	1 527	-
Timor-Leste		-	2 009	29 325	31 334	-
TOTAL	**2**	**391 075**	**34 032**	**165 112**	**590 219**	**58 650**

1 Deux observateurs font l'objet d'arrangements administratifs.

5.5.4 Tableau D Contributions volontaires reçues en 2017

Tableau 79 Fonds d'affectation spéciale de l'OMC – Contributions volontaires reçues en 2017 par donateur et par fonds

Fonds / Donateurs	Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	Cadre intégré renforcé – Secrétariat exécutif	Programme de stages pour les missions	Programme de formation des Pays-Bas	Programme de la Chine pour les PMA et les accessions	Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges	Données sur le commerce des services	Onzième Conférence ministérielle de l'OMC – PMA	Fonds de la Chine pour le développement et la coopération en matière de recherche	TOTAL
Allemagne	1 139 000	171 900									1 310 900
Australie		552 079							327 890		879 969
Autriche	215 200										215 200
Canada		144 237							78 616		222 853
Chine (République populaire de)						473 000	984 000			520 300	1 977 300
Corée	331 100										331 100
Estonie	21 520										21 520
États-Unis	571 172	439 475									1 010 647
Finlande											-
France	455 600	57 300		683 400							1 196 300
Irlande		163 650		163 650					54 550		381 850
Japon	233 669										233 669
Liechtenstein	40 000										40 000
Lituanie	20 273										20 273
Norvège	722 022	481 348							96 270		1 299 639
Nouvelle-Zélande									20 877		20 877
Pays-Bas	490 000	875 000			875 000						2 240 000
Suède	1 929 722	1 138 803							60 587		3 129 112
Suisse									50 000		50 000
Union européenne		654 600					233 200	93 773	91 120		1 072 693
UNOPS			3 730 702								3 730 702
Total	**6 169 278**	**4 678 392**	**3 730 702**	**847 050**	**875 000**	**473 000**	**1 217 200**	**93 773**	**779 910**	**520 300**	**19 384 605**

5.5.5 Tableau E Solde dû aux donateurs au 31 décembre 2017

Tableau 80 Fonds d'affectation spéciale de l'OMC – Solde dû aux donateurs au 31 décembre 2017

Fonds / Donateurs	Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement	Cadre intégré renforcé – Secrétariat exécutif	Programme franco-irlandais de stages pour les missions	Entité indépendante	Fonds de soutien aux programmes	Programme de formation des Pays-Bas	Fonds de la Chine pour le développement, la coopération et la recherche	Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	Programme de la Chine pour les PMA et les accessions	Données sur le commerce des services par secteur et mode de fourniture	Onzième Conférence ministérielle	Total
Allemagne	2 179 641								347 651				2 527 292
Australie	1 254 662							738 937	391 004			149 658	2 534 260
Autriche	345 214							193 146					538 361
Canada	165 850								682 092			37 710	885 652
Chine							285 553	933 812		399 017			1 618 382
Corée (République de)	646 062												646 062
Danemark	356 172								387 923				744 095
Estonie													
États-Unis	1 418 083							39 578	397 084				1 854 745
Finlande	83 623							160 393	256 740			24 789	525 545
France	945 748		795 316						76 757				1 817 822
Irlande			217 608					31 640	354 527			28 444	632 219
Japon	515 695								95 287				610 982
Liechtenstein	74 087												74 087
Lituanie													0
Luxembourg													0
Norvège	2 467 293							4 082 665	826 861			47 264	7 424 083
Nouvelle-Zélande								43 340				10 910	54 250
Pays-Bas	442 144					106 536			1 536 538				2 085 218
Royaume-Uni								327 966					327 966
Suède	2 474 586								2 130 505			31 572	4 636 664
Suisse	194 999								74 387			26 259	295 645
Taipei chinois	35 479							30 822	111 155				177 456
Union européenne											97 347		97 347
Organisations:													0
UNOPS		476 662											476 662
Autres:													0
Bureau Veritas International				17 626									17 626
Cotecna International Ltd.				17 532									17 532
Inchape Testing Services International Ldt.				17 626									17 626
Inspectorate Griffith Ltd.				17 627									17 627
Société Général de Surveillance				17 466									17 466
Membres de l'OMC					1 023 582								1 023 582
Total	**13 599 338**	**476 662**	**1 012 924**	**87 876**	**1 023 582**	**106 536**	**285 553**	**6 582 297**	**7 668 513**	**399 017**	**97 347**	**356 606**	**31 696 252**

5.5.6 Tableau F Organisation mondiale du commerce – Fonds de soutien aux programmes

Tableau 81 OMC – Fonds de soutien aux programmes

	2017	2016
Solde d'ouverture	996 324	913 671
Recettes annuelles	2 394 691	2 282 226
Rétrocession aux autres organisations	-211 550	-203 904
Total recettes	**3 179 465**	**2 991 994**
Dépenses afférentes aux traitements	-1 951 893	-1 786 269
Part de certaines dépenses de secrétariat et autres dépenses	-203 989	-209 401
Total dépenses	**-2 155 882**	**-1 995 670**
Solde de clôture	**1 023 582**	**996 324**

Tableau 82 OMC – Fonds de soutien aux programmes – Dépenses effectives et frais d'administration

Fonds	Dépenses effectives (CHF)		Frais d'administration (13% des dépenses effectives) (CHF)	
	2017	**2016**	**2017**	**2016**
Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement	7 415 599	6 879 174	964 028	1 000 110
Cadre intégré renforcé – Secrétariat exécutif	3 628 335	3 553 152	471 684	487 203
Programme de stages pour les missions	692 959	877 498	90 085	107 436
Conférence ministérielle – PMA	496 073	- 79 426	64 489	-
Programme de formation des Pays-Bas	841 651	843 471	109 415	96 593
Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges	518 600	404 418	67 418	32 352
Facilitation des échanges – Évaluation des besoins nationaux				
Facilitation des échanges – PMA				
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	4 007 216	4 543 202	520 938	521 566
Programme de la Chine pour les PMA et les accessions	560 244	274 147	72 832	55 556
Données sur le commerce des services par secteur et mode de fourniture	97 460	-	12 670	-
Fonds de la Chine pour le développement, la coopération et la recherche	207 541	-	26 980	-
Autres fonds extrabudgétaires: Entité indépendante – Inspection avant expédition	80	80	10	-
Évaluation des activités des fonds d'affectation spéciale de l'OMC	-	259 950	-	-
Total	**18 465 758**	**17 555 586**	**2 400 549**	**2 300 815**

Tableau 83 Frais d'administration partagés avec d'autres organisations

Frais d'administration partagés avec d'autres organisations	Montant rétrocédé	
	2017	**2016**
Recettes annuelles (A)	**2 394 691**	**2 282 226**
STDF – ITC	46 702	
STDF – FAO	43 129	117 724
STDF – IICA	45 085	24 724
STDF – OIRSA	1 097	-
STDF – PNUD	7 279	10 766
STDF – CAB International	2 287	-
STDF – FEEDLATINA	17 795	9 036
STDF – AFFA	33 880	12 050
STDF – ISS	-	3 760
STDF – Organisation panaméricaine de la santé	-	1 370
STDF – ONUDI	-	-
STDF – Université Erasmus de Rotterdam	4 680	9 930
STDF – Organisation internationale du cacao	3 689	8 036
TIFES – PNUD	-	-
FGASPDD – CESAP	1 746	519
FGASPDD – PIFS	2 833	4 004
TCLAP – CESAP	1 348	1 985
Total montant rétrocédé (B)	**211 550**	**203 904**
Recettes nettes – Fonds de soutien aux programmes (frais généraux – rétrocession)	**2 183 141**	**2 078 322**